



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

SESSION PLENIERE DU 28 JANVIER 2019

AVIS DU CESER

Avis du CESER sur les dossiers de l'exécutif régional	Rapporteurs	Pages
1. Budget primitif 2019	Martial WESLY, Rapporteur général	1-109
2. Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre	Martial WESLY, Rapporteur général	111-112
3. Le schéma régional biomasse, un cadre stratégique ambitieux pour développer la mobilisation de la biomasse en Bretagne	David CABEDOCE et Ronan LE GUEN	113-122
4. Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion de la société d'économie mixte SABEMEN et de la société par actions simplifiée SOMABRET	Marie-Christine LE GAL Gilles POUPARD	123-124
5. Brexit – Plan d'intervention du Conseil régional (<i>report de la session de décembre</i>)	Isabelle AMAUGER, Rapporteuse générale	125-137

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2019 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Introduction

Le budget primitif 2019 proposé par le Conseil régional mobilise 1,550 Md€, en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 11 M€, soit 0,8 %). Ce budget s'inscrit dans la continuité de 2018, avec la poursuite des six ambitions définies en 2015 et la prise en compte de l'impact des transferts de compétences opérés depuis cette date.

La Région y affiche son volontarisme et sa constance, qui se traduisent principalement par :

- le maintien de son Programme prévisionnel d'investissement (PPI), à hauteur de 2,9 Md€ pour la période 2016-2021 (projet Bretagne à grande vitesse ; port de Brest ; RN 164 ; Bretagne Très Haut Débit ; lycées...). Le PPI a ainsi été relevé de 300 M€, avec un effort porté sur la mobilité, et sur l'accompagnement de la transformation des modèles agricoles et agroalimentaires ;
- l'intégration continue de ses nouvelles compétences, dans la logique de « nouvelle région » présente à la fois sur le plan stratégique, et dans la production de services publics (avec l'annonce d'efforts de transformation interne pour cela, et notamment « l'immense chantier de la numérisation ») ;
- la traduction progressive en priorités opérationnelles des 38 objectifs issus de la démarche Breizh COP, dans une logique d'engagement collectif et de partenariat, où la Région dit vouloir « montrer l'exemple » et se dit prête à revoir la priorisation de ses politiques d'intervention ;
- la volonté affirmée de se saisir des grandes opportunités que représentent les transitions (économiques, environnementales, sociales...) auxquelles la région se trouve confrontée.

Le Président du Conseil régional souligne que ce volontarisme et cette constance s'inscrivent dans un contexte très mouvant :

- un contexte macro-économique incertain, qu'il s'agisse du ralentissement de la croissance ou de l'actualité sociale. Ces incertitudes appellent à établir des prévisions de recettes qualifiées de très prudentes ;
- un cadre institutionnel non encore stabilisé, caractérisé par les évolutions des responsabilités et des compétences. Ainsi, la Région verra en 2019 et 2020 un profond repositionnement de sa responsabilité dans le domaine des compétences et de l'emploi (perte de la responsabilité sur l'apprentissage mais, a contrario, compétence nouvelle en matière d'information sur les métiers et les formations et d'orientation, et volet régionalisé du Plan d'investissement dans les compétences).

Dans ce contexte, la Région exprime son souhait d'une relation avec l'Etat renouvelée dans la confiance, en dépassant les discours et attitudes ambivalentes au plan national. Des propositions ont ainsi été avancées pour œuvrer avec l'Etat au renouvellement de l'action publique en région et un contrat devrait aussi formaliser en 2019 les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'accessibilité de toute la Bretagne, après l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

1.2. Recettes

Pour la deuxième année consécutive, le budget 2019 intègre les recettes de TVA. Il traduit également la dernière année de plein exercice par la Région de la compétence apprentissage et des ressources associées.

Les recettes d'origine fiscale constituent ainsi une part prépondérante dans le budget régional (70 %), dont la structure se stabilise. La dynamique potentielle de ces ressources ne doit pas occulter le fait que seules la taxe sur les cartes grises, la taxe sur les permis de conduire et la part Grenelle de TICPE sont modulables par l'assemblée régionale, soit 10 % seulement du projet de budget présenté. A ce titre, il est proposé de maintenir la tarification en vigueur.

Comme souligné, la part des crédits globalisés de l'Etat ne représente plus que 6 % des recettes en 2019 contre 18 % en 2017 et 24 % en 2016.

Le budget 2019 est également marqué par la mise en place du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), qui correspondra pour 2019 à la poursuite des efforts de la Région, ainsi qu'à un soutien de l'Etat (à hauteur de 25,5 M€).

Enfin, pour respecter ses engagements et réaliser ses projets d'investissement, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 237,6 M€, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2019-2023.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER porte un regard contrasté sur la forme et le contenu du document budgétaire qui lui est soumis.

En premier lieu, il souligne la qualité de ce document qui vise à offrir une vision synthétique de l'action régionale pour l'année 2019, avec une structuration reposant sur les grands enjeux transversaux, qui vient remplacer la description par objectifs et par actions. Il salue l'effort de concision réalisé, à travers une présentation en partie renouvelée permettant d'appréhender la stratégie régionale dans son ensemble, comme dans ses différentes missions, ceci notamment grâce à de nouveaux encarts, intitulés, ou des graphiques enrichis (ainsi, sur l'incidence des effets de périmètre dans l'évolution des dépenses de fonctionnement). Il se félicite de l'intégration en fin de chaque mission de tableaux de répartition indicative des autorisations de programme et d'engagement par actions, qui offrent un niveau de renseignement inédit et très utile à la compréhension des politiques engagées, ainsi qu'à leur suivi et évaluation, sous réserve de la pérennité de cet apport (en prenant en compte, bien entendu, les changements de périmètre).

A l'inverse, le CESER constate la suppression d'un certain nombre d'éléments qui avaient fait aussi, au fil du temps, la richesse de ce document. Il souligne à ce titre la disparition quasi-totale des tableaux d'indicateurs et de leurs valeurs cibles, qui fournissaient pourtant de précieuses données de suivi et de comparaison, lesquelles permettaient d'apprécier objectivement la portée du budget primitif. Il déplore pareillement un manque d'éléments susceptibles d'éclairer les différents programmes. Dans un registre comparable, il regrette également l'absence de rendu-compte détaillé de la situation régionale et de son avancement, concernant 2 des 4 programmes des fonds européens (FEAMP et FEADER).

Pour faciliter la lecture et la compréhension des actions menées et des évolutions proposées, le CESER suggère une nouvelle fois que les chiffres du budget précédent soient rappelés avec les prévisions, et la réintroduction ou la création d'indicateurs pertinents.

Il exprime donc le souhait que les documents budgétaires et financiers régionaux retrouvent à l'avenir la richesse d'analyse et d'informations qui en a toujours fait la grande qualité. Cette demande lui paraît d'autant plus légitime que la Région se définit comme une « nouvelle région », se devant ainsi de se montrer dans toutes ses missions à la fois plus proche, efficace, et compréhensible dans son action.

Le CESER constate que l'exercice 2019 repose sur un budget primitif de 1,550 Md€, avec une légère progression sur 2018, essentiellement représentée par la hausse de la part de TVA reversée à la Région (+ 4 M€) et par la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+6,5 M€).

Le CESER relève que les prévisions de recettes restent établies sur des bases raisonnables, dans un contexte compliqué et particulièrement incertain. Il ne peut qu'inviter à prolonger cette ligne de conduite prudente, eu égard au caractère dynamique et donc évolutif des principales lignes de ressources TVA/CVAE, a fortiori dans une période où des incertitudes nombreuses pourraient toucher le niveau de l'activité comme celui de la consommation, et donc affecter le niveau de ressources fiscales sur lesquelles la Région n'a pas prise. En ce qui concerne les seules lignes de recettes avec pouvoir de taux, le CESER prend note de la reconduction des conditions appliquées.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le CESER apprécie que le budget primitif contienne leur évolution en deçà du plafond d'augmentation imposé par l'Etat, soit + 1 % après intégration des derniers effets de périmètre pour un plafond fixé à 1,20 %. La Région confirme donc sa capacité à maîtriser ces dépenses, les projections démontrant que les transferts de compétences issus de la loi NOTRe sont progressivement bien absorbés, ce dont il faut se féliciter.

Pour ce qui se rapporte aux investissements, le CESER exprime sa satisfaction de trouver confirmation du dynamisme avec lequel se poursuit le Plan pluriannuel d'investissement de la Région, porté à 2,9 Md€. Le plan de marche donnant priorité à l'investissement est ainsi respecté (36,4 % du budget global).

Ce programme s'accompagne sans surprise d'une augmentation du volume de la dette. Pour autant, l'encours qui atteint 1,107 Md€ en début d'année respecte les limites prévues comme les ratios sécuritaires, conformément aux informations contenues dans les orientations budgétaires présentées en décembre dernier. Le CESER rappelle que la Région se proposait alors d'agir en vue de doubler son autorisation d'emprunt obligataire pour sécuriser les conditions des prochaines lignes de crédit, mais aucune information nouvelle ne vient renseigner sur la démarche engagée.

Au-delà des chiffres, le CESER suivra plusieurs points avec le plus grand intérêt.

Tout d'abord, le CESER se tiendra vigilant quant aux conséquences de l'application de la réforme de la formation professionnelle, compte tenu notamment des nouvelles logiques qui sous-tendent ces domaines d'intervention, et des répartitions de compétences fixées par la loi entre les différents intervenants. Dans ce cadre, le CESER encourage la Région à jouer le rôle d'acteur pivot au sein d'un quadripartisme qui doit en effet rester vivant, car défini comme la condition du succès. Cette nécessité de se coordonner entre partenaires devra notamment s'illustrer dans le cadre du Contrat de plan régional pour le développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Il paraît donc essentiel pour le CESER, dans ce nouveau contexte, que les partenaires agissent de concert pour répondre aux besoins de cohérence et de coordination, considérant qu'il s'agit là d'un enjeu central majeur, pour une organisation solidaire et efficace des territoires, et afin d'assurer les conditions futures de financement de leurs projets.

Rappelons aussi que dans sa récente étude « *L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous* », le CESER a insisté sur l'impératif de cet enjeu qui doit mobiliser largement en région, et notamment le Conseil régional dans sa mission de lutte contre l'illettrisme.

Ainsi, le CESER partage le besoin exprimé par le Conseil régional de précisions que doit apporter l'Etat quant aux modalités de mise en œuvre de sa nouvelle responsabilité centrale en matière d'information sur les métiers et les formations et d'orientation, particulièrement quant aux moyens permettant d'assumer cette nouvelle responsabilité.

La Breizh COP et ses 38 objectifs constituant dorénavant la « porte d'entrée » du projet régional, le CESER suggère qu'un chapitre transversal spécialement dédié soit intégré au Budget primitif, pour donner à voir la logique d'ensemble qui se met en place, et porter à la connaissance de chacun-e l'ensemble des champs d'intervention concernés par la réalisation de ce grand chantier, censé réinterroger toutes les politiques régionales. Le CESER souligne déjà l'apparition, dans la grande majorité des missions, de références à la démarche et à ses objectifs, tout en s'interrogeant sur l'ampleur effective des évolutions liées à cette concrétisation.

En termes de déclinaisons opérationnelles rendues visibles dès 2019, le CESER a pris connaissance des objectifs fixés dans ce Budget primitif dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, avec l'enjeu de « permettre à l'agriculture de produire en réduisant au maximum son empreinte environnementale ». Il se montrera attentif aux dispositifs consacrés à cette mesure, non détaillés dans le document, tout en considérant que ces domaines ne sont pas seuls concernés par cet impératif, et que les enjeux sociaux doivent aussi rester au rang des préoccupations du Conseil régional.

Par ailleurs, le CESER avait souligné dans son avis sur les Orientations budgétaires 2019, l'importance de donner à la jeunesse toute sa place dans la démarche Breizh COP, celle-ci concernant tout particulièrement les jeunes générations. Il découvrira donc avec attention le futur « Plan de mobilisation pour les jeunes », présenté comme faisant partie intégrante de la Breizh COP (programme 102).

D'autre part, le CESER observera avec intérêt les arbitrages ou adaptations qui s'avèreraient nécessaires au fil des mois entre les différents programmes du présent budget primitif, le Conseil régional ayant mentionné que sa mobilisation exemplaire dans la Breizh COP impliquerait de revoir la priorisation de ses politiques d'intervention. Le CESER demande à ce que ces choix soient explicités, considérant bien sûr qu'ils ne doivent pas s'opérer au détriment de la qualité du service public et de l'intérêt général.

Pour revenir à un sujet d'actualité, le CESER attire l'attention sur les conséquences du Brexit, point de vigilance déjà identifié dans le cadre des Orientations budgétaires 2019 et devenu plus prégnant encore depuis lors, avec la nécessité aujourd'hui pour la Région d'envisager les options les plus défavorables et coûteuses.

Le CESER rappelle également qu'il reste intéressé comme mentionné dans son avis sur le BP 2018 par une communication sur l'évaluation des impacts de la nouvelle ligne TGV ouverte en juillet 2017.

Plus globalement, en ce qui concerne l'évaluation de l'action publique, le CESER redit l'intérêt qu'il porte à cette démarche, qui s'impose encore davantage dans le contexte actuel comme un impératif démocratique. A ce titre, le CESER observe que la mention faite de l'évaluation des politiques publiques dans le budget primitif renvoie directement aux enjeux d'efficience, dans un « contexte de contrainte budgétaire ». Il invite le Conseil régional à ne pas limiter son approche à cette vision, mais à en faire un véritable outil de connaissance, d'éclairage et d'amélioration de l'action publique régionale.

Le CESER relève encore dans ce projet de budget le souhait réaffirmé du Conseil régional de formaliser une contractualisation avec l'Etat pour une action publique plus efficace, visant à établir un plan d'actions renforçant l'accessibilité de la Bretagne. Ces souhaits s'inscrivent dans la continuité de plusieurs initiatives engagées en 2018 mais restant à finaliser. Le CESER sera particulièrement attentif à ces démarches, qui doivent constituer des cadres renouvelés de l'action publique en région, et dont il espère voir rapidement l'aboutissement.

Enfin, il considère que les relations entre Etat et collectivités territoriales s'inscrivent désormais dans un contexte particulièrement complexe, compte tenu de l'ouverture du grand débat national, réponse proposée par le Président de la République au mouvement dit des « Gilets Jaunes ». Le CESER estime que ces événements viennent malheureusement confirmer le diagnostic et les objectifs de la démarche Breizh COP, laquelle doit se traduire en 2019 par une mobilisation conjointe des acteurs publics et privés autour des enjeux des transitions et de leur acceptabilité sociale. Bien que distinctes, le CESER considère que ces deux démarches, l'une d'initiative nationale,

l'autre régionale, doivent être toutes deux l'occasion de réfléchir à un avenir durable et solidaire pour la Bretagne, ainsi qu'à un fonctionnement renouvelé de la démocratie locale.

Du fait des incertitudes nouvelles découlant d'une actualité porteuse d'interrogations diverses et qui appelleront des réponses concrètes, le CESER suivra attentivement dans les prochains mois les conditions de mise en œuvre de ce Budget primitif et de la démarche Breizh COP.

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 101 s'articule autour de 4 objectifs :

- Le soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires ;
- La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe/Région/Pays et îles du Ponant et la réflexion sur la forme et le contenu de la politique territoriale contractuelle post 2020 ;
- L'aboutissement de la deuxième vague de l'appel à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » ;
- La formalisation et la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers « Politique de la ville ».

Le bordereau propose au titre de l'exercice 2019 :

- D'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 025 000 €
- D'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 27 239 500 €
- D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 540 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage les principes structurant la Breizh Cop mis en avant dans le chapeau de la mission I : solidarités territoriales, cohésion sociale et participation locale. Il partage également le souhait de porter une vision d'un aménagement durable des territoires, conciliant le renforcement du lien social, les transitions écologiques et énergétiques et le développement de l'économie locale. Réaffirmer ces principes et ces objectifs lui semble essentiel au regard de l'actualité sociale.

2.1. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

Le CESER partage l'ambition de la Région de « favoriser l'égalité des chances entre les territoires par un renforcement des capacités d'ingénierie ». Il prend acte de la finalisation, attendue depuis 2014, d'une convention qui reste à négocier entre la Région et chacun des Pays (ou EPCI quand il s'est substitué au Pays) et des Conseils de développement. Il souhaiterait avoir des précisions sur son contenu ; le CESER rappelle également son souhait de voir, dans ces conventions, les engagements des Pays et des EPCI à allouer des moyens dédiés à l'animation des Conseils de développement.

Le CESER s'interroge sur l'absence, contrairement aux années précédentes, d'informations relatives à l'animation territoriale de santé et souhaiterait en connaître les raisons.

2.2. La mise en œuvre des contrats de partenariat Europe/Région/Pays et îles du Ponant et la réflexion sur la forme et le contenu de la politique territoriale contractuelle post 2020

Le CESER souligne la dynamique des projets et la mobilisation des Comités uniques de programmation (CUP) dans la mise en œuvre des contrats de partenariat révisés. Suite à la décision du Conseil régional de plafonner, depuis 2017, les crédits de fonctionnement alloués, le CESER, qui partage l'idée de ne pas opposer crédits de fonctionnement et crédits d'investissement, souhaiterait savoir si cette décision a eu des effets sur les territoires et si cela a pu freiner l'émergence de projets.

Dans le cadre de la réflexion en cours sur l'avenir de la politique territoriale en lien avec la déclinaison des objectifs de la Breizh Cop, le CESER souligne l'importance de quatre enjeux :

- La diversité des périmètres pertinents (ou bassins de vie à prendre en compte) en fonction de la thématique traitée et l'articulation avec le niveau de la décision publique, en lien avec les évolutions démographiques ;
- La notion de réciprocité, intrinsèque à la dimension contractuelle ;
- La mobilisation des acteurs publics comme privés autour d'orientations partagées mais aussi autour de projets partenariaux et co-construits ;
- La prise en compte de la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale touchant aux politiques de l'emploi, de la formation, de la lutte contre l'illettrisme (rapport du CESER « *L'illettrisme en entreprise : l'affaire de tous* » paru en décembre 2018), etc.

2.3. L'aboutissement de la deuxième vague de l'appel à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux »

Le CESER souligne le succès du premier appel à candidatures lancé en 2017, qui répond à une attente forte des communes.

Le second appel à candidatures, ouvert jusqu'en fin février 2019, s'inscrit dans la continuité du premier. Le CESER note qu'il s'adresse toujours bien à toutes les communes (hors métropoles et communes déjà retenues en phase opérationnelle en 2017) et apprécie qu'une attention particulière soit portée aux enjeux liés à l'économie du foncier, à la transition écologique et à la co-construction avec les habitants.

Le CESER retient également, parmi les évolutions, une plus grande attention portée à la cohérence entre le projet communal de réhabilitation et les orientations intercommunales. Le CESER considère qu'il s'agit d'un premier pas nécessaire et souhaitera connaître les retours d'expériences sur ce sujet. En effet, dans son étude « *Centre-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !* » (2017), le CESER soulignait que la réinvention des centralités ne peut être pensée à la seule échelle communale tant les pratiques et les flux sont croisés sur des territoires de vie de plus en plus larges.

Le CESER rappelle par ailleurs que les centralités réinventées doivent impérativement reposer sur une cohérence des politiques publiques sectorielles, aux échelles locale comme régionale. A ce titre, et s'agissant de l'action régionale, il souhaiterait mieux identifier la façon dont les différentes politiques régionales (transport et mobilités, implantation d'équipements scolaires, développement économique...) sont mobilisées pour contribuer à la réinvention des centralités régionales. Le CESER souligne enfin l'intérêt que représentent, en complément des financements, les démarches d'accompagnement des projets, notamment les échanges de pratiques et d'expériences qui répondent à un besoin des acteurs locaux (initiative rattachée au programme 102).

Le CESER constate qu'il n'est plus fait mention du dispositif particulier mis en place sur l'interterritorialité, l'enveloppe de 2 M€ attribuée en 2018 n'étant pas renouvelée en 2019. Le CESER souhaiterait en connaître les raisons. Faut-il en tirer la conclusion que la seule mise à disposition d'une enveloppe financière n'est pas suffisante pour faire émerger des projets pertinents de coopération entre les collectivités ? Le redécoupage des intercommunalités et la remise en cause de plusieurs Pays freine-t-il la dynamique de coopération locale ? Quel est l'état actuel du dialogue entre les communes et leur EPCI et entre les différents EPCI, à l'échelle des bassins de vie ? La coopération entre les territoires et entre les acteurs publics reste un défi pour le développement local et régional, cet enjeu s'inscrivant dans la démarche Breizh COP et dans les réflexions sur l'avenir de la politique territoriale contractuelle. Le CESER s'interroge sur le poids de la contrainte budgétaire, notamment au titre des dépenses de fonctionnement, pour expliquer la disparition de ce dispositif en 2019.

2.4. La formalisation et la mise en œuvre des conventions de renouvellement urbain des quartiers politique de la ville

Le CESER s'interroge sur le décalage des calendriers de finalisation des conventions de renouvellement urbain élaborées par les EPCI (excepté celle de Rennes Métropole déjà signée et en cours de mise en œuvre). Il souhaiterait en connaître les raisons. Il constate notamment le manque de lisibilité des interventions des différents acteurs concernés. Le CESER renouvelle par ailleurs son souhait que les Conseils citoyens et les Conseils de développement soient associés à l'élaboration de ces conventions.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 102 porte les projets visant à la connaissance des territoires, à l'élaboration de la démarche Breizh COP et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et à l'animation de divers réseaux visant à l'échange d'expériences et de pratiques.

L'année 2019 sera une année charnière pour la poursuite du dialogue structuré régional afin de co-construire un plan de mobilisation pour les jeunes en Bretagne. Une feuille de route partagée sera présentée en session au second semestre 2019. Le Conseil régional des jeunes y sera associé. En 2019, cette politique sera déclinée spécifiquement pour les jeunes en milieu rural. Le Conseil régional continuera à soutenir la Chaire Jeunesse de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

En matière de santé, le Conseil régional poursuivra en 2019 la mise en œuvre des orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017, afin de permettre à l'ensemble de la population bretonne de bénéficier d'un égal accès aux soins et à la prévention. Il consolidera son partenariat avec les territoires les plus en difficulté. En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP, il renforcera la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques régionales.

Pour 2019, la répartition des crédits est proposée ainsi :

- Améliorer la connaissance des territoires, avec une autorisation de programme de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 265 000 €, en poursuivant la démarche d'observation territoriale et d'information géographique mutualisée ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne : avec une autorisation d'engagements de 100 000 €, il s'agit, en 2019, d'imaginer les moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs de la Breizh COP adoptés en décembre 2018 ;

- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage de bonnes pratiques, avec une autorisation d'engagement de 368 000 € ;
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain, avec une autorisation d'engagement à hauteur de 375 000 € ;
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne, avec une autorisation de programme de 50 000 € et une autorisation d'engagement de 390 000 €.

Globalement, les autorisations de programme et d'engagement sont légèrement inférieures à celle de 2018 (100 000 € au lieu de 130 000 € et 1,498 M€ au lieu de 1,669 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

2.1. Pour la Breizh COP : passer des objectifs aux outils de mise en œuvre

Le CESER note que l'année 2019 doit permettre de définir les moyens d'aboutir aux objectifs de la Breizh COP. Pour ce faire, le Conseil régional souhaite s'appuyer notamment sur les engagements volontaires de tous les acteurs. Le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté de mobiliser les acteurs économiques y compris le secteur agricole, les collectivités, les associations, les citoyens. La mise en place de contrats paraît être une solution intéressante à la réussite de certaines actions.

Comme il l'avait indiqué dans son avis sur les objectifs de la Breizh COP en décembre 2018, le CESER s'interroge sur les modalités de mobilisation concrète des différents acteurs concernés : comment seront-ils mobilisés ? Comment le Conseil régional entend-il s'assurer que les actions des collectivités par exemple s'inscrivent effectivement dans les objectifs annoncés ?

Le CESER rappelle également sur ce sujet que l'allocation de moyens suffisants sera indispensable à la réussite du projet de territoire. Ainsi, le CESER avait noté que « *l'analyse des besoins de financement et la mobilisation des moyens nécessaires à l'accompagnement des transitions aurait pu constituer un objectif à part entière [de la Breizh COP]* ». Une telle réflexion est-elle prévue en 2019 ?

Le CESER souhaite naturellement être informé de l'ensemble des avancées de la démarche Breizh COP et de sa mise en œuvre (engagements, contractualisations, normes).

Le CESER note également que le Conseil régional poursuit son travail de mise en réseau entre les acteurs des territoires. Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa volonté de pérenniser des événements tel que celui organisé en 2018 « *villes-campagne, cultivons les liens !* ». Il se félicite de l'organisation au printemps prochain de plusieurs temps forts. Toute action ou événement permettant de rassembler et faire travailler ensemble, sur un même thème, des acteurs différents en Bretagne, ne peut qu'obtenir l'adhésion du CESER.

Le CESER note également avec intérêt que les investissements dédiés à la réhabilitation des centres-bourgs et villes (programme 101) sont accompagnés par des temps d'échanges d'expériences et de valorisation de bonnes pratiques, accompagnement qui répond aux besoins des élus locaux. Le CESER souhaiterait enfin en savoir plus sur les outils annoncés en réflexion : projet de type « foncière régionale » et adaptation des leviers fiscaux.

2.2. La démarche d'observation

Le CESER note avec intérêt les travaux d'observation initiés en 2018 sur l'égalité hommes-femmes et la jeunesse. Il s'interroge sur les modalités de diffusion de ces travaux et sur la valorisation qui était prévue dans le budget 2018. Le CESER souhaite en effet que le Conseil régional facilite la diffusion et le partage de ces travaux.

2.3. Sur le volet « Jeunesse »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER rappelle régulièrement l'importance de donner toute sa place à la question de la jeunesse. Il souhaite que le Conseil régional la prenne en compte dans toutes ses dimensions, en concertation avec les autres acteurs concernés, y compris le mouvement associatif.

Le CESER plaide de longue date en faveur d'un rôle « d'ensemblier » de la Région dans le champ de l'action publique, visant à améliorer les conditions de vie des jeunes en Bretagne. Depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, le Conseil régional dispose d'une base légale pour concrétiser ce nouveau rôle stratégique de chef de file et pour mobiliser ses partenaires. Le CESER soutient le projet d'une animation partenariale Etat-Région qui permettra d'initier des pistes pour cette meilleure coordination avec les autres collectivités territoriales et/ou institutions. Le CESER aurait souhaité quelques précisions à ce sujet. Il soutient la volonté du Conseil régional de décliner sa future « feuille de route partagée » dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), ce que le CESER préconise depuis plusieurs années. Le rapprochement des instances consultatives des jeunes des différents niveaux de collectivités (Conseils municipaux de jeunes, Conseils départementaux de jeunes, Conseil régional des jeunes, etc.) ou d'autres lieux collectifs de participation (ex : FJT, autres associations ou structures...) pourrait être un levier complémentaire de mise en cohérence de politiques publiques encore trop souvent cloisonnées.

Le CESER aimerait connaître les principaux points qui ressortent du diagnostic établi suite à la Conférence jeunesse, et la démarche et les critères qui présideront à la définition de la feuille de route partagée qui sera arrêtée au second trimestre 2019.

Comment le Conseil régional compte-t-il mobiliser les jeunes « non visibles », ceux qui sont les plus éloignés des institutions, sachant qu'il veut en faire un objectif principal ? Le CESER renvoie ici aux préconisations de ses rapports « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* » (2011) et « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (2017).

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son soutien au dispositif de recherche et d'expertise qui succédera à la Chaire jeunesse de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP), en particulier à la recherche-action en cours « Jeunes en TTTrans ».

Si rien n'est dit sur le service civique, le CESER aimerait avoir des éléments concrets sur le soutien spécifique du Conseil régional aux associations qui s'organisent pour accueillir et accompagner les jeunes en service civique.

Le CESER note avec satisfaction le maintien du soutien régional au développement des initiatives des jeunes en Bretagne, en particulier via le financement participatif et l'aide à la créativité. Le CESER aimerait connaître le suivi de ce soutien : que deviennent les jeunes bénéficiaires ?

Le CESER remarque avec intérêt la volonté du Conseil régional de conforter l'information et l'accès aux enjeux de santé envisageant des déclinaisons spécifiques pour les jeunes en milieu rural. Le CESER suggère un état des lieux de cette question et souhaiterait, le cas échéant, en avoir connaissance.

Le maintien du soutien régional aux Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) est essentiel pour être au plus près de leurs préoccupations. Le CESER se demande si des complémentarités sont établies avec le réseau des Missions locales, les Points d'accueil emploi (PAE) et les autres dispositifs d'écoute des jeunes, y compris à distance pour les jeunes géographiquement éloignés des PAEJ.

De manière globale, le CESER aimerait avoir une vision plus intégrée et transversale de l'action publique du Conseil régional en faveur des jeunes à travers ses différentes politiques sectorielles (formation, santé, déplacements, économie, emploi, sport, pratiques culturelles et expressions artistiques, environnement et transition écologique...) ; et connaître la manière dont cette question prendra concrètement place au sein de la Breizh COP, dont il est dit qu'elle sera partie intégrante.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la méthode et les acteurs mobilisés pour l'établissement de la feuille de route partagée et la définition des priorités du plan de mobilisation du Conseil régional ;
- les déclinaisons spécifiques mises en œuvre pour les jeunes en milieu rural pour leur accès à l'information et leur écoute pour ce qui concerne les enjeux de santé.

2.4. Sur le volet « Santé »

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER prend acte de la poursuite en 2019 de la mise en œuvre des orientations de la politique de santé adoptées en décembre 2017. Il soutient l'ambition du programme affiché de réduire les inégalités de santé en soulignant qu'il est urgent d'apporter des réponses de proximité pour répondre aux besoins de tous.

Dans le contexte français d'une faible culture de la prévention en santé, le CESER souhaite que celle-ci reste au cœur de l'intervention de la Région. Le CESER estime en effet important que le Conseil régional poursuive son engagement dans la prévention et la promotion de la santé notamment envers les jeunes, ainsi que le co-financement d'animateurs territoriaux de santé. Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de soutenir le développement de l'ingénierie territoriale en santé. L'accompagnement des territoires dans la définition de stratégies locales de santé est en effet essentiel. Le CESER souhaiterait avoir quelques précisions sur l'évolution de ce dispositif telle qu'annoncée dans les nouvelles orientations de la politique de santé de décembre 2017, en particulier sur les missions dévolues aux animateurs territoriaux de santé, dont il s'étonne qu'il ne soit pas fait expressément mention ici. Sur ses champs de compétence et de chef de filât jeunesse, le Conseil régional doit renforcer ses actions y compris en prévention et promotion de la santé pour l'ensemble des jeunes, et plus particulièrement pour les plus éloignés et les moins visibles des institutions. Le CESER approuve la poursuite du soutien aux actions de réduction des risques en milieux festifs et aurait souhaité quelques précisions à ce sujet.

En 2018, le budget indiquait l'engagement du Conseil régional en faveur de l'installation des professionnel·le·s de santé dans les territoires faiblement dotés. En 2019, le budget souligne les réelles inégalités territoriales d'accès aux soins de premier recours. Il faut y ajouter celles du second recours. Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires en tension constitue la première priorité affichée pour renforcer l'accès territorial aux soins et identifiée dans le Projet régional de santé Bretagne (PRS 2018-2022). Le CESER est d'ailleurs surpris que ce dernier ne soit pas mentionné dans ce programme budgétaire. Soucieux d'une approche globale, transversale et coordonnée de la santé, le CESER aurait aimé disposer d'un point sur les résultats obtenus (ou en cours d'obtention) ainsi que sur les dispositifs de financement développés en parallèle pour favoriser l'ancrage des professionnels dans les zones désertifiées. Régulièrement le CESER attire l'attention sur l'évolution de l'offre de soins et la répartition inégale des professionnels dans nos territoires. L'ouverture du *numerus clausus* régulant l'accès aux études médicales en

2020 ne produira ses effets au mieux qu'en 2029. Dans le même délai les effectifs des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des spécialités de second recours continueront à faire défaut. Ce constat s'oppose à l'objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge des malades et du maintien des services publics de santé de proximité. Le CESER souhaite que le Conseil régional reste très vigilant sur les zonages en cours de mise en œuvre par l'Agence régionale de santé (ARS) et sur l'accès de tous aux bénéfices de l'e-santé qui ne saurait se substituer aux relations interpersonnelles et aux soins humains de proximité.

Le CESER relève que le plan de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 » entend développer la création de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) au service du monde ambulatoire, la création du métier d'assistant médical, ou la suppression du numerus clausus. Ces Communautés professionnelles constituent un nouveau cadre et une opportunité pour faire évoluer les pratiques professionnelles sur les territoires, au service du développement de la prise en charge ambulatoire et de l'amélioration du parcours coordonné du patient. Le gouvernement veut inciter les professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens...) à se regrouper au sein de ces CPTS, et souhaite atteindre rapidement l'objectif d'au moins 1 000 CPTS, contre environ 200 actuellement sur le territoire national.

Le renforcement des partenariats, le soutien aux réponses diversifiées et adaptées aux contextes locaux est une dynamique favorable qui permet d'impliquer le maximum d'acteurs locaux. Le CESER souhaite avoir des précisions sur les actions prévues en 2019 concernant « les réponses adaptées aux contextes locaux ». Le soutien durable à l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) permet d'accompagner les Pays et Conseils territoriaux de santé avec des diagnostics locaux partagés. Comme en 2018, le CESER souhaite avoir connaissance des diagnostics territoriaux et des évaluations réalisées.

De même, il est important que le Conseil régional poursuive son engagement dans le copilotage et la mise en œuvre, aux côtés de l'Etat et de l'ARS en région, du troisième Plan régional santé environnement (PRSE). Le CESER, dans son avis de juin 2017, a approuvé les enjeux et soutenu les objectifs de ce dernier en souhaitant que les moyens de mise en œuvre pluriannuelle soient à la hauteur. L'implication du Conseil régional sur les enjeux de santé-environnement devrait pouvoir être encore plus lisible dans les réflexions de la Breizh COP et le futur SRADDET. Le CESER, qui participe au Comité de pilotage du PRSE, restera attentif aux avancées dans les contractualisations avec les acteurs et sur les actions labellisées « PRSE 3 » ou qui doivent l'être.

Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan régional santé-travail (PRST) pour 2016-2020, notamment en mobilisant ses partenaires socioprofessionnels et territoriaux. Il s'étonne d'ailleurs que la santé au travail, enjeu majeur de santé publique, ne soit pas mentionnée dans ce programme budgétaire et souhaiterait connaître les actions engagées et soutenues en 2019 par le Conseil régional notamment au travers des Contrats locaux de santé auxquels il participe.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers ce programme, la Région est engagée dans les transitions numériques, tant pour la construction des infrastructures devant permettre l'accès au réseau très haut débit, que pour accompagner des citoyen-ne-s afin que tou-te-s puissent acquérir une culture numérique.

Les actions du programme reposent sur 3 orientations :

- l'accompagnement de la réalisation d'infrastructures numériques, pour lequel 87,5 M€ viennent abonder l'autorisation de programme, et qui concerne essentiellement l'engagement financier régional de la phase 2 de Bretagne très haut débit (BTHD) (2019-2023) ;
- le développement des usages numériques ;
- le soutien à la dynamique bretonne des acteurs du numérique.

Le nouveau Visa Internet de la Région Bretagne vise l'inclusion numérique des publics les plus éloignés soit 20 % de la population. Fin 2018 la Bretagne comptait 90 espaces numériques labellisés. L'objectif en 2019 est de 150. Il s'agit également de développer les partenariats avec les différentes collectivités pour démultiplier les effets des différentes politiques publiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

L'essentiel des financements du programme 103 est naturellement dédié au déploiement de Bretagne très haut débit (BTHD) ; le CESER souligne toutefois que les infrastructures n'ont de sens que si elles sont associées à des usages. Au-delà du taux satisfaisant de commercialisation, le CESER regrette qu'une vision d'ensemble des attendus de la transition numérique n'existe pas encore en Bretagne. Il rappelle ainsi en préalable son attachement à l'élaboration d'une stratégie régionale de transition numérique, avec une méthode partenariale.

2.1. L'accélération de Bretagne très haut débit

Sur proposition de Bernard LAURANS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

L'année 2019 est une année charnière dans le déploiement du très haut débit en Bretagne, avec l'achèvement de la tranche 1 de la phase 1 fin 2018 (70 000 prises raccordées), et la mise en réalisation de la tranche 2 de cette même phase qui va concerner 170 000 prises et qui devrait s'achever en 2020. Le CESER sera attentif au respect de ce calendrier, compte-tenu des retards importants pris dans la réalisation de la phase 1. 2019 verra également le lancement des marchés de déploiement des phases 2 et 3 qui vont concerner 1 million de prises, marchés uniques qui regrouperont conception et réalisation. Le CESER note ce changement de stratégie industrielle opéré par Mégalis, qui s'est appuyé sur le retour d'expérience de la tranche 1 pour regrouper les opérations d'études et de travaux. Cette stratégie devrait permettre de gagner du temps et de respecter l'échéance de fin 2023 pour la fin du déploiement de la phase 2 (400 000 prises). Le CESER se félicite de la volonté d'accélération donnée au programme BTHD, qui figurait dans les recommandations de son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* », parue en janvier 2017.

Il restera néanmoins vigilant sur la capacité des entreprises à respecter leur plan de charge compte-tenu, notamment, des difficultés à disposer des ressources et compétences nécessaires dans les métiers concernés. Dans ce cadre, le CESER note avec intérêt l'engagement financier de la Région pour l'ensemble de la phase 2, soit jusqu'à fin 2023. Il salue la démarche du Conseil régional en matière de formation pour accompagner la filière numérique, et souhaite que ce dernier soit vigilant quant à la qualité et la durabilité des emplois.

Le CESER souligne la difficulté, pour les territoires ruraux, de dégager des moyens pour le déploiement de la fibre, qui constitue pourtant une priorité pour leur développement.

Le CESER se félicite du niveau de commercialisation, 4 fois supérieur à celui qui était attendu initialement, ce qui paraît confirmer l'enjeu majeur du déploiement du très haut débit en Bretagne.

En ce qui concerne les zones « Appel à manifestation d'intention d'investissement » (AMII) (déploiement par les opérateurs privés), le déploiement poursuit son cours et plus de la moitié des logements (53 %) étaient raccordables

fin octobre 2018. Le CESER sera attentif au respect du calendrier de la convention de 2013, qui prévoit d'atteindre l'objectif de 100 % des logements couverts fin 2020.

Par ailleurs, le CESER apprécie la reprise du pilotage du projet UHD (Ultra haut débit > 10 Gbits) par Mégalis et l'attribution d'un budget annexe par la Région, mais s'interroge sur le partenariat avec le Groupement d'intérêt public Renater, compte tenu des décisions prises vis-à-vis de l'Université Bretagne Loire (UBL), autre membre du partenariat.

En outre et bien que le déploiement de l'offre 4G relève de l'Etat et des opérateurs et non de la Région, le CESER approuve le travail de Mégalis sur la complémentarité avec le réseau 4G. Le réseau 4G normalement dédié à l'accès nomade à internet peut également être une solution transitoire d'attente de la fibre, avec une connexion de l'ordinateur à ce réseau. Reste que cette solution doit rester transitoire au regard de son coût, ce qui ne permet pas d'assurer une égalité d'accès au très haut débit. Le CESER regrette également une couverture encore insuffisante du réseau 4G et veillera au respect de l'engagement de l'Etat de doter chacun-e d'un « bon haut débit », à l'horizon 2020.

Le CESER souligne la nécessité de soutenir la transition numérique dans la formation initiale et continue comme évoqué dans ses avis sur le Budget primitif 2017 et 2018, et regrette qu'il ne soit pas fait mention dans ce programme de l'état d'avancement du raccordement des établissements de formation initiale et continue.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional et Mégalis :

- le bon déroulement de la tranche 2 ;
- le lancement des phases 2 et 3, avec la contractualisation des marchés de conception-réalisation au printemps 2019 ;
- le pilotage du projet UHD ;
- la suite du déploiement de la 4G (qui concerne l'Etat et les opérateurs).

2.2. L'an II de la montée en charge du nouveau Visa Internet Bretagne

Sur proposition de Françoise BOUJARD
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de développer les points d'accueil sur tout le territoire. En effet, la carte des implantations des espaces numériques labellisés disponible sur le site de la Région montre encore une forte disparité, avec une faible couverture, en particulier pour certains territoires ruraux. Peut-être des formations itinérantes pourraient-elles être aussi envisagées avec une aide spécifique ?

Le CESER aurait aimé avoir également des précisions sur le nombre de bénéficiaires actuels et visés.

De plus, le CESER estime, comme il l'a préconisé dans son rapport « *L'illettrisme en entreprise, l'affaire de tous* » (décembre 2018), que les personnes ou bénévoles des structures habilitées devraient être formés et sensibilisés pour être en capacité d'identifier d'éventuelles situations d'illettrisme ou de très grandes difficultés avec l'écrit, et pour pouvoir si nécessaire orienter les personnes vers les dispositifs adéquats.

Au-delà de la question du Visa Internet, le CESER souligne l'urgence pour le Conseil régional de mettre en œuvre avec l'ensemble de ses partenaires une politique très ambitieuse et prioritaire de lutte contre l'illectronisme en Bretagne. Il soutient le développement de la concertation afin de répondre à l'urgence des besoins.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le nombre de bénéficiaires et le maillage territorial des espaces numériques, en particulier dans les espaces ruraux.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit son ambition de développer l'innovation en Bretagne à travers 3 actions :

- Soutenir un écosystème régional d'innovation efficient, dans une dynamique de lisibilité, de visibilité et de simplification ;
- Accélérer les transformations des entreprises et des filières bretonnes en appui du déploiement d'une gamme de dispositifs INNO pour toutes les entreprises, et d'appels à projets ciblés ;
- Observer, animer et promouvoir la Bretagne innovante sur des secteurs d'avenir.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre stratégique de la Glaz économie (SRDEII), de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), mais aussi dans la dynamique de la Breizh COP autour notamment des enjeux de transitions numérique, écologique et industrielle. L'année 2019 prévoit l'engagement de l'évaluation de la S3 actuelle (période 2014-2020) en vue d'initier la préparation de la future S3 2021-2027.

Pour conduire ces actions, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 12,9 M€, et une autorisation de programme de 9,2 M€, ainsi que d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 12,2 M€ et d'investissement de 7,1 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la réduction du budget pour ce programme, avec notamment une diminution de 7,5 % en autorisation d'engagement et de plus de 10 % en crédit de paiement de fonctionnement. Rappelant que l'innovation dans les entreprises est un enjeu essentiel pour le territoire, le CESER regrette de ne pas avoir davantage de précisions sur les actions impactées : certes, des restructurations du réseau d'opérateurs sont en cours mais en parallèle, de nouvelles structures sont soutenues depuis 2018 à l'image du CEA Tech ; et de nouvelles initiatives sont annoncées en 2019 pour les actions 2 et 3.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de lancer dès 2019 l'évaluation de la S3 et souhaite y être associé. Dans son étude « *Recherche(s) et Innovation en Bretagne* » (2018), il soulignait la nécessité de renforcer les effets d'entraînement de la recherche et de l'innovation sur le développement régional. Le CESER se satisfait donc de la volonté du Conseil régional de travailler sur la future S3 à l'aune de la Breizh COP. Dans cette même étude, le CESER affirme également que le Conseil régional doit agir au niveau régional, mais aussi aux niveaux national et européen. Il y rappelle que l'intégration des enjeux européens ne se résume pas à la S3, et insiste sur la nécessité de préparer au mieux les acteurs implantés en Bretagne au futur programme Horizon Europe en cours de négociation et ainsi, de soutenir leur mobilisation à l'échelle des réseaux européens, vis-à-vis des domaines stratégiques régionaux.

Concernant le soutien à l'écosystème régional, le CESER approuve le soutien de la Région aux cinq types d'opérateurs organisés de façon complémentaire, pour stimuler et accompagner le développement de l'innovation dans les entreprises. Dans son étude, le CESER relevait une forme spécifique, jugée plutôt efficiente, d'ancrage de la recherche en Bretagne. Celle-ci se caractérise, d'une part, par des relations locales entre acteurs de la recherche

publique et privée, animées plutôt par les technopoles, et d'autre part, par l'existence d'écosystèmes thématiques de recherche et d'innovation, régionaux et pour certains interrégionaux, animés par les Centres d'innovations technologiques et les Pôles de compétitivité ; ces deux derniers étant particulièrement impliqués dans l'animation des Domaines d'innovation stratégiques (DIS) et des filières.

Le CESER souligne avec intérêt l'effort, déjà bien engagé en 2018, de renforcement de la lisibilité et de la visibilité de l'écosystème de soutien à l'innovation. Il prend note de la poursuite des évolutions en 2019 avec d'une part, la fusion des deux CRITT en un opérateur puissant pour soutenir le développement d'innovations dans les deux filières stratégiques Biotech et Santé et, d'autre part pour la filière agroalimentaire, le renforcement des synergies entre Act food Bretagne, le Centre culinaire contemporain et le pôle Valorial au service du « bien manger » en Bretagne.

Concernant les actions tournées vers les entreprises et les filières, le CESER approuve le soutien de la Région, en lien avec Bpifrance, aux différentes formes d'innovations, pour toutes les filières (filières traditionnelles, et celles plus récemment structurées) et pour tous types d'entreprises, à travers une gamme de dispositifs INNO. Il se satisfait de la bonne place de la région (3^{ème}) au concours ILab 2018. Conscient des enjeux encore prégnants pour les PME bretonnes, le CESER approuve la volonté régionale d'accompagner les mutations en réponse aux transitions sociales, numériques et environnementales.

Le CESER relève avec intérêt la démarche annoncée de structuration d'un accélérateur régional d'entreprises innovantes en lien avec Bpifrance. Le CESER souhaiterait savoir comment se positionne ce projet par rapport à ce qui a été mis en place au niveau national et dans d'autres régions (programme d'accélération de Bpifrance, French Tech Accélération, mise en place dans les régions d'accélérateurs de start-up mais aussi accélérateurs de PME, accélérateur HealthTech de Bpifrance, etc.). Il souhaite également connaître les modalités de fonctionnement de ce futur accélérateur. S'il juge légitime qu'un tel dispositif soit opéré par les technopoles, le CESER suggère d'impliquer aussi les structures expertes thématiques pour que ce dispositif puisse tenir compte des spécificités de besoins, notamment « marché » pour le passage de TPE en PME selon les différents domaines.

Le CESER approuve la poursuite du programme « Inno Avenir Filières » et note l'inscription des appels à projets, pour le « transfert de technologie » et « l'expérimentation d'innovations numériques » dans le cadre de la Breizh COP. Il souligne avec satisfaction la volonté du Conseil régional de s'impliquer directement dans des projets d'expérimentation, comme le suggérait son étude.

Concernant l'observation, l'animation et la promotion de la Bretagne sur des secteurs d'avenir, le CESER prend acte de la poursuite des missions de Bretagne Développement Innovation (métiers socles et grands projets structurants) et du renforcement d'un programme collectif dédié à l'Usine agroalimentaire du futur et à l'innovation de procédés (avec l'appui de l'écosystème dont le CEA Tech). Le CESER approuve le soutien aux dynamiques d'innovation basées sur des socles reconnus (cybersécurité, mobilité, santé, agro et nutrition, etc.), rendues lisibles sur le plan international par l'organisation d'événements phares en Bretagne en 2019. Enfin, le CESER approuve la réorganisation du réseau NOE 2.0 qui devra répondre à l'enjeu d'entraîner davantage d'acteurs bretons à l'Europe.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la poursuite de l'évolution de l'écosystème de soutien à l'innovation ;
- la mise en place de l'accélérateur régional d'entreprises innovantes et ses modalités ;
- l'évaluation de la S3 et la préparation de la future S3, mais aussi plus largement la dynamique européenne en région ;
- la place de l'innovation dans la Breizh COP et son suivi dans le temps.

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant en particulier sur les 7 pôles de compétitivité opérant sur la région.

Les objectifs du programme sont :

- contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité :
 - en soutenant l'animation et la promotion des pôles de compétitivité ;
 - en soutenant les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.
- accompagner les projets structurants.

Positionné pleinement dans les objectifs de transitions de la Breizh COP, ce programme est largement partenarial, d'une part avec l'Etat et les autres Régions françaises, et d'autre part avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons au sein d'un système unique en France de « guichet unifié » des collectivités géré par la Région.

L'année 2019 sera charnière pour l'ensemble des actions de ce programme, qu'il s'agisse des pôles de compétitivité qui vont entrer dans leur phase 4 (2019-2022), de la réaffirmation de l'investissement des collectivités bretonnes dans les projets collaboratifs de recherche et développement, ou encore des projets structurants des filières qui font leur mue et accélèrent.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'augmentation du budget pour ce programme, montrant l'ambition du Conseil régional, notamment sur les projets structurants. Rappelant que l'innovation dans les entreprises est un enjeu essentiel pour le territoire, le CESER regrette néanmoins de ne pas avoir davantage de précisions (durée, répartition, etc.) quant aux actions concernées.

Le CESER se réjouit de la volonté d'élargissement du guichet unique pour intégrer les EPCI volontaires au financement des projets, ceci permettant de simplifier, notamment, le conventionnement avec les structures bénéficiaires, tout en poursuivant les collaborations avec l'Etat et les Régions limitrophes.

Action n°1 : contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

Le CESER se félicite de la place prise par les pôles, aujourd'hui bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation. La phase IV souligne l'importance de ces écosystèmes pour structurer les filières bretonnes stratégiques. Les modalités d'application de la loi NOTRe restent toutefois à préciser, à commencer par la notion de « sous couvert des Régions » exprimée dans le Budget primitif 2019.

Le Conseil régional étant au cœur de l'animation des Domaines d'innovation stratégiques (DIS) de la S3, le CESER s'inquiète de le voir introduire une part variable sur le financement des pôles, malgré un objectif de maintien de ses financements, et alors que l'Etat, de son côté, prévoit une baisse. Ceci engendre une instabilité forte à l'heure où ces écosystèmes doivent porter de fortes ambitions européennes. Le CESER s'étonne que cette pratique de part variable ne s'applique qu'aux pôles de compétitivité et interpelle le Conseil régional sur l'équité de la mesure vis-à-vis des autres opérateurs régionaux de l'innovation. Il préconise, a minima, que la part variable soit limitée en

pourcentage, qu'elle intègre des indicateurs vertueux évitant toute forme de « concurrence » entre pôles, mais aussi que ces derniers soient liés aux autres opérateurs ; et que les mesures d'impact soient définies en fonction du potentiel de chacun des écosystèmes.

L'année 2019 verra le reformatage d'un nombre important d'outils dédiés au financement de l'innovation. Ceci implique un suivi important et une vigilance accrue pour conserver les dynamiques en cours au sein des entreprises, notamment dans les PME. Le CESER regrette l'absence de données factuelles permettant de mesurer l'efficacité du programme et son impact sur l'économie, comme cela avait déjà été souligné sur des avis antérieurs.

Action n°2 : Accompagner les projets structurants

Après une année charnière en 2018, le CESER observe que les principaux projets structurants de filières s'inscrivent dans une dynamique intéressante, avec des modalités d'exécution spécifiques au regard de leur degré d'avancement (émergence, accélération ou consolidation). Le CESER encourage à ce que ces projets structurants produisent un maximum d'externalités positives sur les PME régionales, avec des actions spécifiques comme l'appel à projets co-piloté par l'Institut de recherche technologique (IRT) b<>com ou encore la structuration d'un campus industriel autour d'Excelcar. Le CESER souhaite par ailleurs que lui soient transmises les évaluations annoncées, comme celle concernant les retombées de l'appel à projet « innovation collaborative au croisement des filières ».

Compte tenu de ces observations et dans le contexte particulier de cette année charnière pour les pôles, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission des informations quant à la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle politique de la phase IV des pôles et les reconfigurations envisagées ;
- l'association du CESER aux discussions sur le rôle des pôles de compétitivité dans l'écosystème régional, dans le cadre de la définition de la future S3 ;
- l'avancement des projets structurants.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne présente un taux de viabilité des entreprises créées en 2010 plus important que les autres régions françaises. Le recours à des dispositifs d'aides à la création y est aussi le plus élevé.

La transmission est un enjeu essentiel, considérant que 32 200 entreprises bretonnes, qui représentent 198 000 salariés, sont dirigées par une personne de plus de 55 ans. L'enjeu est de préparer les entreprises à cette transmission en tenant compte de leur nature, avec une approche segmentée ; PME, commerce et artisanat ne présentant pas les mêmes besoins. Ce travail doit se faire en appui sur les réseaux existants.

Par ailleurs, la Région mobilise un ensemble d'outils d'ingénierie financière, qui interviennent de la création à la cession, et sont destinés à faire effets de leviers avec des investissements privés. Le fonds de co-investissement Breizh Up a déjà contribué à 15 projets d'investissements dans des jeunes entreprises innovantes. Il connaîtra cette année une montée en puissance, avec une autorisation de programme de 10 M€ qui permettra de doubler son capital.

Enfin, le Pass Création mis en place en 2018 sur toute la Bretagne en partenariat avec l'ensemble des acteurs verra son pilotage renforcé, avec un suivi qualitatif plus important et une analyse des résultats.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec ce programme, le Conseil régional continue de renforcer son action économique directe. Le total des autorisations de paiement et d'engagement double entre 2018 et 2019, atteignant 15,8 M€ contre 7 M€.

Le CESER apprécie que cette montée en puissance du Conseil régional en matière de développement économique prenne appui sur un travail partenarial efficace avec les autres structures de financement et d'accompagnement (Bpifrance, chambres consulaires, associations, etc.).

Alors que le Conseil régional annonce dans son introduction au Budget primitif « une nécessaire rupture dans les méthodes d'intervention » pour s'engager dans la Breizh COP et affirmer sa capacité d'investissement (p.8), le CESER constate l'absence de référence au sein du programme 203 à un conditionnement ou une priorisation particulière.

L'examen de la répartition des crédits montre que l'ingénierie financière reste un axe privilégié de l'intervention régionale, Breizh Up concentrant dans ce cadre l'essentiel des moyens (10 M€ d'autorisations d'engagement). Le CESER souhaite connaître les critères de choix retenus par ce fonds pour investir dans ces entreprises, et s'ils sont compatibles avec les objectifs de la Breizh COP.

Le CESER s'était réjoui en 2018 de la mise en place du Pass Création en remplacement du dispositif Nacre, ce changement devant avoir pour effet de simplifier le recours aux aides. Le CESER souhaite pouvoir suivre son utilisation. Or, le budget 2019 ne mentionne plus d'objectifs chiffrés (alors que le budget 2018 prévoyait l'accompagnement de 2 000 porteurs de projet, ce qui illustre un recentrage). Le CESER souligne cependant la mise en place effective de 100 points d'accueil.

Le CESER se félicite de l'effort porté sur l'enjeu majeur que constitue la transmission d'entreprise, et apprécie l'attention particulière portée à l'anticipation de ces transmissions, en favorisant le passage du salariat à l'entrepreneuriat, en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les EPCI, etc.

L'axe du développement de l'entrepreneuriat est de plus soutenu au travers du salon Entreprendre dans l'Ouest et par le soutien au projet AWE de l'association « Entreprendre au Féminin en Bretagne », destiné aux femmes défavorisées porteuses de projets.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la cohérence des dispositifs avec les objectifs fixés par la Breizh COP en termes de transition économique (conditionnalité, choix des secteurs d'intervention, priorisations, etc.) ;
- l'utilisation du dispositif Pass Création, pour lequel il souhaite avoir connaissance des éléments d'analyse qui seront produits (évolution du nombre de projets accompagnés, résultats de ces accompagnements, etc.).

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Olivier CAPY et Sergio CAPITAO DA SILVA
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 204 vise à créer les conditions qui contribuent à la compétitivité et donc à l'emploi sur les territoires tant par la mise en place d'un écosystème favorable que par des dispositifs d'aides adaptés aux besoins. Dans sa présentation, le Conseil régional met l'accent sur 4 actions :

- Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie ;
- Poursuite de la montée en puissance du Pass Commerce Artisanat ;
- Accompagnement des entreprises de l'industrie agro-alimentaire dans l'amélioration de leurs performances ;
- Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Plus synthétique, ce budget primitif 2019 ne présente plus qu'une petite partie des actions relevant du programme 204. Le soutien aux actions collectives, par exemple, auxquelles le CESER a déjà dit son attachement, n'est plus détaillé. En revanche, le CESER constate que les quatre actions présentées mettent bien en valeur le caractère pivot de ce programme, en illustrant la manière dont il contribue à diverses orientations stratégiques majeures pour le Conseil régional : le soutien à l'industrie, la revitalisation des centres-bourgs et plus généralement la prise en compte des enjeux d'aménagement dans les politiques économiques, la volonté de devenir leader du « bien manger » ou encore le soutien à l'internationalisation des entreprises. En ce sens, ce programme, dont il faut rappeler une fois encore le poids budgétaire (23 M€ de crédits de paiement) s'inscrit bien dans les objectifs de la Breizh COP.

Comme les années précédentes, le CESER suggère de renforcer encore cette intégration des objectifs de la Breizh COP, en précisant la manière dont les objectifs sociaux et environnementaux sont pris en compte dans le déploiement des dispositifs (éco-socio-conditionnalité des aides). Il renvoie à ce sujet à son étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (2015), qui proposait notamment une grille de lecture de l'emploi durable.

Lancé en 2018, le programme « Breizh Fab » doit « *contribuer au développement de centaines d'entreprises* ». Le CESER partage cette priorité donnée à l'industrie par le Conseil régional. Il partage également la philosophie de ce programme, qui s'appuie sur la mobilisation coordonnée d'acteurs (Chambre de commerce et d'industrie, Centre technique des industries mécaniques, Union des industries et métiers de la métallurgie) ainsi que sur un soutien aux actions collectives (appels à projets « Défis partagés »). Cette initiative répond bien au constat posé par le CESER dans son étude de 2015, dont un chapitre s'intitulait « *les défis auxquels est confrontée l'industrie sont des défis collectifs* ». Ces actions prometteuses doivent être évaluées. Le CESER rappelle par ailleurs l'importance de mobiliser également les territoires, à commencer par les EPCI et les acteurs du dialogue social territorial, qui ont un rôle majeur à jouer, tant pour renforcer l'attractivité des métiers que pour anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels.

Le CESER se félicite par ailleurs de constater qu'un nombre croissant d'EPCI met en œuvre le Pass commerce artisanat.

Le CESER souligne également l'effort porté par le Conseil régional en faveur de l'agroalimentaire, qui témoigne à la fois d'une bonne réactivité face à des situations de crise et d'une volonté d'anticipation et de projection au travers d'une stratégie collective, au service du « bien manger », tout en insistant sur la nécessité de définir cette notion.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne se classe en tête des régions françaises pour la place de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans son économie, avec une croissance régulière de ses effectifs. La Région soutient et accompagne cette dynamique, en particulier à travers la Stratégie régionale de l'ESS (SRESS), co-élaborée avec les acteurs institutionnels et les structures représentantes de l'ESS et intégrée au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ; avec un focus particulier sur l'innovation sociale (IS) qui doit permettre de mieux répondre aux besoins non ou mal satisfaits sur les territoires bretons.

La particularité de la Bretagne est son écosystème (pôles ESS et propulseurs d'entrepreneuriat collectifs « TAGs Breizh ») qui couvre l'ensemble du territoire et permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable. Ces entreprises, en adéquation avec les besoins des territoires, sont génératrices d'emplois locaux, et à ce titre en phase avec les actions liées à la mise en place de la Breizh COP ; notamment en ce qui concerne l'aménagement des territoires ruraux, et des quartiers prioritaires de la ville.

Les associations, qui représentent une grande partie de l'ESS, sont un élément essentiel du développement des territoires, non seulement parce qu'elles sont des facteurs d'innovation économique et sociale, mais aussi des facteurs de cohésion. En Bretagne en effet, un peu plus d'un emploi sur 10 du secteur privé relève du champ associatif (soit près de 100 000 salarié-e-s). Sur la base de l'étude du CESER « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » et des premières Assises de la vie associative en avril dernier, la Région co-construit avec le Mouvement associatif de Bretagne une nouvelle feuille de route.

Le Président du Conseil régional propose de garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires et dans les politiques, objectif affiché dans la Breizh COP et qui a été intégré dans la feuille de route adoptée en octobre 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Sur le volet économie sociale et solidaire

Sur proposition de Fabienne COLAS
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »
et de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Economie et innovation »

L'économie sociale et solidaire est un atout pour le développement durable de la Bretagne et peut participer largement au déploiement de la Breizh COP. Au-delà de l'innovation sociale qui est au cœur de son ADN, son ancrage territorial est porteur d'emplois non délocalisables. Elle s'inscrit fortement dans les filières de la transition écologique (économie circulaire, gestion des déchets, circuits courts, éducation à l'environnement, mobilités douces, etc.) et contribue à l'égalité des chances (insertion par l'activité économique, accès aux soins, éducation populaire, offre culturelle).

Le CESER se félicite du soutien apporté à cette spécificité bretonne qu'est l'écosystème ESS dans toute sa diversité (associations, mutuelles, coopératives, fondations, sociétés commerciales de l'ESS). En effet, la présence des pôles et Tags (incubateurs locaux de projets de l'ESS) sur l'ensemble du territoire permet d'identifier finement les besoins et d'accompagner efficacement la réponse qui leur est apportée par la création ou le développement d'entreprises d'utilité sociale innovantes, mais aussi par le maintien d'activités et de services. Cet accompagnement se traduit aussi par le soutien à la structuration régionale (CRESS, Union régionale des SCOP, Bretagne Active, Coopératives d'activité et d'emploi) qui participe également à cet écosystème, et permet une vision globale, favorise la mutualisation, ainsi que le développement de filières. Ce soutien doit être maintenu et développé, tant en ce qui concerne l'accompagnement des entreprises que pour le développement de l'innovation sociale.

Le CESER se félicite également du travail mené en commun par la Région et les représentants associatifs, sur la base de son étude « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » et des enseignements des premières Assises de la vie associative en Bretagne, afin de co-construire un environnement favorable au développement des associations. En effet, leur activité est indispensable pour une Bretagne unie et solidaire, forte de sa culture et de son patrimoine, et fortement inscrite dans la maîtrise et la protection de son environnement. Le CESER sera particulièrement attentif à la mise en œuvre du plan d'action en matière de financement, d'accompagnement des associations, de soutien aux différentes filières et à la structuration du secteur.

Par ailleurs le CESER avait manifesté, dans son avis de 2018, la nécessité de vigilance sur l'arrêt du dispositif des Emplois associatifs d'intérêt régional (EAIR) et sera particulièrement attentif aux réponses apportées en matière de soutien à l'emploi durable associatif.

2.2. Sur le volet égalité femmes.hommes

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Dans le continuum du Budget primitif 2018, le CESER constate, d'une manière très positive, la détermination du Conseil régional pour favoriser et promouvoir en 2019 l'égalité entre les femmes et les hommes sur les territoires de la région Bretagne par trois types d'actions :

- un observatoire des territoires permettant de produire des statistiques sexuées systématiques afin d'avoir la connaissance de la place des femmes et des usages par les femmes et les hommes, un préalable incontournable afin d'identifier de manière objective les inégalités et de réaliser les diagnostics territoriaux afin de mieux remédier aux inégalités identifiées ;
- un plan d'action qui vise à mobiliser le plus grand nombre de femmes pour les prochaines élections municipales ;
- un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des initiatives de proximité répondant aux besoins des bretonnes et des bretons dans les territoires.

Le CESER se félicite de ce développement d'actions qui visent à intégrer, dans les projets de territoires, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, objectif affiché dans la Breizh COP et intégré dans sa feuille de route adoptée en octobre 2018, un préalable incontournable à la mise en œuvre de tout projet et action politique.

Le CESER encourage l'ensemble des collectivités territoriales mais aussi l'État à travailler en complémentarité afin d'analyser les inégalités entre les femmes et les hommes, de diffuser la culture de l'égalité sur tous les territoires, mais aussi d'agir contre toutes les discriminations et violences liées au sexe. En complément, il invite à se reporter au dernier rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publié le 17 janvier 2019, qui montre qu'« *in fine* le sexisme entraîne toutes les inégalités femmes-hommes bien connues aujourd'hui ».

La présence des femmes n'a échappé à personne dans le mouvement social « Gilets jaunes ». Au travers de ce mouvement, remontent une fois de plus à la surface leurs difficultés spécifiques à boucler leurs fins de mois, leur

précarité financière étant donné qu'elles travaillent très souvent à temps partiel, cette situation étant souvent subie, ce qui ne permet pas de satisfaire les besoins élémentaires des femmes et des familles. En outre, de très nombreuses femmes sont en situation de monoparentalité et subissent la précarité ou la pauvreté. Cette réalité est vécue au quotidien par les associations qui informent et accueillent les femmes dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle et qui notent une montée en charge des femmes retraitées souhaitant retrouver un travail en raison de leur faible retraite.

Ce mouvement met aussi en lumière celles qui occupent en particulier un « salariat féminin des services vitaux qui demeure invisible dans l'ordre de la production (...) qui font tourner les rouages des services essentiels que sont les soins, la santé et l'éducation », ainsi que l'insertion, l'action sociale et médico-sociale. Les services qu'elles rendent sont le plus souvent assimilés à des coûts alors qu'elles produisent « une richesse émancipatrice qui pavent les fondements de la vie collective » et que leurs revendications portent sur les moyens de leurs tâches dans de bonnes conditions notamment auprès des patients ou des résidents des EHPAD¹.

Le CESER de Bretagne sera donc particulièrement attentif, dans les prochains mois, en lien avec le Conseil régional de Bretagne, à la mise en œuvre des actions prévues dans ce programme, et plus généralement à toutes les politiques publiques agissant afin que l'égalité formelle dans les droits devienne réelle.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT et Carole LE BECHEC
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 206 permet l'accompagnement des acteurs qui structurent les filières stratégiques bretonnes, à commencer par Bretagne Développement Innovation (BDI) et Bretagne Commerce International (BCI). En 2019, le Conseil régional réaffirme son exigence d'efficience à l'endroit de ces structures.

Ce programme est explicitement voulu en cohérence avec la Breizh COP pour permettre des réflexions prospectives, des actions collectives, de la mise en réseau d'acteurs industriels, etc. Pour BDI cela se traduit par deux orientations majeures : les transitions environnementales et numériques d'une part, et les enjeux de l'usine du futur d'autre part.

Ce programme inclut 350 000 € dédiés à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre d'une coopération avec l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme connaît une baisse par rapport à 2018, les autorisations d'engagement passant de 7 M€ à 6,3 M€ et les crédits de paiement de 7,8 M€ à 6,5 M€. Comme les années précédentes, cette baisse témoigne d'une exigence accrue du Conseil régional quant à l'efficience de BCI et de BDI, ce dont le CESER se félicite. Par ailleurs, il rappelle

¹ Source : Le Monde Diplomatique N°778 - 66e année. Janvier 2019

que l'aide à l'internationalisation des entreprises bretonnes est aussi assurée par le programme 204 (avec 1,47 M€ d'autorisations d'engagement pour le Pass export).

Le CESER relève toutefois que ce Budget primitif 2019 est beaucoup moins riche en informations et indicateurs concernant l'activité précise de BDI et BCI.

Le CESER apprécie la volonté de cohérence de l'action de BDI avec la Breizh COP. Par ailleurs, il considère que la mission de veille et d'animation portée par BDI sur les grands projets structurants est particulièrement importante pour donner des perspectives et permettre une adaptation du positionnement des entreprises ainsi qu'un développement de l'attractivité. La poursuite du soutien à la marque BRETAGNE est également soulignée.

Le CESER se félicite de la coopération renforcée entre BCI et Business France pour clarifier et optimiser les outils et l'information sur l'international à destination des entreprises bretonnes. Comme le Conseil régional, le CESER considère que le partage d'outils communs et la réinterrogation du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) sont indispensables dans un contexte de fortes contingences budgétaires et d'une attente de simplification de la part des acteurs économiques. Pour le CESER, l'enjeu de révision du PRIE réside dans l'optimisation des dispositifs ainsi que dans une meilleure coordination des actions, notamment entre BCI et Business France.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'apport de précisions sur l'appréciation qui est faite par BDI de la nature des projets d'usine du futur compatibles avec la Breizh COP ;
- l'apport d'informations sur le travail spécifique concernant les conditions de travail dans les industries agroalimentaires (abattoirs) déjà évoqué en 2018 et dont le CESER apprécie l'intérêt. L'ARACT a-t-elle avancé dans la concrétisation de cette action ?

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LECHVIEN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional souligne l'importance du secteur agricole et agroalimentaire pour la région et précise le contexte et l'évolution en cours des filières alimentaires, ainsi que le soutien qu'il apporte à ce mouvement. Le sens de son intervention est également précisé action par action.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie l'ajout d'une répartition indicative des crédits action par action, qui répond à l'une de ses demandes.

Le Conseil régional affirme, à plusieurs reprises, sa volonté de positionner l'agriculture bretonne comme leader européen du « bien manger », grâce à un accompagnement des exploitations vers cette transition. Effectivement l'agriculture bretonne, produisant déjà des produits de qualité répondant aux différents marchés, doit néanmoins être fortement soutenue pour s'adapter en permanence aux nouvelles attentes des consommateurs sans pour

autant perdre en compétitivité, ni en viabilité des exploitations. Le grand plan d'investissement doit ainsi permettre d'augmenter l'accompagnement, notamment financier, des agriculteurs pour permettre l'évolution des exploitations et des outils de production en réponse aux demandes des consommateurs et des pouvoirs publics. Il doit compléter le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), par le biais duquel le Conseil régional accompagne les agriculteurs. Outre ces soutiens financiers, le CESER souligne également l'importance de travailler sur les enjeux d'attractivité des métiers ainsi que sur l'évolution des compétences.

Le sujet de la meilleure répartition de la valeur, au cœur des débats des Etats généraux de l'alimentation et de la loi qui en découle, est aussi abordé. Le CESER y voit un prérequis indispensable pour assurer un avenir à l'activité agricole en France et en Bretagne. Une fois cette meilleure répartition faite, la « montée en gamme » sera possible à condition qu'elle soit rémunératrice pour les agriculteurs.

La volonté du Conseil régional d'anticiper le prochain PCA EA en faisant un audit de celui en cours avant la fin de la programmation, est à souligner. Toutefois l'audit sera à compléter en fin de programmation, pour tenir compte de toutes les réalisations de cette action en faveur de la modernisation des exploitations agricoles bretonnes.

Au regard de la dynamique d'évolution des pratiques allant même jusqu'à une évolution des systèmes, le soutien marqué du Conseil régional vis-à-vis des filières de production de qualité (labels) et de l'agriculture biologique porte désormais ses fruits. Il est indispensable de poursuivre cet engagement en s'assurant que tous les efforts décidés par les agriculteurs soient équitablement aidés. D'autre part, c'est une dynamique qui doit être également complétée par une structuration de ces filières et un encouragement des producteurs à s'organiser collectivement afin d'adapter la production à la capacité du marché à absorber les volumes à venir. Les agriculteurs qui s'engagent dans ces changements de pratiques doivent ainsi, de façon durable, réellement obtenir, par la vente de leurs produits, la rémunération correspondant aux efforts réalisés.

Concernant l'aspect environnemental, dynamisme, pragmatisme et pédagogie sont indispensables à la réussite des ambitions du Conseil régional. Le rôle majeur des agriculteurs dans la gestion et la production d'espaces riches en biodiversité doit être préservé et valorisé au sein du programme Breizh bocage, entre autres. Plus largement, toutes pratiques alliant performances écologique et économique, et apportant une solution pour plusieurs problématiques méritent d'être soutenues ; par exemple les avantages liés aux couvertures de fosses pour le climat et le stockage des effluents. Dans ce cadre, tous les projets motivés ont leur place. Cela est clairement affiché, pour la méthanisation, avec un soutien à la petite méthanisation et aux initiatives collectives. Néanmoins, les projets de méthanisation, après leur mise en fonctionnement, doivent être sécurisés en intrants sur le long terme. De plus, d'autres énergies renouvelables, mieux adaptées à certaines exploitations agricoles, existent et doivent donc être également accompagnées (sur le plan technique) et soutenues financièrement.

208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition d'Olivier LE NEZET et de David RIOU
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional prévoit quatre actions principales pour développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, à savoir :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie maritime bretonne par l'animation du partenariat autour de la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML) et des territoires engagés dans des démarches d'actions locales en faveur de la mer et du littoral ;
- l'animation et l'accompagnement des transitions et de l'innovation maritime, qui recouvrent des projets en faveur de la connaissance des activités et de l'environnement, des projets collectifs et l'animation de réseau en vue d'un développement intégré et durable des activités, ainsi que l'accompagnement des gens de mer et des enjeux d'attractivité ;
- le soutien à la création, au développement et à l'adaptation à la transition écologique et énergétique des entreprises de la filière halieutique, très majoritairement au travers du cofinancement des mesures du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ;
- une contribution à la compétitivité de la filière halieutique, principalement à travers le groupement interportuaire Pêche de Bretagne.

Dans le contexte du Brexit, la politique maritime de la Région se concentrera en 2019 sur le soutien à la pêche, avec la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du FEAMP, qui est le principal outil financier en faveur des filières halieutiques et des projets maritimes sur le territoire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme le CESER l'a rappelé à de nombreuses reprises, notamment dans la conclusion de son étude « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* » (2014), les atouts maritimes de la Bretagne constituent un capital à faire fructifier et à valoriser par l'innovation. Aussi, il se félicite que le soutien à cette économie, son accompagnement et la structuration des filières, soient affichés comme des priorités fortes.

Le CESER se félicite de l'accélération des démarches en faveur de la pêche et des cultures marines. Il espère toutefois que cette montée en puissance, rendue particulièrement nécessaire par le contexte (nécessité de rattraper le retard sur le FEAMP, incertitude et inquiétude croissantes autour des conséquences du Brexit), ne pénalisera pas à terme les actions en faveur des autres composantes de l'économie maritime, actions qui ne sont plus visibles dans le budget 2019 (aucun développement pour l'axe « Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime »).

Les quatre axes d'actions définis par le Conseil régional pour développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture apparaissent en effet complémentaires pour contribuer au développement maritime régional.

Par ailleurs, le CESER prend note de la volonté d'opérer le lancement officiel du groupement interportuaire en 2019. Il estime que les structures professionnelles de la pêche bretonne devraient être pleinement parties prenantes de sa gouvernance. De même, l'intégration de ces structures à la gouvernance des instances portuaires devrait pouvoir être envisagée.

Le CESER approuve le renforcement et la programmation de la mise en œuvre de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et littoral (SBML). Il suivra avec intérêt la finalisation de son plan d'action, programmée au printemps prochain et qui marquera l'entrée dans une phase opérationnelle.

Le CESER estime indispensable de poursuivre le travail engagé au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML), qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi de cette SBML, cette mise en œuvre devant constituer le volet maritime de la Breizh COP.

Le CESER regrette dans ses derniers avis l'absence de fléchage des sommes allouées sur le chapitre « Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer ». Il se félicite que cette demande ait été prise en compte, avec désormais une présentation indicative des montants accordés aux différentes actions proposées.

Pour finir, le CESER constate que la problématique du Brexit et de ses conséquences a bien été identifiée. Il estime que les moyens financiers alloués à cet effet ne doivent pas concerner uniquement les infrastructures portuaires mais doivent également consister en un soutien direct aux entreprises impactées, qu'elles soient de la filière aval et/ou amont. Le CESER estime qu'un provisionnement financier devrait être anticipé à cet effet, sur une ligne budgétaire dédiée.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2019, le programme 209 comprend dans le budget primitif 24,102 M€ d'autorisations de programme et d'engagement ainsi que 68,44 M€ de crédits de paiement (à 96 % destinés à l'investissement). Les autorisations de programme concernent pour l'essentiel :

- la modernisation des ports régionaux (passerelle à Saint-Malo, apportement sablier à Lorient, rénovation de la criée de Concarneau...) ;
- la modernisation des infrastructures portuaires (terminal Naye à Saint-Malo, préfiguration de la grande concession du port de Brest, études pour le dragage du port de pêche de Lorient...) ;
- l'entretien du patrimoine portuaire régional (études de conception du pont mobile à Saint-Malo, étude de réhabilitation du quai QR5 à Brest...).

L'autorisation d'engagement est pour l'essentiel consacrée à la définition des contrats de concession dont un grand nombre arrive à échéance.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les crédits de paiement pour 2019 concernant le programme 209 sont beaucoup plus élevés que les autorisations de programme et le CESER regrette qu'ils ne fassent pas l'objet d'une présentation détaillée par sous-programme.

Pour le programme 209, les autorisations de programme étaient de 18 M€ en 2018 (avec Décision modificative) et de 27,8 M€ en 2017. Avec un montant de 24 M€ en 2019, elles se situent à un niveau intermédiaire entre ces deux années. Les crédits de paiement étaient de 80,1 M€ en 2018 et de 87,8 M€ en 2017. Le montant 2019 est donc en diminution par rapport à ces deux années.

Depuis maintenant deux ans, le Conseil régional dispose d'une compétence sur 22 ports bretons. Cette compétence globale doit permettre de renforcer la cohérence des investissements portuaires et éviter les phénomènes de surenchère et de concurrence stérile. En mai 2017, le CESER dans son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* » proposait en effet que le Conseil régional « *impulse une stratégie régionale concertée de spécialisation des ports* ». L'élaboration de cette stratégie régionale concertée n'est certes pas aisée car les profils des différents ports bretons ont de nombreux points communs et les choix seront difficiles. Mais elle est indispensable pour parvenir à une lisibilité pluriannuelle des investissements portuaires et créer une offre globale portuaire cohérente à l'échelle régionale.

Le CESER souligne que la complémentarité des ports bretons réside également dans les dynamiques de co-compétitivité qu'ils entretiennent mutuellement.

Dans son avis sur les travaux de modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo (octobre 2018), le CESER, tout en se réjouissant des travaux de modernisation engagés, s'interrogeait sur les conséquences budgétaires d'une maîtrise d'ouvrage régionale qui n'était pas initialement prévue (travaux terrestres).

Le CESER souligne globalement la complexité à suivre les investissements pluriannuels dédiés à la modernisation et à l'entretien du patrimoine portuaire. Il réitère donc sa demande exprimée l'an dernier, de disposer d'une vision d'ensemble des investissements récemment réalisés et à venir dans les différents ports bretons.

Plus largement, le CESER s'intéresse à l'adaptation des ports bretons suite au Brexit, ainsi qu'aux travaux relatifs à l'intégration des ports dans les corridors européens, dans le cadre de leur redéfinition à l'horizon 2022. Ces sujets d'actualité peuvent représenter des opportunités pour la Bretagne.

Le CESER appelle de ses vœux une réflexion partenariale sur ce sujet, à l'échelle des régions de l'Arc Atlantique.

Compte-tenu de ces observations et dans la continuité de ses précédents avis, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'évolution de la gouvernance du port de Brest ;
- Les conséquences du Brexit sur les ports bretons ;
- Les avancées de l'inscription des ports bretons, dans les corridors de transport européens ;
- L'élaboration d'une stratégie portuaire régionale concertée.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 – Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 301 recouvre le développement de la connaissance de la relation emploi formation, la gouvernance du CPRDFOP, l'animation du service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle et l'accompagnement des publics jeunes en difficulté sur tout le territoire.

Le Conseil régional définit l'observation et l'information comme des axes fondamentaux du système de formation tout au long de la vie. Dans ce contexte de réforme et d'évolution de ses compétences (perte de la compétence apprentissage, fin de l'obligation d'établir une carte de la formation professionnelle, renforcement de la compétence d'information sur la formation et les métiers par l'élargissement du périmètre aux publics scolaires), la Région affirme la volonté de rester engagée dans la coopération et la cohérence entre acteurs.

A ce jour, le budget est établi sans précisions sur les moyens liés au transfert de compétences et reste pour ce qui est de l'autorisation de programme (AP) quasiment au même niveau que celui affiché dans le budget primitif 2018 (5,63 M€ contre 5,33 M€ en 2018).

Au niveau opérationnel plusieurs actions sont précisées qui s'inscrivent dans le cadre des orientations partagées et validées par la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, dans le cadre du CPRDFOP 2017-2022, à savoir :

- Une démarche structurelle d'information et d'observation emploi-formation à l'échelle régionale intégrant :
 - le déploiement d'une première offre de service à destination des établissements scolaires ;
 - la mise en place d'un outil numérique d'information et d'aide à l'orientation ;
 - l'animation du réseau du SPRO, et le soutien à sa professionnalisation ;
 - l'ingénierie, de la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.
- L'accompagnement des publics jeunes en difficulté sur tout le territoire (nouvelle contractualisation avec les Missions locales) ;
- Le maintien de l'objectif de conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) ;
- L'engagement à assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux, au titre du CPRDFOP ;
- L'engagement à construire une nouvelle génération de contrats d'objectifs avec les branches professionnelles afin de développer des dynamiques sectorielles conformément à ce qui est prévu dans le CPRDFOP.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER mesure la difficulté d'établir un budget dans ce contexte de réforme dont les impacts sont encore incertains pour une partie, et alors que les moyens liés aux transferts de compétences ne sont pas complètement connus. Dans ce cadre, le CESER soutient l'engagement de la Région à maintenir le cap des orientations stratégiques du CPRDFOP, qui sont structurantes pour tous les signataires et partenaires et visent une cohérence régionale.

Les orientations stratégiques validées par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux font sens particulièrement en termes d'observation régionale, d'un droit universel à l'information et à l'orientation, d'accompagnement des jeunes en difficultés. A ce titre le chantier 1 du CPRDFOP traite en priorité de l'analyse des problématiques des emplois non pourvus, qui ne relèvent pas que d'une question d'orientation et de formation, et méritent d'être identifiés précisément.

Le transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles paritaires et la fin de la carte des formations professionnelles initiales percutent les travaux qui avaient été engagés en Bretagne pour rendre lisible et cohérente l'offre de formation professionnelle à l'échelle de la région.

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel élargit la mission d'information sur les métiers et la formation aux publics scolaires.

Le CESER réaffirme son attachement à l'accompagnement des différents publics en fonction de leurs besoins spécifiques et la construction d'une information et d'un accompagnement, adaptés à chaque public. Il réaffirme aussi, d'une part, son attachement à la complémentarité des acteurs pour faciliter un premier accueil et, d'autre part, l'importance de la mutualisation des outils.

Le CESER s'inquiète de l'évolution du SPRO-EP au regard de la situation de plusieurs organismes qui à ce jour sont en difficulté ou dans l'incertitude : disparition des Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), incertitudes dans les Centres d'information et d'orientation (CIO), incertitudes concernant la Délégation régionale de l'ONISEP, scission du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) en 2 entités (dont les financements ne sont pas connus à ce jour), évolution du Conseil en évolution professionnelle pour les salariés (cahier des charges non connu à ce jour). La plateforme web régionale d'information et d'appui à l'orientation en cours d'élaboration dans le cadre du chantier 3 du CPRDFOP est l'une des actions prioritaires ciblées dans ce budget. Le CESER, qui s'était inquiété quant à la première version de la plateforme Cléor, sera attentif à ce que les outils d'information existants et qui ont fait leurs preuves soient pris en compte dans la nouvelle plateforme.

Le CESER partage l'intérêt de la méthode annoncée qui intègre l'expérience utilisateur car cela devrait permettre de vérifier les attentes et les usages de chacun et préciser les besoins des différents publics (usagers, professionnels...).

Il souligne l'intérêt des réponses communes Région - Rectorat - Universités - Ecoles dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (PIA) Territoires d'innovation pédagogique (TIP) au service d'une orientation réussie tout au long de la vie. La plateforme d'orientation gagnera à être construite dans ce cadre mutualisé.

Au titre de l'axe « gouvernance du CPRDFOP » de ce programme, le CESER se félicite des actions projetées et notamment de la programmation d'une nouvelle génération de contrats d'objectifs avec les branches professionnelles paritaires car cela répond à l'objectif de cohérence et de qualité de l'offre de formation. Au sujet de ces contrats qui ont vocation à partager les enjeux, l'observation de chaque filière, et l'identification des parcours adaptés aux évolutions des métiers, le CESER considère qu'ils ne doivent pas se construire en tuyaux d'orgue mais s'appuyer sur un socle commun de principes ; ils doivent réaffirmer la volonté d'une transition écologique socialement responsable et intégrer systématiquement certains axes prioritaires, tels que :

- l'égalité femmes-hommes ;
- la logique de parcours intégrant les savoirs de base, y compris le numérique, pour permettre notamment d'aller d'une situation d'illettrisme vers la certification et la qualification ;
- le traitement partagé des éléments périphériques à l'emploi, tels que le logement, les mobilités... ;
- la question des fonctions transverses à tous les secteurs (qui doit également être posée pour chaque contrat) ;
- une attention particulière à la qualité des formations en apprentissage, en lien avec la question du devenir de l'apprentissage en Bretagne par suite de la réforme en cours (loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018).

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de maintenir une démarche d'animation des acteurs territoriaux dont le périmètre sera sans doute à préciser au regard des nouveaux cadres (« Plan pauvreté » et Plan régional d'investissement dans les compétences - PRIC). Il se félicite de l'engagement de l'évaluation du CPRDFOP mais s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour réaliser ce travail et sur les échéances, en particulier parce qu'il est ambitionné de mener une évaluation *in itinere* qui nécessite, par définition, qu'elle accompagne la mise en œuvre des actions, or cette mise en œuvre a commencé depuis 2017.

Le CESER note qu'un nouveau partenariat conventionnel est engagé avec les 17 Missions locales qui précise les attendus de la Région vis-à-vis de l'accompagnement des jeunes. Celui-ci vise le renforcement de l'observation et de l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables, qui constituent le public ciblé par le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) comme par le « Plan pauvreté ». Si le CESER partage cette orientation, il rappelle que l'universalité du droit à l'information, à l'accompagnement et à l'orientation par le Conseil en évolution professionnelle – CEP (conseil pour lequel les Missions locales ont été confortées comme opérateur par la loi « Avenir professionnel ») doit être maintenue et implique que tous les publics des Missions locales y aient accès.

Par ailleurs, le CESER souhaite connaître la position du Conseil régional sur le service public d'insertion inscrit également dans cette loi.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La structuration de la démarche d'observation - information - emploi - formation dans le nouveau périmètre de compétences de la Région ;
- le déploiement d'une première offre de service à destination des établissements scolaires ;
- l'élaboration des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers le programme 302, le Conseil régional se mobilise dans le domaine de l'éducation, de la citoyenneté et de l'ouverture des jeunes au monde. Ce programme comprend trois grands objectifs :

- encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens ;
- développer la mobilité internationale des apprenants ;
- promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose une autorisation d'engagement de 6,8 M€ et un crédit de paiement de 6,44 M€ pour le fonctionnement, ainsi qu'une autorisation de programme et un crédit de paiement de 0,1 M€ pour l'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate une forte diminution des crédits de paiement dédiés à ce programme : ceux-ci passent de 9,925 M€ en 2017 à 6,54 M€ en 2019, soit une baisse de 35 % en l'espace de deux ans. Le CESER avait demandé des explications concernant cette régression, il remarque que celles-ci n'ont pas été apportées cette année.

En outre, si le CESER se félicite des tableaux reprenant les montants alloués par objectif et axe du programme, rendant celui-ci plus concret, il exprime à nouveau son souhait de disposer de données de comparaison d'une année sur l'autre, ainsi que du réalisé, soit celles du budget primitif des exercices n-1 et n-2, ainsi que celles du compte administratif n-1.

Par ailleurs, contrairement à l'année passée, la présentation globale du programme porte de nombreuses intentions, que rien ne vient éclairer, ni sur les actions menées ou soutenues l'an dernier, ni sur celles prévues cette année. Le CESER regrette vivement que l'ensemble des indicateurs, indispensables à la compréhension du programme et son analyse, ne figurent plus dans les rapports qui lui sont soumis. Il peut difficilement donner un avis pertinent sur le programme 302 sans ceux-ci.

Il rappelle aussi que les dossiers présentés en session plénière, une fois adoptés par le Conseil régional, sont des délibérations consultables par tout citoyen. Bien plus qu'un simple outil de communication, le Budget primitif doit être compréhensible par tous et réellement décrire les actions menées et prévues.

Par conséquent, le CESER encourage fortement le Conseil régional à revoir la présentation du budget primitif pour le prochain exercice, en réintégrant les indicateurs et données renseignés l'an dernier, et en les complétant par ceux demandés depuis plusieurs années.

Enfin, s'agissant du Pass Ressources Pédagogiques (PRP), qui représente presque la moitié du budget alloué au programme 302 (soit 3 M€), le CESER s'inquiète des conditions de mise en place de la transition vers les supports numériques, compte tenu à la fois du niveau actuel d'équipement des établissements, et des possibilités réelles d'accès des lycéen·ne·s à ces supports à domicile (niveaux d'équipement des familles en ordinateurs, coûts de maintenance, usages des jeunes, etc.). En la matière, le CESER recommande la prudence de façon à ne pas créer des inégalités entre les élèves.

303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Françoise BOUJARD, Jean-Marc CLERY, David COCAULT et Florence PRIGENT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A compter de 2019, ce programme regroupe l'ensemble des actions et obligations de la Région pour le bâti des lycées, portées jusqu'ici par les programmes 303 et 305. Il a pour objectifs de disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs dans les lycées publics, d'adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers, et d'assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine immobilier.

Le Budget primitif 2019 ouvre le *Plan d'action 2019-2020* déclinant le *Schéma directeur immobilier* (SDI) actualisé qui a été présenté à la session de décembre 2018. Outre la poursuite des chantiers de mise en sécurité et d'accessibilité des établissements, ce *Plan d'action* devra assurer notamment la restructuration globale de 20 établissements ainsi que les travaux pour les futurs lycées de Liffré et Ploërmel.

L'autorisation de programme de 200 M€ et le crédit de paiement d'investissement de 90 M€ pour 2019 s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement de la Région sur la période 2016-2021 d'un montant prévu de 578 M€ pour les lycées publics bretons.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Avec 200 M€ en autorisation de programme (AP) l'engagement budgétaire pour cette première année du Plan d'action 2019-2020 dépasse de 22 M€ celui de 2017 qui ouvrait le Plan d'action précédent (178 M€ en cumulant les AP des programmes 303 et 305). C'est un effort conséquent mais il faut noter que 30 M€ seront mobilisés pour le chantier du lycée de Ploërmel.

Dans son avis de décembre 2018 sur le Schéma directeur immobilier, le CESER s'était inquiété des possibilités de poursuivre l'ensemble des actions prévues pour les trois années à venir si les crédits de paiement prévus pour la période de 2016 à 2021 (578 M€) n'étaient pas réévalués. Le CESER juge donc déterminant de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2020 et 2021.

Le point d'étape sur le Schéma directeur immobilier ayant récapitulé avec précision les opérations du Plan d'action 2017-2018 ainsi que les principales actions prévues pour le Plan d'action 2019-2020, le CESER n'entrera pas dans le détail des différentes opérations prévues de restructuration et d'adaptation des locaux ou des chantiers concernant les équipements sportifs, la restauration et l'hébergement. Il renvoie aux observations de son avis de décembre 2018. Le CESER souhaiterait toutefois avoir des précisions sur le projet concernant l'Ecole nationale supérieure de la Marine à Saint-Malo qui n'avait pas encore été évoqué.

Il apprécierait également avoir des données concernant le nombre de bâtiments modulaires mobilisés dans les établissements en travaux et/ou en situation de tension pour l'accueil des lycéen-ne-s. Un état des lieux avait été fait par la Région il y a deux ans ; un suivi sur ce point serait appréciable.

S'agissant des travaux de mise en sécurité des établissements, le CESER note avec intérêt l'ouverture d'un marché et le rythme soutenu des « mises à jour » prévues pour répondre aux obligations réglementaires en matière de Plans particuliers de mise en sécurité (20 établissements par an sur 4 ans). Il souhaiterait savoir quel sera le poids de ces nombreuses opérations dans le programme global de « mise en conformité » (Axe 2) qui comprend également les travaux de mise en accessibilité des établissements.

Dans son avis de décembre 2018 sur le Schéma directeur immobilier, le CESER avait noté un nombre important d'actions de mise en accessibilité prévues au Plan d'action 2019-2020 mais seulement une dizaine de livraisons d'ici 2020. Le CESER encourage la Région à accélérer le rythme et il rappelle son souhait d'un état des lieux actualisé du nombre d'établissements accessibles à 85 % et plus, ainsi que la communication d'indicateurs sur le nombre d'élèves scolarisé-e-s dans un établissement mis en conformité.

La synthèse de la mission III du budget annonce le lancement en juin 2018 d'une étude prospective d'ampleur concernant la démographie lycéenne à l'horizon 2050. Particulièrement intéressé par ce travail, le CESER souhaite être informé de ses conclusions et, dès que possible, du type de données qui seront recueillies et de la méthodologie mise en œuvre.

Enfin, le CESER souhaiterait disposer d'informations concernant la situation actuelle des formations Bac Pro « *Technicien Menuisier-Agenceur* » et CAP « *Charpente marine* » transférées respectivement au lycée professionnel du bâtiment de Pleyben et au lycée polyvalent et professionnel Pierre Guéguin de Concarneau suite à la décision de fermeture du lycée professionnel de Plouhinec. Le bordereau sur le Schéma directeur immobilier n'a pas apporté d'éléments de suivi. Le CESER souhaiterait également être tenu informé du devenir des bâtiments désaffectés de ce lycée.

Le CESER souhaiterait également disposer d'un état des lieux des réseaux dans les lycées, question qui relève bien de ce programme, et rappelle son souci que ne soient pas créées des inégalités entre les lycées.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- le programme de mise en accessibilité et sécurité des bâtiments ;
- la mise en œuvre du « Plan énergie » de la Région et de l'audit énergétique.

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme traduit la volonté de la Région d'accompagner les établissements privés dans leurs projets de construction, de modernisation, de mise aux normes des locaux, d'adaptation du cadre bâti. La Région poursuit au sein des établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. D'une manière générale, il s'agit de répondre aux demandes exprimées par les lycées relevant des réseaux du Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education nationale, du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le niveau de financement de la Région est conforme aux protocoles signés en 2017 pour la période 2017-2021 avec les deux réseaux, CAEC et CREAP.

Le CESER enregistre l'ouverture au titre de 2019 d'une autorisation de programme de 16,253 M€ et d'une autorisation d'engagement de 220 000 €.

Dans son avis sur le précédent budget, le CESER avait regretté ne pas connaître les établissements bénéficiaires de l'accompagnement financier accordé par la Région au cours de l'année 2018. Cette fois, les principaux projets sont mentionnés et le CESER apprécie qu'il ait été tenu compte de sa remarque.

Il renouvelle son souhait qu'un partenariat avec la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (MFR) soit conclu rapidement afin de permettre aux MFR de se mettre aux normes et de moderniser leurs établissements.

Au cours des prochains mois, le CESER suivra particulièrement la concrétisation des engagements autorisés, en lien avec le Conseil régional.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics qui relèvent de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes).

Il finance les équipements liés à l'accueil, la restauration, à l'hébergement et à l'entretien dans les établissements, ainsi qu'à la fourniture des mobiliers et matériels des locaux et des équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

En 2019, le Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 7,98 M€ répartis comme suit :

- modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules : 2,4 M€ dont 0,8 M€ concernant les seuls équipements d'entretien ;
- acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration : 1,3 M ;
- adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations : 3,7 M€
- acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations : 0,58 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie la répartition indicative des crédits action par action qui permet un meilleur suivi des programmes.

Avec un montant global d'autorisation de programme de 7,98 M€, le programme 306 demeure au même niveau que celui des trois dernières années mais il semble calculé au plus juste. Le CESER observe que les crédits de ce programme sont consommés chaque année à près de 100 % et qu'une décision modificative de 1,1 M€ a été nécessaire en mai 2018 pour faire face à un besoin urgent de renouvellement d'équipements d'entretien.

Concernant l'opération pluriannuelle visant à l'adoption de la méthode de lavage par pré-imprégnation, le Conseil régional en fixe désormais le terme à fin 2020. Il aura fallu au final 4 années pour améliorer la méthode et les conditions de travail des plus de 1 500 agents concernés.

S'agissant des dépenses en équipements pédagogiques, le CESER note que le niveau prévu est légèrement inférieur aux réalisations affichées dans le RAP 2017 (4,5 M€). On reste en tous cas loin du niveau des dépenses réalisées avant 2016.

Concernant les actions portant sur l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration, le Conseil régional souligne que le budget alloué tend à satisfaire les demandes exprimées par les établissements et cite les principales opérations qui seront menées en 2019. Le CESER se pose néanmoins la question de la satisfaction effective de toutes les demandes formulées à l'aune d'un budget qui stagne.

Des annonces ont été faites par le Conseil régional concernant la relation de la collectivité avec les établissements à partir de 2019 (convention Région-EPLE, déploiement de « référents territorialisés »), ainsi qu'une évolution importante dans l'organisation des personnels avec la création de « pools itinérants » pour le remplacement d'agents de cuisine ou la maintenance informatique. Le CESER serait intéressé par des précisions sur ces différentes initiatives. Il souhaiterait également savoir comment la Région répondra aux besoins nouveaux en personnels dans la perspective de la création de trois nouveaux lycées d'ici à 2025.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition d'Anne LE MENN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme vise à participer à la modernisation des équipements pour l'exploitation des lycées privés du réseau de l'Enseignement académique de l'enseignement catholique (CAEC), des lycées agricoles du réseau CREAP ainsi que de la Fédération régionale des Maisons familiales et rurales.

La Région propose d'ouvrir une autorisation de programme à hauteur de 4,1 M€, identique au budget de 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du contenu du programme 307. Ainsi, pour 2019 la grande majorité des financements accordés concerne l'adaptation des équipements pédagogiques en lien avec les référentiels de formation, pour un budget de 2,9 M€, portant principalement sur des équipements informatiques, des classes mobiles, des portables acquis dans le cadre des marchés publics de la Région.

Le CESER apprécie que le budget de cette année fasse apparaître la répartition de l'enveloppe des autorisations de programme opérée entre établissements et territoires (pour les quatre départements), ce qui constituait une demande du CESER exprimée à l'occasion du budget primitif 2018.

Il se réjouit du fait que les conventions de partenariat permettent notamment une intégration de l'éco-référentiel de la Région dans les projets immobiliers des établissements privés avec un contrôle des projets immobiliers par les services de la Région (éco-conditionnalité des aides accordées).

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Françoise BOUJARD
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comporte 5 axes pour 2019 :

- conforter la place de l'Espace Numérique de Travail « Tout@tice » dans l'usage de la ressource numérique : le Conseil régional signe une nouvelle convention avec le Rectorat pour la période 2018-2021 ;
- faire évoluer le parc informatique vers plus d'équipements nomades : si les établissements sont bien équipés en ordinateurs, la réforme du baccalauréat renforce l'importance des outils et ressources numériques dans la pédagogie, et amène de ce fait la Région à adapter le parc informatique, avec le recours à davantage de matériels nomades utilisant une connectivité sans fil dans les locaux ;
- poursuivre la prise en charge de la maintenance informatique des lycées : fin 2018, la Région assure la maintenance directement auprès de 50 établissements et 15 nouveaux lycées seront pris en charge courant 2019 ;
- développer une offre de connectivité sans fil dans les établissements : adapter l'infrastructure réseau pour proposer une couverture Wifi adaptée aux espaces de cours, poursuivre la mutualisation des serveurs informatiques au sein de « Datacenter » ;
- poursuivre l'offre de raccordement « haut débit garanti » au bénéfice des établissements ; actuellement 92 lycées publics ont souscrit à l'offre de raccordement de la Région qui leur garantit 30 Mb minimum et 100 Mo pour ceux dont les serveurs sont mutualisés.

Pour ce programme, l'autorisation de programme est de 5,89 M€ et l'autorisation d'engagement de 1,6 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de continuer à s'engager dans le déploiement de l'ENT Tout@tice. Il souligne les efforts réalisés pour la prise en charge de la maintenance informatique en lien avec le rectorat.

S'agissant de la maintenance, il s'interroge cependant sur les conséquences pour les agents des lycées de la prise en charge de cette tâche nouvelle.

Le CESER note que la majorité du Budget (4,020 M€ d'autorisation de programme) sera consacrée à la mise à disposition d'équipements performants facilitant l'usage du numérique. Il s'interroge sur la cohérence d'ensemble de cette stratégie. En effet, sans réseaux ou débit performants, ces nouveaux outils pourront-ils être correctement utilisés ?

Le CESER aimerait disposer de davantage d'informations quant à l'adaptation nécessaire des infrastructures réseaux, en lien avec le choix de développer une couverture wifi adaptée aux salles de cours. Il rappelle qu'il avait demandé des informations sur l'état des réseaux informatiques des lycées, et les travaux prévus, dans le cadre de son précédent avis sur le Schéma directeur immobilier.

De plus, le CESER s'interroge sur la notion de « débit confortable » à 30 Mb : des tests ont-ils été effectués dans les établissements pour vérifier que ce débit permettait de répondre correctement aux usages, d'autant plus si ceux-ci se multiplient ?

En outre, le CESER insiste sur la nécessité, avant tout déploiement massif d'équipements, d'associer les usagers et en particulier les enseignants, en lien avec le Rectorat, à la réflexion sur les usages et le développement des outils

et des ressources numériques ; et de s'appuyer sur les travaux de la recherche afin de construire collectivement le lycée de demain.

Il insiste également sur la nécessité de penser à l'accompagnement des publics qui n'auraient pas accès aux ressources numériques.

Enfin, il appelle de ses vœux la mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique régionale pour les lycées.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 309 comprend trois grands objectifs :

- mettre en place une démarche globale de progrès ;
- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Pour ce programme, le Président du Conseil régional propose pour l'exercice 2019 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 31,244 M€ et d'inscrire un crédit de paiement du même montant en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les montants affectés cette année pour permettre le bon fonctionnement des lycées publics sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Le CESER prend acte de cette ambition de la Région, qui devrait contribuer à favoriser la réussite scolaire des lycéens.

Concernant la mise en place d'une démarche globale de progrès, il avait encouragé l'an passé la poursuite d'une co-construction associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, à travers des conventions qui constituent un outil collaboratif novateur. Cet outil vise à simplifier et améliorer la gestion des établissements au quotidien. Une plus large part donnée à l'autonomie fait appel à la responsabilité des personnels de l'Education nationale, et à la confiance accordée à ceux-ci. Cette métamorphose des liens entre la Région et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) correspond aux attentes du CESER.

Le CESER approuve également le versement de dotations complémentaires en cas de dépenses imprévues ou pour permettre l'accès aux équipements sportifs de proximité, ainsi que les frais engagés pour l'enseignement agricole, dispositifs favorisant respectivement la pratique sportive des élèves, facteur d'équilibre et d'émancipation, et la formation qualifiante de futurs professionnels du secteur agricole, l'un des piliers économiques de la région. Ils répondent à la demande exprimée l'an passé par le CESER de mesures souples à destination des EPL. Cependant, une étude reprenant le coût induit par une pratique sportive « hors les murs » serait intéressante pour éclairer le CESER, qui rappelle sur ce point ses précédents avis sur la présence d'équipements de proximité dans les lycées publics.

En outre, le CESER se félicite de l'adoption d'une charte construite entre l'ensemble des acteurs concernés pour une restauration de qualité pour les élèves. Elle intègre 29 indicateurs dans son cahier des charges. Le CESER partage

tous ses objectifs. Il regrette toutefois que n'y figure pas l'impact financier d'une meilleure qualité de la restauration pour les familles. Il appelle la Région à être vigilante quant à l'égalité de traitement entre tous les élèves, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont scolarisés, en zone rurale ou urbaine, et sur la nécessité que chacun, quel que soit son contexte familial socio-économique, puisse bénéficier d'une offre de restauration de qualité.

Enfin, l'équipement des agents et la définition de nouvelles modalités d'organisation, adaptées aux besoins repérés dans chaque EPLE, est soutenue par le CESER. Il rappelle cependant son souhait de disposer d'éléments sur la satisfaction des agents, particulièrement en termes de formation à l'usage de ces nouveaux outils, et sur les résultats obtenus, par exemple grâce à des indicateurs pertinents.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin de garantir le fonctionnement courant et couvrir les frais de rémunération des personnels non enseignants affectés à l'externat, la Région accorde des dotations aux établissements privés sous contrat.

Ces lycées bénéficient de plus, dans les mêmes conditions que les lycées publics, d'aides en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Les établissements disposant d'une exploitation agricole ou horticole bénéficient d'une dotation spécifique pour l'usage pédagogique de ces exploitations.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que le Conseil régional continue à apporter son soutien à l'enseignement privé dans les mêmes conditions que les lycées publics, dans le respect du principe de parité.

Il note aussi que le protocole de partenariat 2017-2021, signé entre le Comité académique de l'enseignement catholique(CAEC) et la Région, continue de s'appliquer, de sorte que la Région priorise ses efforts de financement sur les moyens de fonctionnement.

Le CESER observe que l'autorisation d'engagement s'élève à 37,725 M€ et est conforme aux accords. Elle correspond à une hausse de 1,31 M€ par rapport à 2018.

Le CESER constate qu'il n'y pas de possibilité légale de contrôler l'usage des sommes accordées par la Région, mais souhaite que ces sommes servent au développement d'un emploi de qualité, pour le fonctionnement des établissements.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »
et d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les observations rédigées par le CESER à l'occasion du Budget primitif 2018 demeurent inchangées. Il est à noter pour 2019 l'accent mis par l'exécutif régional sur :

- la volonté d'internationalisation et « d'eupéanisation » accrue du dispositif de Recherche & Développement présent en Bretagne ;
- la préparation du prochain Contrat de plan Etat Région (CPER), qui incorpore une volonté de « montée en gamme » des infrastructures de recherche présentes en Bretagne ;
- l'utilisation renforcée des atouts de la Bretagne concernant la thématique du numérique au sens large (centre de cybersécurité, centre de données et de calcul pour la recherche, Campus Numérique) ;
- l'avenir de la structuration territoriale en deux « plaques » (Rennes Lannion d'une part, et Brest/Lorient/Vannes d'autre part) une fois actée la disparition de l'Université Bretagne Loire (UBL).

	AP	AE	CPI	CPF
2019	12,9	12,9	12,6	10,9
2018	17,0	12,9	16,8	11,3
2017	17,1	14,1	17,2	12,9
2016	18,6	13,3	13,9	12,9
2015	10,4	13,8	14,7	13,3
2014	9,1	13,7	16,2	13,2
Moyenne 2014-2018	14,4	13,6	15,8	12,7

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En premier lieu, le CESER tient ici à souligner les recommandations exprimées dans son étude récente « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » publiée en octobre 2018, ce rapport visant à expliciter et susciter la mobilisation des leviers permettant de renforcer les effets d'entraînement de la recherche sur le développement régional.

Le CESER recommande pour cela une gouvernance efficace, avec :

- des réseaux d'échanges thématiques entre acteurs de la recherche publique pour identifier les enjeux prioritaires (pour répondre aux attentes européennes, mais aussi dans l'optique du futur CPER) ;
- une gouvernance renforcée des écosystèmes régionaux thématiques, lieux d'échanges de la recherche, de l'innovation et des acteurs de la société ;
- un débat régional sur l'articulation entre la politique de soutien à la recherche, la politique de soutien à l'innovation et le projet de territoire régional Breizh COP.

Le CESER recommande également :

- de faire évoluer la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) dans le but de rendre sa spécialisation mieux ancrée dans les compétences du territoire, et de clarifier son pilotage en y associant étroitement les acteurs académiques (universités, écoles, organismes) ;
- d'attirer les infrastructures de recherche et laboratoires d'excellence ;
- d'internationaliser le dispositif en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs de l'Union européenne ;
- d'agir plus activement selon un mode « projet » et des dispositifs de recherche-action ;
- de mettre l'accent, dans le cadre des CPER, sur la rénovation des bâtiments et de réussir la transition énergétique et écologique (comme préconisé dans l'étude de la Sembreizh).

Le CESER souligne en outre l'intérêt d'un soutien marqué aux recherches-actions dans le domaine de la pédagogie et du numérique en direction de tous les publics, et notamment les plus éloignés des usages d'Internet.

Force est de constater que le document présenté ne reflète que très incomplètement les conclusions du rapport du CESER, ce qui interroge sur la stratégie du Conseil régional en matière d'intervention sur le thème « recherche et innovation au service du développement ». Ceci est particulièrement sensible à propos d'une orientation phare proposée par le CESER consistant à mieux intégrer les politiques de soutien à la recherche d'une part et à l'innovation d'autre part.

En l'absence d'indicateur, le CESER s'étonne qu'il n'y ait aucune référence ni indication relatives au dispositif ARED (Allocations de recherche doctorale) qu'il s'était inquiété de voir réduit sans autre orientation de substitution. Alors qu'il lui est impossible de savoir si ce dispositif est considéré comme une variable d'ajustement, s'il retrouve un niveau comparable aux exercices précédents, ou si un autre dispositif doit progressivement lui être substitué, le CESER souligne son importance pour que les doctorants puissent être financés en Bretagne.

Dans son rapport susmentionné, le CESER insistait sur l'effet de levier que pouvait revêtir l'utilisation des CPER pour asseoir la politique et la stratégie de la Région. Au moment où les premières discussions débutent dans les territoires, la manière d'utiliser ce levier pourrait être présentée de manière plus explicite et déterminée.

Le CESER souligne l'importance d'un CPER ambitieux pour la région Bretagne.

La Région semble implicitement prendre acte de la disparition programmée de la COMUE « Université Bretagne Loire » (UBL) : il y a matière à expliciter les objectifs, et définir les moyens et outils qui permettront de rendre le nouveau dispositif efficace, attractif et fonctionnel, et de niveau mondial. Le CESER recommande à ce sujet de renforcer les coopérations, y compris sur projets. Cette réorganisation touche inévitablement les outils communs développés par le passé avec la Région Pays de la Loire comme le Plug in labs Ouest, ou encore le réseau de plateformes interrégional. Plus fondamentalement, l'imprécision de la partie « Pour une structuration territoriale renforcée » interroge sur les rôles respectifs des métropoles et de la Région en soutien à l'enseignement supérieur et la recherche.

Enfin, sur les aspects strictement budgétaires, le CESER regrette l'absence totale d'informations qui permettraient de comprendre les évolutions significativement à la baisse des dotations tant en investissement qu'en fonctionnement, de les interpréter et les commenter.

312 – Adapter l’offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel retire au Conseil régional tout ou partie de la compétence en matière d'apprentissage. L'année 2019 est à ce titre une année de transition, durant laquelle le Conseil régional maintient pour la dernière année et jusqu'au 31 décembre 2019 les objectifs et actions relevant de sa responsabilité, à savoir :

Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises :

- mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage ;
- participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis ;
- soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA.

Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA :

- mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage ;
- conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage ;
- participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie.

La Région s'engage à accompagner les Centres de formation d'apprentis (CFA) dans leur transition vers le nouveau système de financement au contrat, dont la responsabilité reviendra aux Opérateurs de compétences (OPCO).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite du volontarisme de la Région de poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2019 l'exercice d'une compétence que la loi lui retire, en s'engageant à accompagner les centres de formation d'apprentis (CFA) vers le nouveau système de financement. Pour le CESER, cet accompagnement est une opportunité pour les CFA qui auront à s'adapter à leur nouveau statut d'organisme de formation, et qui seront soumis à la concurrence d'organismes qui jusqu'à aujourd'hui n'avaient pas cette compétence.

Le CESER apprécie que le Conseil régional ait pu piloter l'élaboration de sa dernière carte des formations professionnelles initiales, en mesure de donner une visibilité sur l'ensemble de l'offre régionale, et de réguler les équilibres territoriaux.

Il souligne la volonté du Conseil régional de maintenir un fort niveau de coopération dans le cadre du quadripartisme au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) comme de celui des contrats d'objectifs de nouvelle génération qui seront signés avec les branches paritaires. Cette dimension sera garante d'une offre lisible et cohérente pour tous.

Le CESER attire l'attention des décideurs régionaux sur le devenir des missions d'accompagnement des apprentis du type « Bretagne Qualité Apprentissage » (BQA). Il souhaite pour sa part que cet accompagnement puisse se poursuivre dans le cadre de la future organisation des CFA ; pour ces derniers, en effet, dans l'hypothèse où il faudrait « faire plus avec moins », le développement de la qualité dans les formations par apprentissage semblerait compromis.

La Région maintient également les actions d'information et de promotion de l'apprentissage pour l'année 2019, ce qui restera cohérent avec ses nouvelles missions d'information sur les métiers et la formation professionnelle, élargie aujourd'hui au périmètre scolaire.

Au cours de l'année 2019, le CESER suivra particulièrement la mise en œuvre de la réforme, l'engagement des différents acteurs, les effets de la réforme sur la qualité des formations en apprentissage et ses implications pour la politique du Conseil régional.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition d'Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région se donne pour objectif d'accompagner tout au long de leur parcours de formation les apprentis inscrits dans un Centre de formation d'apprentis (CFA) breton et de soutenir les employeurs qui les accueillent. Cette volonté se manifeste par le versement d'aides individuelles.

En 2019, la Région poursuivra cette mission dans le cadre du calendrier fixé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, réformant la formation par la voie de l'apprentissage :

- les aides individuelles aux apprentis seront versées pour la rentrée 2019, limitées à 4 mois pour tenir compte de la date de fin de compétence au 1^{er} janvier 2020 ;
- les primes aux employeurs sur les contrats existants seront versées normalement, mais tout contrat signé en 2019, relèvera à compter du 1^{er} janvier du nouveau régime d'aides déterminé et versé par l'Etat.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément le financement de l'apprentissage et retire aux Régions la responsabilité de distribuer les aides individuelles aux apprentis, et les primes aux employeurs. Cette réforme interviendra à compter du 1^{er} janvier 2020. Il s'agit par conséquent de la dernière année au cours de laquelle la Région agira pour faciliter le déroulement des contrats d'apprentissage.

Le CESER renouvelle son regret de voir ainsi la Région Bretagne dessaisie de cette prérogative pour laquelle la proximité territoriale avec les apprentis et leurs employeurs représentait un gage d'efficacité dans les soutiens accordés.

Le CESER exprime la plus vive inquiétude sur le tuilage qui devra mécaniquement intervenir en cours d'année scolaire 2019-2020, pour laquelle les quatre premiers mois proratisés seront pris en charge par l'ancien mode de financement et les mois courant sur 2020 par les nouvelles primes et aides d'Etat.

Il rappelle que les primes et aides étaient le plus souvent versées annuellement, ce qui entrainera avec la réforme engagée deux démarches administratives contiguës auprès des mêmes bénéficiaires, avec inévitablement leurs lots de dysfonctionnements et de probables allongements des délais de versement.

Le CESER se montre encore plus réservé quant aux aides aux employeurs pour les entreprises de 11 à 20 salariés. Celles-ci constituaient une particularité régionale qui ne sera probablement pas reconduite à compter de la mise en œuvre du nouveau système national. Le risque qu'une partie des employeurs ne soit plus éligible est grand, ce qui

constituera un élément supplémentaire de désintérêt pour la formation par la voie de l'apprentissage, et rendra l'objectif d'élever encore le nombre d'apprentis (au-delà de 20 000) vraisemblablement inatteignable.

Il s'agit ici du dernier avis du CESER sur ce programme dans le cadre d'un budget primitif.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition d'Olivier CHAPALAIN et Marylène SIMON
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuivra en 2019 la déclinaison de son schéma des formations sanitaires et sociales. Après avoir, en 2018, remodelé pour 5 ans la carte des formations paramédicales, c'est à présent la carte des formations sociales qui va être arrêtée dans le cadre de la procédure d'agrément en cours, sur la base d'un diagnostic emploi-formation finement réalisé à l'échelle du territoire.

La gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social va aussi être poursuivie comme le schéma le prévoyait. A ce titre, plusieurs groupes de travail vont se réunir pour explorer les axes prioritaires du schéma : l'attractivité des métiers, l'aide à domicile, l'alternance et l'accompagnement des étudiants handicapés seront les thèmes prioritairement développés. Le suivi de ces travaux est assuré au sein de la commission du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) déléguée aux formations sanitaires et sociales.

Ces formations sont en pleine évolution sous l'influence du processus d'universitarisation enclenché par le gouvernement. Les étudiants bénéficient progressivement des mêmes droits que ceux qui suivent un cursus universitaire (carte d'étudiants et droits afférents, reconnaissance de grade Licence Master Doctorat...). Cela se traduit aussi par une suppression programmée des concours d'entrée, remplacés en grande partie par un accès via Parcoursup. Ces évolutions questionnent en profondeur le modèle économique de ces formations, avec un impact potentiel direct sur les financements régionaux. De ce point de vue, le budget 2019 s'établit dans un cadre incertain et la plus grande vigilance sera de mise tout au long de l'année. Poussée jusqu'au bout, la dynamique lancée par l'Etat peut remettre en cause la compétence régionale sur les formations sanitaires et sociales post-bac.

La Région poursuivra en 2019 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations de niveau 5. Elle contribuera aussi à la sécurisation des parcours en assurant le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants ont été alignés sur ceux du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Ces demandes de bourses sont en hausse tendancielle du fait d'une précarisation des situations sociales des étudiantes et étudiants bretons. Enfin, le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes sera maintenu pour permettre aux structures d'embaucher des professionnels, sachant que la grande majorité des étudiants sortants opte pour l'exercice libéral.

A travers le programme 314, le Conseil régional exerce ses compétences en matière de formations sanitaires et de formations sociales. Le programme comprend trois axes : la définition de la carte des formations paramédicales et sociales en autorisant un nombre de places par formation et par territoire, le financement des écoles et instituts ainsi autorisés, le versement aux étudiants de bourses d'étude.

Pour exercer au mieux sa compétence, le Conseil régional organise une animation de la relation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire social ou médico-social. Par l'intermédiaire de la Commission déléguée du CREFOP installée en juin 2018, cette animation se traduit par des groupes de travail. Les priorités pour 2019 sont l'attractivité des métiers et des formations,

notamment celle d'aide-soignant, le secteur de l'aide à domicile, les modalités et conditions d'organisation des stages pendant ces formations et enfin les conditions d'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que ce budget primitif 2019 s'élabore dans un contexte de réforme et d'incertitudes. Tout comme le Conseil régional, il sera dans ce contexte attentif à l'impact de cette réforme lancée par l'Etat et qui pourrait remettre en cause la compétence régionale sur les formations sanitaires et sociales post-bac. Il prend acte également de la démarche d'arbitrage par l'Etat concernant le regroupement des futurs Opérateurs de compétences (OPCO) des branches sanitaires, sociales et médico-sociales.

Il souligne que la réforme pourrait aussi avoir pour effet de limiter le nombre de stagiaires en raison des contraintes de financement du Compte personnel de formation (CPF) et de la réforme du statut des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA transformés en Opérateurs de compétences OPCO).

Le CESER note une augmentation des crédits de paiement de fonctionnement de 369 500€ par rapport au Budget primitif 2018, ce qui suppose que le Conseil régional prévoit :

- l'impact des nouvelles dotations lié au renforcement des formations d'aide-soignant à Carhaix et à Morlaix ainsi que la création d'une école d'auxiliaires de puériculture à Vannes ;
- les effets de la réforme statutaire, non compensée par l'Etat, des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants ;
- les effets de la suppression programmée des concours d'entrée dans les filières post-bac au profit d'un accès via Parcoursup à une formation universitaire.

Le CESER prend acte de la démarche en cours, bien qu'il soit difficile à ce jour d'évaluer l'impact financier de ces transformations.

Ces évolutions questionnent en profondeur l'organisation du secteur, ainsi que le modèle économique de ces formations, qui pourrait avoir de fortes incidences sur les financements régionaux. Le CESER sera particulièrement attentif à ces évolutions.

Le Conseil régional exerce dorénavant la compétence d'agrément des écoles de formation en travail social. Cela va se traduire en 2019 par la remise à plat de l'offre de formation. La carte des formations en travail social pourra alors être revue pour la rentrée de septembre 2019.

A ce titre le CESER souhaite insister sur les difficultés récurrentes des secteurs sociaux et médico-sociaux et sanitaires, à faire face à des besoins de plus en plus importants, plus complexes aussi. Les publics changent, en nombre et en problématiques (personnes âgées dépendantes, enfants en danger ou en situation de l'être, jeunes migrants, personnes en situation de handicap et handicaps rares, personnes en situation de grande vulnérabilité, personnes accompagnées en établissements, en milieu ouvert, à domicile...). La personnalisation d'un accompagnement de qualité pour tous est un défi qui concerne fortement les professionnels, les institutions et les services. Le CESER recommande que les démarches de planification, de reconnaissance des métiers, de dotation et de formation soient considérées au regard de ces évolutions.

Le CESER apprécie que le Conseil régional, dans le cadre de la commission déléguée « formations sanitaires et sociales » du CREFOP, se soit donné comme priorité le sujet de l'attractivité de certains métiers. En effet, les employeurs du secteur personnes âgées, personnes dépendantes expriment des difficultés grandissantes pour assurer le recrutement des postes sur le métier d'aide-soignant. Au nombre de 6 349 candidats pour le concours en 2016, ils étaient 4 023 pour la rentrée 2018. Il est aussi constaté dans une moindre mesure une baisse d'inscrits pour les candidats infirmiers.

De fait, le CESER apprécie que le Conseil régional poursuive en 2019 sa politique de soutien aux premiers niveaux de qualification en assurant la gratuité des formations de niveau 5, en sécurisant les parcours par le versement de bourses d'études attribuées sur critères sociaux, dont les montants ont été alignés sur ceux du CROUS. Le CESER s'inquiète que l'instruction de ces dossiers fasse apparaître une hausse de la précarité des étudiants et souhaiterait avoir des données plus précises sur cette situation.

Le CESER souhaite qu'afin de répondre aux difficultés de recrutement des masseurs kinésithérapeutes dans les établissements de soins implantés en Bretagne, le dispositif de fidélisation soit maintenu. Il indique que le secteur a également des difficultés de recrutement sur d'autres professions paramédicales, telles qu'orthophoniste, ou ergothérapeute.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des processus de formation du secteur, et la place de la Région dans le nouveau dispositif ;
- l'impact de la réforme sur les instituts, les écoles de formation et sur l'accompagnement des étudiants ;
- la poursuite des travaux de la gouvernance partagée entre les différents acteurs du champ sanitaire et social ;
- la difficulté à remplir les centres de formation et l'intégration dans les emplois à pourvoir (EHPAD, secteur du domicile, secteur de l'insertion, secteur hospitalier..)
- l'adaptation des structures de formation aux réformes des contenus de formation (avec la question du numérique).

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU et Franck PELLERIN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de ce programme, le Conseil régional propose en complément des programmes collectifs de formation des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation. Ce programme intègre notamment les dispositifs désormais intitulés QUALIF EMPLOI individuel (ex Chèque Formation et Chèque Reconversion) et QUALIF VAE (ex Chèque Validation).

Pour 2019, le Conseil régional propose de créer une nouvelle aide individuelle pour favoriser l'accès à la qualification. Celle-ci s'adresse à des personnes ayant validé préalablement leur projet professionnel dans le cadre des dispositifs PREPA (PREPA-Projet, PREPA-Avenir et PREPA-Clés). Cette nouvelle aide permettra une complémentarité des dispositifs et un abondement des Comptes personnels de formation (CPF) des demandeurs d'emploi et des personnes licenciées économiques.

Le Conseil régional s'investit également dans la formation des actifs des TPE, qu'ils soient salariés ou chefs d'entreprise, dans le but de renforcer les compétences dans les entreprises, considérant que cette montée en compétence est un atout de dynamisme et de performance économique.

La demande d'autorisation d'engagement pour ce programme est de 12,4 M€ et le crédit de paiement s'établit à hauteur de 9,45 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme permet un accompagnement et une fluidité dans les parcours de formation individuels, en complémentarité des dispositifs existants et avec un objectif clairement défini de certification. Le Conseil régional propose en 2019 de mettre en réelle cohérence les dispositifs PREPA et QUALIF. Pour autant, il s'agira d'être très vigilant sur l'accompagnement individuel des personnes après un parcours de projet.

Le CESER se demande si les personnes bénéficiant de QUALIF EMPLOI individuel pourront intégrer les parcours de formation socle QUALIF EMPLOI sur des métiers déjà inscrits dans le programme.

Le nouveau dispositif socle intitulé QUALIF EMPLOI individuel a prévu dans son Cahier des clauses techniques particulières une individualisation très forte des parcours, dont des parcours spécifiques qui pourront être ouverts dès la constitution d'un groupe de 6 personnes. Les stagiaires sur QUALIF EMPLOI individuel ou QUALIF VAE pourront-ils en conséquence s'inscrire au fil de l'eau dans les formations qualifiantes ?

Le CESER s'interroge par ailleurs sur le devenir des Actions individuelles de formation (AIF) financées intégralement par Pôle Emploi. Celles-ci sont-elles amenées à disparaître au profit de QUALIF EMPLOI individuel ou QUALIF VAE ?

Le CESER appelle de ses vœux que l'accent soit fortement mis sur les personnes les plus fragilisées, et en particulier sur celles en situation d'illettrisme et d'« illettronisme ».

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU, M'Hamed DRISSI et Anne LE MENN
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 316 a été rénové en concertation étroite avec les acteurs régionaux et territoriaux, afin de répondre aux besoins de l'économie de la Bretagne et de sécurisation de l'emploi à la suite d'une formation qualifiante.

Il s'articule autour de quatre actions principalement :

- trois prestations intitulées PREPA permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un parcours de projet fluide et individualisé (une forte augmentation des parcours est prévue avec 7 300 PREPA en 2019 pour 5700 sur le DRIP 2018.) ;
- des formations en direction des personnes sous main de justice ;
- le programme de formations qualifiantes intitulé QUALIF EMPLOI *programme* qui comporte plusieurs évolutions par rapport à l'ex Programme Bretagne Formation, comme le renforcement des partenariats avec les entreprises afin d'améliorer les liens entre formation qualifiante et emploi ;
- un accompagnement des acteurs de la formation pour innover et transformer.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction que, malgré certaines difficultés liées à la réforme de la formation, le Conseil régional met en œuvre une politique très volontariste et répondant parfaitement aux objectifs fixés par le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

L'effort financier est important puisque l'autorisation d'engagement passe de 76,962 M€ en 2018 à 117,775 M€ en 2019, ce qui représente une augmentation de 53 %.

Le remplacement du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) par la nouvelle gamme de prestations PREPA Projet, PREPA Avenir et PREPA Clés marque une réelle ambition de fluidifier et de sécuriser les parcours des personnes en situation de grande difficulté. Un accent particulier a été mis sur la territorialisation des parcours, pour aller au plus près des personnes et des entreprises par bassin. Le nombre de stagiaires prévu est en augmentation : 7 300 pour 2019 contre 5 700 (estimation) en 2018.

Le programme QUALIF Emploi enregistre également une augmentation sensible du nombre de places (de 7 380 en 2018 à 7 800 en 2019), intégrant le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). QUALIF Emploi prévoit une rénovation des modalités pédagogiques, permettant un parcours de réussite : poursuite des formations par un contrat de professionnalisation si besoin, Validation des acquis de l'expérience (VAE), pédagogie en plateforme, augmentation des lieux de formation pour être au plus près des territoires. Pour autant, il s'agira d'être vigilant sur le modèle économique pour les prestataires de petite taille.

Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional demande, dans le cadre de QUALIF Emploi programme (cahier des clauses techniques particulières) que la Formation à distance (FAD) n'excède pas 30 % de la durée du parcours de formation en centre., ce qui garantira un meilleur accompagnement des personnes en présentiel et un face-à-face primordial pour les personnes les plus en difficulté.

Le Conseil régional annonce également un soutien financier à des projets territoriaux ou sectoriels, du même niveau que pour l'année 2018, avec des co-financements Pôle emploi/OPCO, ce qui permettra là aussi de répondre aux besoins de publics spécifiques en concertation avec les acteurs locaux et les branches professionnelles paritaires.

Le CESER prend note de l'effort particulier consenti par le Conseil régional pour tous les stagiaires à travers l'octroi d'une nouvelle aide financière, au titre du programme 317.

Dans son avis à suivre sur le programme 317, il rappelle la publication récente de son étude sur la lutte contre l'illettrisme, dans lequel il déplore que le Conseil régional ne prenne pas en compte le besoin d'une aide financière pour les stagiaires des formations « Compétences clés », alors qu'une telle aide pourrait favoriser l'orientation vers ces parcours de formation, qui intéressent les personnes en situation d'illettrisme et les personnes les moins qualifiées. Il s'étonne donc de ne pas voir dans le Budget primitif 2019 un effort spécifique pour les personnes en situation d'illettrisme. Il rappelle que « Compétences Clés » est peu prescrit sur le parcours 1 et que « CléA » ne répond pas aux besoins d'un premier niveau de formation et donc aux besoins des personnes en situation d'illettrisme. Il rappelle aussi, ainsi qu'il l'a noté dans son rapport, qu'il est primordial de créer un maillage territorial avec tous les acteurs intervenant dans la lutte contre l'illettrisme, et d'articuler ces formations aux compétences de base dans le cadre d'un parcours sécurisé.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la rénovation potentielle de « Compétences Clés » sur l'année 2019 et l'effort politique et financier qui sera mis en œuvre pour le plan régional de lutte contre l'illettrisme.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Une nouvelle aide financière régionale a été définie par le Conseil régional en octobre 2018 pour aider les stagiaires qui suivent une action de formation de la Région et sécuriser ainsi leur parcours. Elle est entrée en application le 1^{er} janvier 2019 et apparaît donc dans le budget 2019.

Cette nouvelle aide vient remplacer le système d'accompagnement précédent tout en prévoyant un tuilage pour les stagiaires ayant débuté leur parcours en 2018 et le terminant en 2019.

Elle permet de verser une rémunération mensuelle entre 300 et 750 € selon les ressources des stagiaires non rémunérés par Pôle emploi et préparant PREPA Avenir, PREPA Projet, PREPA Clés (uniquement pour le Français Langue Etrangère - FLE) ou QUALIF Emploi de plus de 70 heures. Elle peut être complétée par une aide à la restauration de 80 € et une aide au transport entre 10 et 100 €.

Ce programme est complémentaire aux programmes 315 et 316.

L'autorisation d'engagement et le crédit de paiement de fonctionnement sont en hausse par rapport au budget de 2018, suivant les prévisions d'augmentation du nombre de stagiaires et des montants des aides.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER a toujours considéré que la rémunération et l'aide à la restauration des stagiaires de la formation professionnelle sont un élément essentiel de sécurisation des parcours, a fortiori pour des publics très éloignés de l'emploi. Il a souvent reproché aux anciennes règles relatives à la mobilité des stagiaires leur caractère forfaitaire et non personnalisé et note que le nouveau système d'aides tient en partie compte de l'éloignement réel du centre de formation, ce qui est une amélioration notable.

Le CESER a déjà souligné les difficultés que risque de présenter pour certain·e·s jeunes la constitution de dossiers pour obtenir une aide basée sur le quotient familial.

Le CESER a conduit une étude sur la lutte contre l'illettrisme en Bretagne, adoptée par son assemblée en décembre 2018 et rappelle qu'il y déplore que le Conseil régional ne prenne pas en compte le besoin d'une aide financière pour les stagiaires des formations « Compétences clés » alors qu'elle pourrait favoriser l'orientation vers ces formations intéressant les personnes en situation d'illettrisme et les personnes les moins qualifiées.

Ainsi qu'il l'a exprimé, lors de sa session du mois d'octobre, le CESER sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de ces nouvelles mesures d'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle et escompte toujours qu'une évaluation de leur impact sur les publics les plus fragiles soit réalisée.

Le CESER observe que plusieurs outils ont été développés pour faciliter l'accès au dispositif et sa lisibilité, sur le Portail des aides de la Région. Il souhaiterait en connaître le détail, en termes de contenu comme de support. Il s'inquiète de la possibilité pour tous les stagiaires d'avoir un accès à la plateforme et d'en maîtriser l'utilisation et espère qu'aucun ne sera exclu des aides à cause de ces outils.

Enfin le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les difficultés existantes pour mesurer l'assiduité des stagiaires dans le cas des formations dispensées à distance, et leur venir en aide en cas de problème.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement en lien avec le Conseil régional, les points suivants :

- le nombre genré de stagiaires par type de formation et par tranche d'aides ;
- l'âge et le niveau de qualification initial des stagiaires par type de formation et par tranche d'aides ;
- le nombre de stagiaires non indemnisés ;
- le nombre d'abandons de formation avec les raisons invoquées.

318 – Développer les langues de Bretagne

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique linguistique du Conseil régional est pensée autour du soutien à la transmission des langues de Bretagne et à leur présence au quotidien. Trois grands objectifs du programme la structurent. Ainsi, l'objectif I est consacré à la transmission de la langue bretonne (soutien à l'enseignement bilingue, participation à l'édition de manuels scolaires, aides individuelles à la formation, aide aux structures), l'objectif II déclinant pour sa part les actions visant à « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique ». L'objectif III – « Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo » couvre à la fois le champ de la transmission et celui de la présence du gallo dans la société.

Mise en œuvre depuis 2004, cette politique a été renouvelée fin 2018 suite à la publication d'une enquête socio-linguistique, qui a révélé la situation préoccupante de l'état de la langue bretonne et le fort attachement des Bretons à leur langue. L'analyse est similaire pour la langue galloise. Le Président du Conseil régional propose donc une nouvelle politique ambitieuse pour le développement, la transmission et la place du breton dans l'espace public. Pour la langue bretonne, la feuille de route prévoit notamment un renforcement des actions conduites depuis l'actualisation de 2012 en matière de transmission de la langue, de développement de sa présence dans la vie publique, sociale et culturelle ainsi que dans les actions et politiques de la Région. Pour la langue galloise, il est proposé, pour la première fois, un plan d'action pour sa sauvegarde et son développement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le programme expose les grandes lignes de la nouvelle politique linguistique voulue par le Conseil régional selon une présentation sensiblement différente de celle des années précédentes.

2.1. Transmettre la langue bretonne et assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

La mission 3 détaillant la répartition indicative des montants des crédits action par action pour chaque programme, le suivi des différentes dépenses de ce programme en sera facilité à terme.

Pour le moment, en l'absence de données comparables pour les dépenses des Budgets primitifs et Rapports d'activité et de développement durables des années antérieures, le CESER n'est pas en mesure d'évaluer le niveau

d'engagement prévu pour 2019 au regard des exercices précédents, hormis pour le soutien au gallo. Quelque peu déconcerté par le changement de méthode dans l'exposé des actions de ce programme, le CESER notera donc seulement la légère augmentation du budget global par rapport à 2018 (+130 000€).

S'agissant de la formation à la langue bretonne, le programme évoque une « dynamique transversale » devant favoriser la progression continue du nombre de stages de 3 et 6 mois. Pour autant, à la différence des autres années, aucun élément chiffré n'est donné concernant l'évolution prévue des différents programmes d'accompagnement à la formation pour adultes (aucune indication sur les « cibles » visées pour le nombre de bourses Skoazell et Desk ni pour le nombre de places de stages de 3 ou 6 mois pour les demandeur·euse·s d'emploi).

Le CESER redit son intérêt pour la mise en place d'une Conférence territoriale de la langue bretonne (CTLB).

Les orientations générales évoquées par le programme relevant pour l'essentiel de la nouvelle politique linguistique que le Conseil régional a présenté en décembre 2018, le CESER renvoie à ses observations à ce sujet, en particulier aux points d'alerte qu'il avait développés dans son avis.

S'agissant du problème du recrutement d'enseignant.es pour les filières bilingues en breton ou de la situation du breton dans le second degré, le CESER observe que le Conseil régional souligne les mêmes points de fragilités que le CESER, mais qu'il ne formule aucune piste d'action au regard de ces constats.

S'agissant du gallo, le CESER aurait apprécié disposer de davantage d'éléments lui permettant de saisir les contours du futur « plan de développement pour le gallo ». Il se réjouit toutefois évidemment de la poursuite et de l'amplification de l'implication de la Région pour cette langue de Bretagne et renvoie là encore à son avis de décembre 2018 sur la nouvelle politique linguistique. Le développement de l'apprentissage du gallo, notamment à l'école, en est un des volets primordiaux.

2.2. Développer la présence des langues dans la vie sociale, culturelle et politique

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER s'inquiète de la disparité entre les objectifs de la politique linguistique et le budget qui lui est alloué. En effet, il semble extrêmement peu réaliste d'afficher une politique volontariste avec un budget quasi identique à celui de l'an passé (stabilité en investissement pour l'autorisation de programme, + 2,3 % en fonctionnement pour l'autorisation d'engagement et le crédit de paiement).

Le CESER salue la mise en place de la conférence territoriale de la langue bretonne. Cependant les résultats ne sont pas garantis, de même pour les contractualisations avec l'Etat.

Le soutien à l'Office public de la langue bretonne, au développement numérique et la concertation avec les ententes de pays pour assurer la présence de la langue dans tous les territoires sont en effet des actions primordiales mais, sans moyens budgétaires supplémentaires, le résultat risque d'être compromis.

Les sommes allouées en autorisation d'engagement pour la transmission familiale (143 500€), les réseaux de maisons de pays et les politiques en direction de la jeunesse (454 450€), le développement de l'édition (224 000€), les pratiques culturelles (232 800€) et le développement du gallo (350 000€) ne paraissent pas à la hauteur de l'objectif visé : sauver des langues en grand danger de disparition et être en cohérence avec les textes internationaux.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le réseau BreizhGo, qui s'est construit au fil des années en intégrant des systèmes de transports fondamentalement différents les uns des autres, poursuivra sa structuration en 2019 tout en garantissant la maîtrise de son enveloppe budgétaire globale.

L'année 2019 sera marquée par le renouvellement de nombreux contrats de transports : pour la desserte de certaines îles, la convention d'exploitation du TER avec la SNCF, les transports interurbains en Ille-et-Vilaine et les transports interurbains et scolaires du Finistère. S'y ajoute la convention conclue avec la SNCF pour garantir une desserte TGV adaptée aux investissements consentis par les collectivités bretonnes, que le Conseil régional espère pérenniser au-delà de 2022.

La rentrée scolaire 2019 verra l'entrée en vigueur du premier règlement intérieur régional des transports scolaires.

L'offre multimodale de transport proposée par le Conseil régional fera l'objet d'un travail d'amélioration de sa lisibilité pour les usagers : information, distribution des titres, lisibilité des tarifs et communication. En complément, le Conseil régional poursuivra les projets pour faciliter les services de mobilités : carte Korrigo multiservices, plateforme de covoiturage de proximité OuestGo ou encore système d'information multimodal Mobibreizh. Ces outils visent à favoriser le report modal, et contribuer à l'objectif commun de transition écologique et énergétique.

Pour ce faire, dans le cadre du budget primitif 2019, le Conseil régional souhaite :

- Ouvrir une autorisation de programme de 23 199 000 € ;
- Ouvrir une autorisation d'engagement de 253 970 000 € ;
- Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 22 879 400 € ;
- Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 258 314 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage l'analyse et les points d'attention du Conseil régional présentés en synthèse de la mission « *Pour une Bretagne de toutes les mobilités* » et soutient la démarche engagée de construction d'un réseau régional performant garantissant un service de qualité pour tous.

A ce titre, le CESER rappelle le risque de morcellement des compétences du transport public contenu dans le projet de loi d'orientation sur les mobilités ; il s'inquiète des conséquences de cette réorganisation sur la cohérence des dessertes et donc pour les usagers.

Le CESER approuve les orientations relatives aux actions 2019 contenues dans le programme 401, mais souligne néanmoins leur caractère très synthétique, notamment par rapport aux précédentes présentations budgétaires. Des précisions concrètes lui permettraient d'apporter une contribution plus précise.

Le CESER approuve une nouvelle fois le soutien financier apporté par le Conseil régional au Transport express régional (TER) ; il souhaite être informé des termes du renouvellement de la convention d'exploitation avec la SNCF. En particulier et dans la continuité de ses précédents avis, le CESER réitère son attachement au maintien d'une offre ferroviaire de qualité sur les lignes du maillage régional.

Les investissements consentis par les collectivités bretonnes pour assurer la desserte TGV au-delà de Rennes doivent trouver leur contrepartie dans des termes équitables pour celles-ci. Le CESER approuve l'esprit et l'horizon qui conduisent le Conseil régional à envisager la pérennité de la convention conclue avec la SNCF dans ce cadre, et souhaite cette dernière, malgré les inquiétudes liées au contexte d'ouverture à la concurrence.

Le CESER attache une importance toute particulière aux exemplarités environnementale et sociale à l'occasion des renouvellements de contrats interurbains et scolaires en 2019 :

- S'agissant de la transition énergétique des autocars, le CESER souhaite l'établissement d'un calendrier ambitieux, mais concerté et réaliste, qui permette aux entreprises de transport de réussir ce virage ambitieux sans menacer leur pérennité ni leur développement, au regard de la disponibilité des technologies et de la maturité des filières industrielles ; une étude préalable faisant apparaître les gains environnementaux comparés aux contraintes générées serait à ce titre intéressante. Les contrats devront par ailleurs intégrer une durée d'amortissement des véhicules qui soit supportable économiquement.
- S'agissant de l'exemplarité sociale, le CESER souhaite que les bonnes pratiques puissent être prises en compte et valorisées dans la commande publique, en marchés comme en délégations, dans le respect du Schéma régional des achats économiquement responsables et de la politique régionale au service de l'économie. Compte-tenu des difficultés des opérateurs à attirer, recruter et fidéliser les conducteurs dont ils ont besoin pour assurer ces missions de service public, la conférence sociale doit, pour le CESER, débattre des questions relatives à l'attractivité, notamment salariale, du métier de conducteur.

Le CESER relève que le volet sécurité n'est pas évoqué dans le programme ; il souhaite que ce sujet soit intégré à la réflexion. Notamment, il renouvelle son souhait de voir le Conseil régional travailler en partenariat très étroit avec les communes, pour assurer la sécurité des élèves.

Pour ce qui est de la desserte des îles, le CESER suivra avec la plus grande attention le transfert des contrats de délégation de service public ainsi que la préparation du renouvellement de ceux de Belle-Ile-Groix-Houat et Hoëdic, Molène-Ouessant-Sein et Bréhat.

Le CESER rappelle que si le service aux voyageurs passe par le développement et la promotion d'outils numériques et d'une communication forte destinés à améliorer sa visibilité, il n'en demeure pas moins que c'est la qualité de l'offre elle-même qui fait son succès auprès du public. Si l'appropriation de l'offre passe nécessairement par des outils à la fois visibles et simples d'utilisation, ce sont avant tout la proximité, la fréquence, le confort et les tarifs qui font préférer une offre à une autre et qui favorisent donc le report modal. Le CESER note également que les services de mobilité doivent désormais répondre à deux enjeux très différents : la réponse aux besoins des usagers d'une part, et celui des données de transports et de mobilité d'autre part.

Enfin, le CESER rappelle son attachement à la concertation avec les usagers, les élus locaux, les associations et les différents partenaires du transport public ; il salue l'élargissement des comités de lignes au nouveau périmètre des compétences régionales et restera attentif aux remontées qui y seront exprimées.

Compte-tenu de ces observations et dans la continuité de ses précédents avis, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le bilan de la refonte totale des horaires opérée en 2017 ;
- Les conséquences de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), notamment sur la répartition des compétences de transport entre les collectivités bretonnes ;
- Le renouvellement de la convention TER ;

- Les suites réservées à la convention TGV.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire régional par des infrastructures terrestres et des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes performants. Ces dispositifs permettent à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur et d'offrir des services adaptés aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire, à travers la modernisation et le développement du réseau ferroviaire structurant (autorisation de programme de 1 M€) et la modernisation du réseau routier (autorisation de programme de 14,85 M€ pour la RN164) ;
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne, notamment en améliorant les infrastructures ferroviaires (l'autorisation de programme est de 15,9 M€), rénovant les gares ferroviaires, maritimes (Quiberon par exemple) et les pôles d'échanges multimodaux (avec une autorisation de programme de 21,87 M€) ;
- Encourager le développement du fret dans une logique durable, avec des autorisations d'engagement et de programme de 90 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note tout d'abord que la présentation du programme 402 est considérablement synthétisée par rapport aux présentations des années précédentes et à ce titre, il souligne, dans son avis, plusieurs points sur lesquels il apprécierait avoir des éclairages complémentaires.

Le CESER note que les actions contenues dans ce programme reposent sur la poursuite de celles engagées depuis plusieurs années notamment pour la réalisation des Pôles d'échanges multimodaux (PEM), avec la signature des contrats de pôle prévue en 2019 pour Vannes et Quimper. Le CESER apprécierait d'avoir une présentation globale du financement de ces opérations.

Compte tenu des aléas de ces derniers mois concernant les travaux du PEM de Rennes, le CESER souhaiterait avoir un point sur leurs conséquences budgétaires comme sur le calendrier de réalisation. Le CESER note l'absence d'information concernant les réflexions engagées sur le nœud ferroviaire de Rennes auquel faisait référence le Budget primitif 2018.

Le CESER prend acte des réflexions en cours autour du concept de « gare de demain » et apprécierait en connaître le détail et les implications dans l'évolution des gares bretonnes.

Le CESER se félicite de l'ambition du Conseil régional concernant la gare maritime de Quiberon dont la vétusté est devenue un obstacle pour répondre à l'enjeu de desserte des îles, pour la population comme pour l'activité économique. Les réflexions en cours doivent inclure l'accès à cette gare maritime notamment par la ligne ferroviaire Auray-Quiberon, pour laquelle une modernisation est incontournable compte-tenu du niveau de saturation de l'axe routier. Pour le CESER, ceci constitue un enjeu important tant pour la qualité de vie des habitants que pour les activités de la presqu'île et de ses environs.

Suite à la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL), le CESER aurait apprécié avoir une présentation de l'évolution des trafics ferroviaires dans le cadre de ce budget primitif.

Concernant la RN164, le CESER note la volonté affichée par le Conseil régional de tenir le calendrier de réalisation des travaux.

Le CESER note l'absence d'information concernant la réalisation du barreau sud francilien visant à moderniser l'axe Massy-Valenton. Les plus récentes informations faisaient état de la création d'une nouvelle gare TGV desservant l'aéroport d'Orly. Ce projet se veut contributif à la réalisation du pacte d'accessibilité de la Bretagne, suite à l'abandon de l'aéroport du Grand Ouest.

Le CESER aurait apprécié avoir un point d'information sur la réalisation des travaux d'accessibilité et de sécurisation des points d'arrêts de transport scolaire engagés depuis 2018, tout comme sur la suppression des passages à niveau programmés.

Concernant le développement du fret ferroviaire, le CESER note une nouvelle fois l'absence de point d'étape concernant la réalisation du Plan régional d'actions logistiques (PRAL). Comme les années précédentes et compte tenu de la situation préoccupante du fret ferroviaire en Bretagne, le CESER appelle de ses vœux l'ensemble des acteurs concernés à une véritable prise de conscience sur les conséquences des externalités (pollution, sécurité, nuisances sonores...) liées à une logistique exclusivement tournée vers le seul mode routier. Le CESER rappelle que ce volet du programme 402 est contributeur des objectifs de préservation de l'environnement porté par la Breizh COP régionale.

Plus globalement, alors que 2019 est l'année de la définition des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Breizh COP, le CESER souhaite que les projets d'infrastructures puissent être interrogés à l'aune de ces priorités.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le respect des engagements contractualisés dans le Contrat de plan Etat-Région (CPER) et notamment la mise en chantier dans le calendrier imparti de la rénovation des lignes du maillage régional programmée en 2019 ;
- La finalisation des études de rénovations des lignes du maillage régional déjà engagées ;
- La remise à niveau de toutes les lignes ferroviaires du maillage régional ;
- La réalisation des travaux de modernisation de l'axe Massy-Valenton et du projet de nouvelle gare TGV à Orly ;
- L'évolution de la situation du fret ferroviaire en Bretagne ;
- L'élaboration du schéma directeur en cours concernant le nœud ferroviaire de Rennes ainsi que les axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper ;
- L'évolution du dossier Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), et notamment la décision de l'Etat qui était prévue en 2018 ;
- La réalisation des travaux de sécurisation des haltes scolaires et de la suppression des passages à niveaux.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle deux éléments principaux de contexte dans l'exercice de sa compétence « aéroports » :

- L'augmentation importante du trafic aéroportuaire à Rennes et l'intérêt de celle-ci dans le renforcement de l'attractivité de la Bretagne ;
- La poursuite de la baisse de la fréquentation de l'aéroport de Quimper-Pluguffan liée à la dégradation de la qualité de service sur la ligne Quimper-Orly opérée par Hop !

Dans ce cadre, le Conseil régional propose :

- Le financement des investissements de modernisation des aéroports régionaux, en particulier des acquisitions foncières permettant, d'une part, la mise aux normes des plateformes en matière de sécurité aéronautique et, d'autre part, le développement de ces plateformes. L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes conduit notamment à accroître prioritairement les capacités d'accueil de l'aéroport de Rennes-St-Jacques.
- Le lancement de la procédure de classement de la ligne Quimper/Paris-Orly en Liaison d'Aménagement du Territoire, permettant d'opposer des Obligations de Service Public à la compagnie opératrice, afin de pérenniser cette liaison indispensable au développement de la Cornouaille et de rendre viables les conditions d'exploitation de l'aéroport.

En 2019, le Conseil régional mobilise pour ces objectifs la somme de 3 200 000 € en AP/CP (4 177 000 € en 2018) et une AE de 1 175 000 € dont 655 000 € de crédits de fonctionnement (3 945 000 € en 2018).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la continuité de la politique générale de soutien au développement des plateformes régionales et des mesures engagées pour que l'aéroport de Quimper-Pluguffan serve pleinement l'accessibilité de la Cornouaille.

Le CESER s'interroge sur les moyens mobilisés pour être en mesure de soutenir rapidement le développement du trafic de l'aéroport de Rennes-St-Jacques, celui-ci étant appelé à augmenter encore avec l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes.

Pour apporter un service de dessertes aériennes répondant aux besoins de l'ensemble de la population de la Bretagne, le CESER considère deux points complémentaires :

- Pour l'aéroport de Quimper, il s'agirait de veiller à la continuité du service sur la ligne Paris-Quimper durant la phase de transition vers une ligne d'aménagement du territoire, car cette liaison est indispensable à l'économie de la Cornouaille ;
- Pour Brest, le développement des liaisons vers les hubs internationaux doit permettre de répondre aux besoins de mobilité des habitants de l'ouest breton. L'aéroport de Rennes ne peut pas seul répondre aux besoins des habitants de la Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional :

- La continuité du service public sur la ligne Paris-Quimper ;
- L'avenir de l'aéroport de Dinard, notamment dans le contexte du Brexit.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les principales actions du programme proposées par le Président du Conseil régional sont les suivantes :

- renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons ;
- informer et former ;
- organiser les conditions d'une gouvernance efficace ;
- mieux comprendre pour mieux agir ;
- viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires ;
- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- soutenir les Projets de territoires pour l'eau (PTE) ;
- accompagner les projets territoriaux « Algues vertes » ;
- s'adapter aux risques liés à l'eau ;
- permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante ;
- sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine.

Le Président du Conseil régional de Bretagne propose, sur ce programme 501 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 3,8 M€ et une autorisation d'engagement de 4,935 M€ au titre de l'année 2019 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 3,1 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,4 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que le montant du budget proposé pour 2019 est quasiment similaire à celui de 2018. Au regard de la baisse des aides de l'Agence de l'eau dans son 11^{ème} programme à partir de 2019, n'aurait-il pas été opportun que le Conseil régional renforce sa participation financière pour que les territoires engagés puissent continuer à mener leurs programmes pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ?

A juste titre, le Conseil régional observe que 40 % des masses d'eau bretonnes sont en bon état alors que l'objectif fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau est de 69 % pour 2021 et de 100 % en 2027. Le CESER rappelle, comme lors de chaque budget primitif, qu'il s'agit de ne pas baisser la garde, d'accélérer et d'optimiser le mouvement engagé depuis 30 ans en Bretagne avec tous les acteurs du territoire : élus, administrations, professionnels, associations... Le Conseil régional rappelle, à raison, qu'il reste encore des problèmes à résoudre concernant en particulier les marées vertes littorales, les phytoplanctons toxiques, les forts taux épisodiques de produits phytosanitaires dans les eaux, les continuités écologiques altérées de certains cours d'eau, les taux trop élevés de bactéries et de virus sur certains sites côtiers.

Un des moyens fonctionnels proposés par le Conseil régional, après le vote favorable de juin 2018 du Plan breton pour l'eau, est la mise sur pied en 2019 d'un Parlement breton de l'eau. Celui-ci remplacera la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) et s'ouvrira aux Etablissements publics de coopération intercommunale

(EPCI) qui ont désormais la compétence du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement). L'idée du Conseil régional est de donner à ce nouveau Parlement de l'eau « davantage de poids politique et de transversalité et de le mettre en capacité de produire des contributions régionales sur les sujets à enjeux pour la Bretagne ». Le CESER souhaiterait connaître les modalités de mise en place de ce Parlement de l'eau, son fonctionnement, ses méthodes de travail, et son réel pouvoir de décision. Concernant son fonctionnement, le CESER suggère la création de commissions spécifiques ou groupes de travail pour approfondir collectivement certains sujets. Dans son étude prospective de 2016 intitulée « *Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040* », le CESER avait identifié 6 enjeux fondamentaux pour l'avenir de l'eau en Bretagne. Ces 6 questions pourraient être reprises par le Parlement breton de l'eau et approfondies. Concernant son pouvoir de décision, le CESER souhaite savoir si ce Parlement aura un rôle au-delà de sa fonction consultative.

Un des 6 enjeux soulevés en 2016 par le CESER dans la question « Quelles pourraient être les différentes échelles de gestion de la ressource en eau ? » se retrouve dans une des actions proposées par le Conseil régional qui est intitulée « mettre en œuvre de véritables dynamiques de solidarité à travers un chantier collaboratif ». Le CESER avait soulevé le risque de dispersion et d'incohérence de compétences suite à la loi NOTRe qui affecte aux EPCI, en plus des compétences sur l'eau potable et de l'assainissement, la compétence de Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, il n'est plus tenu compte de la notion de bassin hydrographique qui est pourtant indispensable pour gérer solidairement un territoire entre l'amont et l'aval, entre la source et la mer, entre le rural et l'urbain. Le CESER soutient le projet du Conseil régional de réaliser un état des lieux sur ces compétences dispersées et de proposer des solutions pour les harmoniser et les simplifier.

Suite à la réduction des aides de l'Agence de l'eau, le Conseil régional entend désormais concentrer ses soutiens financiers sur les projets territoriaux pour l'eau encore éloignés du bon état selon les critères de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Ceci implique de rechercher de nouveaux outils de financement sur les autres territoires pour leur maintien en bon état. Le CESER s'inquiète du risque de démobilitation des acteurs de l'eau de certains territoires considérés en bon état et du risque de dégradation qui pourrait en découler.

Concernant la problématique des produits phytosanitaires, le Conseil régional affirme qu'elle « nécessite une attention spécifique ». Il rappelle aussi, d'une part, que « le Plan Ecophyto2 vise une diminution de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires par les agriculteurs à l'horizon 2025 » et que, d'autre part, « un des objectifs-clés de la Breizh COP est le zéro phyto à l'horizon 2040 ». Le CESER souligne que tous les acteurs sont concernés par cet objectif. Le CESER souhaite, dans ce cadre, que des actions expérimentales complètes à l'échelle de quelques bassins versants sensibles soient menées sur le modèle des 8 bassins versants à algues vertes. En effet, pour pouvoir mesurer une baisse significative de concentration de produits phytosanitaires dans l'eau à l'exutoire d'un bassin versant, il faudra mobiliser l'ensemble de ses acteurs. Et, comme le note le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 dans son chapitre 4, il s'agit à la fois, d'une part de « réduire l'utilisation des pesticides » et d'autre part d'« aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses ».

Au regard de ces propositions, le CESER sera particulièrement attentif en 2019 à la mise en place du Parlement breton de l'eau, à l'évaluation à mi-parcours du Plan de lutte contre les algues vertes n°2, aux actions particulières concernant les produits phytosanitaires, ainsi qu'à l'intégration dans le SRADDET des enjeux de l'eau soulevés par le CESER en 2016.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose trois actions phares pour 2019 :

- développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité ;
- développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER observe avec satisfaction que le budget primitif affecté au programme 502 est en augmentation sensible par rapport à 2018 : les autorisations d'engagement et de programmation passent de 3,593 M€ à 4,693 M€ (+ 30 %) et les crédits de paiement de 3,564 M€ à 4,133 M€ (+ 16 %).

Ce changement de trajectoire, motivé par le souhait de « prendre en compte les impacts relatifs à la perte de biodiversité avec la même exigence que ceux du réchauffement climatique » va dans le sens des souhaits émis par le CESER lors de l'examen du budget primitif 2018. Etant donné l'ampleur des actions à mettre en œuvre en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, le CESER espère que cette tendance se prolongera et se renforcera au-delà de 2019.

L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) sera dans l'avenir un maillon essentiel de la structuration des actions concernant la biodiversité et les paysages en Bretagne. Le CESER salue le volontarisme et l'engagement du Conseil régional dans la construction de cette Agence. Les moyens engagés par le Conseil régional (206 000 €), en complément des apports financiers des autres partenaires du projet, permettront qu'en 2019 soient finalisées les phases de préfiguration de l'Agence, à l'issue desquelles la création juridique et le montage devraient être opérationnels. Le CESER sera attentif à la forme juridique que prendra l'ABB. Il insiste sur la nécessité d'associer les professionnels et les associations à sa gouvernance. 2019 sera ainsi l'année de la formalisation des engagements financiers des différents partenaires de l'ABB. Le CESER veillera aux propositions d'engagements du Conseil régional. Ceux-ci devront permettre à l'Agence, tout d'abord, de mettre en place son organisation matérielle et humaine pour son propre fonctionnement. Ils devront également soutenir le développement de projets innovants (aires marines éducatives notamment) et accompagner les projets de territoires en faveur de la biodiversité, en lien notamment avec la mise en place des trames vertes et bleues, le programme Breizh bocage et le développement d'un réseau de réserves naturelles régionales.

A cet égard, le CESER approuve la proposition du Conseil régional d'engager en 2019 une réflexion sur les perspectives et conditions d'une extension du réseau des réserves naturelles régionales. Ces réserves constituent des lieux privilégiés de concertation autour de projets de préservation ou restauration du patrimoine naturel. Ils permettent d'expérimenter la collaboration entre élus locaux, bénévoles associatifs, scientifiques, acteurs du monde agricole et autres professionnels autour des questions de biodiversité et de paysages. C'est pourquoi le CESER encourage le développement de ce réseau de sites.

Une partie du budget du programme 502 est également consacrée à l'accompagnement des Parcs naturels régionaux (PNR). Le CESER apprécie la volonté du Conseil régional de positionner les PNR comme outils d'expérimentation et de démonstration de la mise en œuvre dans les territoires des ambitions régionales portées par la Breizh COP. Il la considère cohérente, en soulignant la nécessité d'en faire la promotion auprès des territoires

et de trouver les conditions méthodologiques et financières de cette ambition, afin de garantir la bonne articulation entre la politique régionale et la politique intercommunale des PNR. Une réflexion utile sera engagée à cet égard par la Région en 2019. Celle-ci pourra utilement nourrir, par ailleurs, les discussions visant à finaliser le projet de charte du futur PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude ; elle pourra alimenter également les Contrats pluriannuels établis avec les PNR d'Armorique, et du Golfe du Morbihan.

Concernant les outils d'observation et de connaissance de la biodiversité et du patrimoine naturel, le CESER approuve l'ambition de leur renforcement. Le Conseil régional soutiendra utilement, en partenariat avec l'Etat, la création d'une plateforme régionale des données naturalistes, permettant la mise en commun d'informations aujourd'hui dispersées, la construction d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel et ainsi une meilleure appropriation par le public et les acteurs territoriaux des connaissances concernant la faune et la flore de la Bretagne. Le « pôle biodiversité » de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, cheville ouvrière de la construction de cette plateforme, est ainsi renforcé dans son rôle d'animateur technique régional.

Le CESER approuve le soutien apporté par le Conseil régional aux missions de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et aux travaux et équipements du Conservatoire botanique national de Brest. Ces deux établissements publics jouent un rôle structurant et fédérateur à l'échelon régional dans le domaine de la connaissance du patrimoine naturel et des paysages ainsi que dans l'accompagnement et l'information des acteurs territoriaux.

En revanche, il s'inquiète des moyens qui seront dédiés aux associations naturalistes contribuant actuellement de façon majeure à la production des connaissances de la nature en Bretagne et aux actions d'éducation à l'environnement. Le Conseil régional envisage de soutenir ces associations à travers « la gestion des dispositifs de financements régionaux et européens (FEDER) dédiés ». Le CESER alerte le Conseil régional sur la fragilité extrême des associations qui, faute de trésorerie et de moyens administratifs, ont peu de capacité à porter des dossiers européens, en général complexes et lourds.

De manière générale, le CESER note que le renforcement des moyens engagés en 2019 sur le programme 502 est le signe évident d'une volonté de changement de trajectoire, mais qu'il reste cependant limité au regard des enjeux et actions à mettre en œuvre. La restauration et le développement de la biodiversité en Bretagne nécessitent que l'on n'envisage pas la problématique uniquement sous l'angle des réservoirs de biodiversité remarquable, aussi importants soient-ils. La biodiversité des espaces ruraux, cultivés ou non, ainsi que des espaces urbanisés, est aussi un enjeu majeur qui doit être appréhendé dans sa complexité. Dans cet esprit, et dans le prolongement de ses observations précédentes, le CESER rappelle son attachement à une approche transversale qui intègre pleinement les enjeux « biodiversité et paysages » dans les différents programmes régionaux. Ce sont des marqueurs forts du rayonnement et de l'attractivité de la Bretagne, et ils constituent un sujet interférant avec toutes les missions et tous les domaines du développement régional : agriculture, eau, transports, aménagement du territoire, tourisme, formation... Ainsi, le CESER encourage le Conseil régional à innover dans le financement des actions concernant la biodiversité et les paysages, celles-ci ne pouvant se contenter, à terme, de contributions relevant du seul domaine de l'environnement (1,3 % du budget régional).

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et de Ronan LE GUEN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs de ce programme s'articulent autour de deux objectifs majeurs qui seront déclinés en plusieurs actions :

- un engagement régional pour une réponse au défi climatique et à la transition énergétique ;
- une nouvelle approche circulaire de la gestion des ressources.

La Breizh COP se poursuivra cette année en concertation avec les acteurs de la Conférence bretonne de la transition énergétique. Des scénarios ainsi que des mesures d'accompagnement seront mis en œuvre notamment dans les secteurs du transport et de l'agriculture. En 2019, une feuille de route de l'économie circulaire sera élaborée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- Accompagner les EPCI dans la transition énergétique

Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique. Aux côtés de l'Etat, il mobilise fortement l'ensemble des acteurs territoriaux pour relever le défi collectif d'une approche globale et intégré de ces enjeux. Le CESER se félicite que le Conseil régional, avec le soutien de l'Etat et de l'ADEME, mette à disposition des EPCI les données ainsi que les outils de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effets de serre (OREGES). L'un d'entre eux, Ener'GES, sera finalisé afin d'évaluer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour chaque EPCI. Dans le cadre des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET), le Conseil régional devra veiller à la prise en compte des objectifs de la Breizh COP.

- Accompagner les filières renouvelables

Le CESER encourage le Conseil régional à accélérer son action en faveur des énergies renouvelables dont la production devra être multipliée par 5 à 6 entre 2012 et 2040. Le CESER rappelle que ces industries sont pourvoyeuses d'emplois ainsi que de formations qualifiantes. Il attire l'attention du Conseil régional sur la nécessaire mise en cohérence de l'offre de formation dans le champ des énergies renouvelables afin de répondre aux besoins de la filière et des demandeurs d'emploi. Il renvoie ici aux préconisations de son rapport « *Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne* » (2017).

Compte tenu de ses travaux et avis antérieurs, le CESER se félicite qu'un soutien privilégié soit prévu en 2019 concernant les filières bois-énergie et méthanisation en lien avec le futur Schéma régional biomasse. De plus, la mise en œuvre de feuilles de route régionales sur le développement harmonieux de l'éolien terrestre et du biogaz vont dans le bon sens. Enfin, le soutien renouvelé aux énergies marines renouvelables (EMR) ainsi qu'au projet SMILE (réseaux intelligents) semble indispensable à la réussite de la transition énergétique sur le territoire breton.

- Lier la dynamique du plan régional des déchets au développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité

Le CESER sera très attentif à la vision politique du Conseil régional concernant le Schéma régional en faveur de l'économie circulaire qui est un élément constitutif du futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Il renvoie ici à son rapport « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux* » (2015) dont la ligne directrice était le respect de la « hiérarchie des déchets » dont la première étape est de prévenir la création des déchets, c'est-à-dire de tout faire pour ne pas produire de déchet : « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! ».

Le CESER note que la Feuille de route économie circulaire (FREC) est l'un des éléments de la Breizh COP. Le CESER souligne l'importance de rechercher une bonne coordination avec l'action de l'Etat en région. La progression en Bretagne de la culture de l'économie circulaire suppose aussi de continuer à soutenir les actions d'éducation à l'environnement contribuant à sa diffusion. Le CESER partage l'idée que la connaissance des gisements de ressources

est un préalable à leur usage durable et à l'optimisation de leur gestion. Enfin, le CESER s'interroge à nouveau sur les moyens humains et financiers qui seront dévolus à sa mise en œuvre dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, tant pour les enjeux de prévention et de gestion des déchets que pour la valorisation des ressources.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du projet culturel présenté en septembre 2016 pour le mandat 2016-2021 : développement d'une politique en faveur des métiers d'art et la transmission de la matière culturelle de Bretagne ; chantiers sectoriels pour la danse, les arts visuels et les musiques actuelles ; accompagnement des transitions (nouveaux modèles économiques, relations innovantes au territoire et aux populations, transition écologique des pratiques professionnelles, dynamiques professionnelles collectives...).

Le programme 601 s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2018 : créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ; favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ; soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- Sur la synthèse de la mission VI

Le CESER partage le souhait exprimé par le Conseil régional de favoriser le rayonnement et l'attractivité de la Bretagne. Concernant le spectacle vivant, il espère cependant que l'exacerbation de la compétition entre régions ne conduira pas le Conseil régional à faire des choix qui relèveraient plus du marketing territorial que des logiques et finalités propres aux arts et à leur pratique.

Le CESER approuve la préoccupation du Conseil régional de lever les obstacles à la participation de toutes et tous à la vie culturelle et son souci de promouvoir les démarches inclusives pour lutter contre le risque de fracture culturelle.

- Sur le budget

En fonctionnement comme en investissement, les crédits de paiement restent stables par rapport au Budget primitif 2018. Le CESER apprécie ce volontarisme du Conseil régional dans un contexte territorial peu favorable au financement de la culture (sur la durée, ce sont les Départements qui se sont le plus désengagés du financement de la culture, tandis que la lente montée en puissance des métropoles et de l'intercommunalité n'atteint pas encore les niveaux qui permettraient de prendre le relais).

Le CESER rappelle cependant que si la croissance moyenne des budgets culture des Régions françaises en fonctionnement a été de 4 % en 2017²; les Régions sont historiquement le niveau de collectivité dont le soutien financier à la culture est le plus modeste (en 2014 : communes 5,8 Md€, EPCI 1,7 Md€, Départements 1,4 Md€, Régions 794 M€).

- Sur le volet « Métiers d'art et transmission de la matière culturelle de Bretagne »

Le CESER note avec satisfaction la mise en place de la *Cellule régionale métiers d'art* au sein de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat. Il rappelle, comme il l'avait fait en 2017 et 2018, que les métiers de la construction de décors (spectacle vivant et cinéma) figurent dans l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art.

Le CESER approuve la mise en place d'un groupe de travail centré, notamment, sur la fragilité du bénévolat dans l'organisation des manifestations culturelles. Dans son rapport « Les défis de la vie associative en Bretagne » (2017), le CESER signalait l'inquiétude des associations concernant le bénévolat, notamment le renouvellement des dirigeants bénévoles. Il préconisait de soutenir les bénévoles qui prennent des responsabilités, de promouvoir l'accès des femmes aux présidences associatives et d'encourager le bénévolat associatif des jeunes.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le coût croissant des exigences de sécurité, variables selon les départements, qui constitue un facteur de fragilisation à prendre en compte pour les associations organisatrices, en particulier pour les festivals de taille modeste.

- Sur le volet « Chantiers sectoriels pour la danse, les arts visuels et les musiques actuelles »

Concernant le renouvellement de la direction du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Bretagne, le CESER approuve l'obligation imposée aux candidat·e·s de bâtir un projet artistique et culturel à la fois exigeant et populaire.

Le CESER suivra avec intérêt l'étude conjointe réalisée en 2019 dans le domaine de la danse contemporaine par le Conseil régional et la DRAC Bretagne. Il salue l'arrivée à la direction du Centre chorégraphique national de Rennes d'une nouvelle équipe issue du hip hop.

- Sur le volet « Des transitions à accompagner »

Concernant l'établissement Spectacle vivant en Bretagne, le CESER se félicite qu'une co-construction des futures politiques culturelles avec les acteurs de terrain soit mise en œuvre par le Conseil régional, comme c'est le cas en 2019 dans plusieurs autres secteurs artistiques et culturels (les métiers d'art, le cinéma, les arts visuels, les radios associatives...). Un groupe de travail réunissant le Conseil régional, la DRAC Bretagne, des artistes, des responsables de structures culturelles a en effet commencé un travail d'auditions et de prospective dont l'objectif est d'imaginer un nouveau projet pour Spectacle vivant en Bretagne et d'élaborer le cahier des charges qui présidera au renouvellement de sa direction, courant 2019.

Concernant les emplois artistiques et culturels, le CESER rappelle que leur fragilité n'a pas seulement pour origine l'arrêt des emplois aidés. Elle est aussi la conséquence des remises en cause incessantes depuis plusieurs années, et une nouvelle fois cette année, des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, qui régissent les allocations des artistes et techniciens intermittents du spectacle, annexes sans lesquelles l'existence même du spectacle vivant dans notre pays et dans notre région serait compromise.

² Sources : Note de conjoncture 2016-2018 de l'Observatoire des politiques culturelles

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 602 est caractérisé par les délégations de compétence de l'État à la Région depuis 2016 dans les domaines du livre et du cinéma. Il est construit en concertation avec les acteurs bretons et en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL) et la SACEM.

Il s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2018 : encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ; favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ; conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

- Sur le budget

En fonctionnement, les crédits de paiement augmentent de 3 % par rapport au Budget primitif 2018. En investissement, les crédits de paiement augmentent de 12 % par rapport au BP 2018.

La Bretagne affirme une nouvelle fois son engagement en faveur de la création cinématographique et audiovisuelle. Elle figurait déjà en 2017 au cinquième rang des régions françaises en dépense par habitant consacrées au cinéma et à l'audiovisuel³. Le CESER se félicite de constater que la Région Bretagne participe au remarquable effort général de soutien réalisé dans ce domaine par les collectivités territoriales, notamment par les nouvelles grandes Régions issues de la réforme territoriale.

- Sur le plan régional en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

La convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée a été renouvelée en novembre 2017 entre la DRAC Bretagne, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor. Cette convention, qui existe depuis 2003, était auparavant basée sur le même accord-cadre proposé par le CNC à toutes les Régions françaises. Le CESER note avec satisfaction que la nouvelle convention 2017-2019 privilégie désormais l'accompagnement différencié, le CNC prenant appui sur les stratégies et les objectifs que chaque Région se donne.

Dans ce contexte où la co-construction prime, le CESER suivra avec intérêt la mission prospective lancée par le Conseil régional en partenariat avec les acteurs de ce secteur professionnel et la présentation au printemps 2019 d'un plan triennal en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

- Sur la politique de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional, en partenariat avec le Centre national du livre, de renforcer la présence des auteur-e-s en Bretagne et l'attention qu'il porte à leur rémunération. Il relève avec satisfaction le

³ Sources : Insee et Panorama CNC-CICLIC des aides proposées par les collectivités territoriales françaises en 2017

soutien du Conseil régional aux commerces développant des activités mixtes situés en milieu rural qui placent le livre au cœur de leur projet (ex : cafés-librairies). Il attire également son attention sur la raréfaction des distributeurs locaux de presse de type « Maisons de la presse⁴ » qui ont aussi un rôle de diffusion du livre dans les territoires de proximité.

- Sur le soutien aux manifestations cinématographiques et littéraires

Ce volet, que le CESER approuve, n'appelle pas de remarque particulière.

- Sur le soutien au secteur radiophonique

Le CESER suivra avec intérêt le travail de co-construction d'un projet radiophonique régional réalisé par le Conseil régional en partenariat avec la Coordination des radios locales associatives de Bretagne (CORLAB). Le modèle économique et social des 35 radios associatives de Bretagne est en effet confronté à de fortes mutations. Il reste très dépendant des aides publiques de l'État⁵.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional réaffirme sa volonté de favoriser le rayonnement et l'attractivité des pratiques sportives pour accompagner le développement des territoires. Il insiste sur la construction de cette capacité de vivre ensemble, de se projeter collectivement pour répondre aux défis contemporains, rappelant qu'il s'agit d'une des questions centrales de la Breizh COP. Cette politique s'articule autour de 3 grands axes :

- le rôle majeur de la Région dans la structuration de la nouvelle gouvernance ;
- le soutien au sport pour tous et le financement des équipements sportifs structurants ;
- l'appui à l'excellence sportive.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Par rapport au BP 2018, le CESER se réjouit de l'augmentation de 1 M€ des autorisations d'engagement et de programme consacrées à la politique sportive (7 M€ en 2019 contre 6 M€ en 2018). Il observe néanmoins que les crédits de paiement prévus sont en légère baisse (7,73 M€ en 2019 contre 8,3 M€ en 2018).

La mise en place de la nouvelle gouvernance du sport marquera l'année 2019. Il s'agit d'une rénovation en profondeur du monde sportif. Le CESER souhaite que cette nouvelle organisation, ce « Parlement du sport » de la Bretagne soit co-construit avec les divers membres issus de l'Etat, des collectivités territoriales, du monde économique et du mouvement sportif, chacun devant être force de propositions afin d'inclure toutes les dimensions

⁴ La dénomination « Maison de la presse » est une marque déposée sous contrat de concession avec la société Presstalis.

⁵ En 2014, les radios associatives de Bretagne étaient financées à 66 % par des subventions publiques ; l'État, via le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), étant le premier financeur public des radios associatives régionales (il représente 57 % des financements publics) ; les collectivités territoriales étant le second financeur public (39 % des financements publics, dont la moitié issue du Conseil régional).

du sport et d'affirmer l'identité bretonne. Dans le prolongement de son rapport « A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une Bretagne active et sportive » (2010), le CESER suggérait que le Parlement du sport de Bretagne se saisisse en particulier des enjeux du sport et de l'activité physique favorables à la santé, ainsi que du développement des pratiques sportives féminines.

Le CESER rappelle que le campus « Sport Bretagne » est un des opérateurs publics des politiques sportives en Bretagne. Il aurait aimé connaître plus précisément à quelles actions correspond le financement de 7 personnes devenues agents de la Région. Il est satisfait que le projet « Liv lab du sport » dans le domaine de la recherche en sport santé ait été retenu au niveau national ; il rappelle qu'il s'agit d'un projet collectif rassemblant les collectivités territoriales, les universités, le Campus Sport Bretagne et le mouvement sportif qui devrait amener les jeunes éloignés du système fédéral et de ses pratiques à renouer progressivement, à partir de la réalité virtuelle du sport connecté, avec une pratique sportive plus traditionnelle. Comme le Conseil régional, le CESER s'inquiète fortement des conséquences de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui risquent d'impacter fortement l'équilibre financier du Campus.

Enfin, l'année 2019 sera aussi une année particulière parce que la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 s'engage. Le CESER partage l'idée que cette échéance doit être une opportunité pour le mouvement sportif breton. Il souhaite que la réflexion soit suffisamment anticipée et que les engagements nécessaires soient bien identifiés pour que cet événement ne soit pas financé au détriment d'autres aspects de la politique sportive comme le sport pour tous ou le sport santé. Cela doit être facilité par la mise en place de la nouvelle gouvernance.

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional insiste sur la valeur du lien social créé par l'intérêt porté par les bretonnes et bretons à leur patrimoine commun. Les actions mises en œuvre dans ce programme 604 pour 2019 restent globalement identiques à celles de 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note une très légère augmentation des crédits tant en investissement qu'en fonctionnement. Les objectifs sont les mêmes que ceux de l'année passée avec une forte demande de participation de la société civile, ce qui paraît très positif. Le lancement du nouveau portail numérique facilitera l'accès à l'ensemble du patrimoine breton. Au regard de ces propositions le CESER souhaiterait que le patrimoine immatériel (langues, chants, danse...) soit mieux pris en compte dans les objectifs. De plus, le CESER rappelle que, lors de son récent avis sur la « nouvelle stratégie régionale d'inventaire du patrimoine culturel » (décembre 2018), il avait souhaité une meilleure collaboration entre les services de la Région, les universités et leurs laboratoires. Il souhaite que 2019 permette des avancées en ce sens.

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La stratégie touristique régionale adoptée le 15 février 2018 a affirmé son ambition en faveur d'un modèle de développement touristique dont la performance est fondée sur la qualité de la coordination et le volontarisme des acteurs publics, privés, associatifs. La Région est désormais à l'œuvre en matière d'appui auprès des territoires et des partenaires à travers le soutien aux stratégies intégrées des 10 destinations touristiques, la coordination des thématiques prioritaires et au lancement des projets expérimentaux.

Pour l'année 2019, la Région entend renforcer le partenariat entre collectivités en faveur d'une organisation, de méthodes et de moyens mutualisés, notamment en matière d'ingénierie de développement touristique. Le plan d'action qui en découle s'articule autour de 3 axes :

- Renforcer l'attractivité de la Bretagne ;
- Mettre en œuvre des stratégies touristiques ;
- Structurer collectivement la filière touristique bretonne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les moyens affectés au tourisme restent globalement constants dans un contexte de dépenses publiques contraintes, après une tendance à la baisse en 2017 : les autorisations de programme et les crédits de paiement d'investissement connaissent une augmentation qui les porte respectivement à 4 M€ (contre 3,5 M€ en 2018) et 4,5 M€ (contre 3,6 M€), tandis les autorisations d'engagement et crédits de paiement de fonctionnement sont en légère baisse.

Dans ce contexte le CESER se félicite de constater que le Conseil régional a fait le choix de poursuivre sa politique touristique volontariste en associant tous les acteurs. LE CESER souligne en particulier le rôle majeur que joue la coordination dans cette politique pour optimiser les ressources et conquérir de nouveaux marchés.

Ce faisant, le CESER espère que la mise en œuvre des projets expérimentaux associant tous les acteurs sera une opportunité pour soutenir les projets émanant de groupements d'entreprises touristiques pour faire face aux enjeux des transitions numérique, écologique et de compétences.

Concernant les différents dispositifs régionaux présentés dans ce budget, le CESER se félicite de la volonté constante d'évolution et d'agilité, en lien avec les ambitions définies collectivement dans la stratégie ainsi qu'avec les différentes politiques régionales dont notamment la Breizh COP.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours de prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant la coordination et l'évaluation des thématiques stratégiques socles et des projets expérimentaux.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne a voté en juin 2018 une stratégie régionale de développement et de valorisation des voies navigables bretonnes autour de 3 axes majeurs :

- La gouvernance de cet espace, par une gestion et une exploitation régionale du domaine et un dispositif de contractualisation avec les territoires, le contrat de canal ;
- Le développement de la navigation et de la randonnée, une gestion durable des voies navigables et une communication renforcée ;
- Le renforcement de la coordination régionale, au travers d'une conférence annuelle en charge du suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Le budget proposé au vote du Conseil régional pour 2019, identique en fonctionnement à celui de 2018 (950 000 €) et légèrement supérieur en investissement (6,46 M€ en 2018, 7 M€ en 2019), concrétise la mise en œuvre de cette stratégie régionale avec, en particulier, une volonté affichée de renforcer la communication, avec la création d'un événement majeur sur le thème de la navigation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER se félicite de la traduction dans le budget 2019 de la mise en œuvre de la stratégie votée en juin 2018.

Le CESER apprécierait de disposer d'indicateurs permettant de suivre la réalisation des investissements par la Région Bretagne pour faire de ses voies navigables l'atout majeur du développement touristique de la Bretagne centrale. En effet, il regrette que les indicateurs fournis jusqu'à présent ne soient plus communiqués ici : indicateurs permettant de suivre la restauration des ouvrages hydrauliques, taux de réalisation des investissements programmés...

Par ailleurs, le CESER souligne l'intérêt des informations complémentaires concernant l'utilisation détaillée du budget d'investissement, détail qui permet une meilleure lecture et compréhension de l'utilisation des crédits engagés.

Il relève particulièrement l'objectif de garantir une navigabilité sur les voies d'eau bretonnes par le développement d'aménagements spécifiques : pontons, bornes électriques, bornes de récupération des eaux usées, mais aussi par la réparation des ouvrages mobiles et l'enlèvement des plantes aquatiques invasives.

Le CESER note par ailleurs que les travaux pour conserver et aménager les infrastructures se poursuivent, autant pour la navigation que pour la bonne gestion de la ressource en eau que constituent ces voies navigables pour la Bretagne. Les canaux et voies navigables sont certes un enjeu touristique, mais également écologique car, comme les autres masses d'eau, ils sont tenus à l'objectif de qualité écologique. Le CESER est donc attaché aux investissements à même d'améliorer la qualité de l'eau.

La randonnée pédestre et cycliste connaît une très forte fréquentation tout au long du canal et le CESER se félicite de la remise en état des itinéraires sur le Blavet.

Enfin, le CESER note avec intérêt l'organisation attendue d'un événement majeur sur le thème de la navigation et du patrimoine fluvial.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les moyens dédiés au programme 607 évoluent peu et soutiennent des actions dans la continuité de l'année précédente. Elles visent à renforcer l'attractivité de la Bretagne et à conforter des projets de coopération en Europe et dans les autres continents.

Le Conseil régional indique que les enjeux du programme doivent être en cohérence avec ceux de la Breizh COP.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note que les différentes actions sont beaucoup moins détaillées que dans les documents des budgets primitifs précédents et que la présentation du programme est très synthétique. Le CESER s'interroge donc sur la poursuite d'initiatives ou de dispositifs, dont il n'est plus fait état dans le document, sans doute par volonté de concision. De même, le CESER regrette que les quelques indicateurs chiffrés — nombre d'actions par exemple — aient disparu.

Le tableau récapitulatif en fin de présentation de la mission permet une bonne visibilité des moyens dédiés aux principales actions du programme. La comparaison n'est toutefois pas possible avec l'exercice budgétaire précédent, cette présentation étant faite pour la première fois.

Concernant les programmes de coopération territoriale européenne, le CESER renvoie à son avis sur le bordereau « Brexit-Plan d'intervention du Conseil régional » et soutient les démarches du Conseil régional visant à accompagner les acteurs concernés.

Le CESER soutient également les actions du Conseil régional pour conforter la place de la Bretagne auprès des instances communautaires et dans les réseaux européens dans une période d'incertitude sur le Brexit et de préparation du prochain budget européen.

Le CESER soutient enfin la démarche du Conseil régional visant à accompagner la montée en puissance du réseau Bretagne solidaire, qui doit permettre de coordonner les acteurs de solidarité internationale, en le dotant des moyens humains et financiers nécessaires.

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen-ne-s sur les politiques publiques portées et leur permet d'accéder à leurs droits. Il a aussi pour objectif de financer les actions de promotion pour l'attractivité de la Bretagne.

En 2019, la Région poursuivra 3 grands axes :

- La refonte complète de son portail bretagne.bzh, afin de se doter d'une nouvelle offre digitale imaginée dans une logique de service, pour mettre à disposition du public un point d'accès à tous les nouveaux services issus de la transformation numérique de la collectivité, notamment la dématérialisation des aides ;
- Elle s'attachera d'autre part dans le cadre de la Breizh COP à mobiliser les acteurs par communautés au cours du premier semestre, et recueillera leurs engagements sur le site breizhcop.bzh. Elle sensibilisera également le grand public à l'occasion de la Fête de la Bretagne. Puis, début juin, la Région organisera un temps de clôture composé de plusieurs rassemblements dédiés à chaque communauté d'acteurs et d'une manifestation finale pouvant prendre la forme d'une « grande assemblée de Bretagne » ouverte à tous les élus locaux, qui formalisera le SRADDET, ses ambitions et consolidera les engagements des collectivités ;
- Pour assurer la promotion de la Bretagne, et répondre aux demandes formulées par les territoires et certains acteurs économiques, la Région proposera deux actions complémentaires l'une de l'autre :
 - Une campagne de rayonnement qui prendra le relais de « Passez à l'Ouest », mais plus ciblée en termes de prospects, de messages et d'outils pour viser notamment deux cibles : les investisseurs et les talents à recruter ;
 - Un accompagnement des territoires infrarégionaux dans leur prise en charge des problématiques de rayonnement et d'attractivité locale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le cadre de la transformation numérique en cours au niveau de la collectivité, la finalisation de la refonte du portail bretagne.bzh constitue pour le CESER un impératif pour améliorer la qualité du service et faciliter l'accès à un ensemble de données. Une action en vue d'informer et sensibiliser les citoyens à ces nouvelles fonctionnalités est-elle prévue ?

Le CESER attire toutefois l'attention sur l'évolution vers le « tout numérique » faisant courir le risque de laisser de côté ceux n'ayant pas, ou difficilement, accès au numérique.

En ce qui concerne la Breizh COP, le CESER soutient les initiatives visant à mobiliser les acteurs régionaux (collectivités territoriales, acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs de l'éducation et de la formation), pour les fédérer autour des objectifs définis en 2018 et recueillir leurs engagements (libres et non contraints). Il soutient de même la sensibilisation du grand public en vue de l'impliquer dans les actions menées par la Région.

Pareillement, le CESER juge utile la prolongation de la campagne « Passez à l'ouest » par des actions plus ciblées vers les investisseurs et vers les professionnels recherchés, dans la mesure où cette nouvelle campagne répond aux demandes exprimées tant par les territoires que par diverses filières. Ainsi, en mettant encore la Bretagne en avant, la démarche présentée paraît bien construite, donnant d'une part la possibilité aux territoires et partenaires économiques de développer leur propre attractivité, et proposant d'autre part un appui logistique supplémentaire aux territoires qui le souhaiteront. Une évaluation est-elle envisagée pour mesurer à terme les retombées de cette nouvelle campagne ?

Tout en approuvant donc les principales actions présentées dans le cadre du budget primitif 2019, le CESER regrette à nouveau l'absence de retour sur les actions antérieures, lesquelles justifieraient pourtant une information ponctuelle sur leur déroulement, appuyée par une évaluation et des indicateurs adaptés.

Fonds de gestion des crédits européens

1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional fait état de l'avancement globalement satisfaisant de la programmation des 4 fonds (FEDER, FSE (volet formation), FEADER et FEAMP (volet territorialisé) dont la gestion est pilotée par la Région (enveloppe totale de 787 M€) et qui contribuent à la mise en œuvre du projet régional. Au 31 décembre 2018, 64 % de l'enveloppe globale est programmée pour un montant de 506 M€. Le Conseil régional rappelle la répartition entre les différents fonds et présente pour 2019 les objectifs principaux : la gestion de la réserve de performance, le remaquetage prévu pour certaines mesures, les travaux d'évaluation et la préparation de la prochaine programmation 2021/2027.

Seuls le programme 1110 (programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020) et le programme 1140 (Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020) font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations globales

Le CESER prend acte de l'absence, contrairement aux années précédentes, des fiches spécifiques aux programmes 1120 (FEADER) et 1130 (FEAMP).

Si la programmation des différents fonds européens gérés par le Conseil régional est dynamique, et si de nombreux projets ont pu être accompagnés, le CESER note un rythme de programmation très contrasté d'un fonds à l'autre (au 31 décembre 2018, le taux de programmation atteint 62 % pour le programme FEDER-FSE, contre 25 % seulement pour le programme FEAMP), et d'une priorité à l'autre au sein de chaque fonds. Le CESER s'interroge sur les conséquences possibles de la surconsommation ou sous-consommation des crédits sur certaines priorités à moins de deux ans de la fin de la programmation actuelle.

De manière générale, le CESER reconnaît la forte mobilisation du Conseil régional et de ses services pour accélérer la mise en œuvre des différents programmes. Il soutient la décision de maintenir les moyens supplémentaires affectés dans les services pour réduire les retards en matière de programmation et d'instruction.

Le CESER reste cependant vigilant sur les décalages importants observés entre montants programmés et paiements effectués notamment pour le FEADER, ces derniers s'élevant à 100 M€, soit 27 % de l'enveloppe globale. Les retards ont des impacts importants pour les porteurs de projets et pour la pérennité de certaines structures et entreprises. Le CESER suivra avec attention les actions annoncées par le Conseil régional pour les résorber, notamment pour le Leader et les mesures agricoles surfaciques (MAEC).

Le CESER souligne que les crédits non consommés d'ici fin 2020 ne seront pas perdus, leur consommation étant possible jusqu'en 2023. Il note avec satisfaction que les risques de dégagement d'office sont aujourd'hui écartés pour l'ensemble des fonds. Concernant la réserve de performance du programme FEADER, les services du Conseil

régional sont optimistes, y compris sur la priorité correspondant au LEADER. Une incertitude demeure cependant concernant le programme FEAMP, dont la gestion est nationale. A ce jour, le CESER ne dispose pas d'informations précises à ce sujet.

Dans la perspective de la prochaine programmation 2021-2027, le CESER souligne avec satisfaction la mobilisation du Conseil régional pour défendre les priorités régionales de développement. Il appuie également les interventions visant à conforter le rôle des Régions comme autorités de gestion.

2.2. Programme 1110-Programme opérationnel FEDER-FSE

Le CESER note que les mesures de simplification possibles depuis mi 2018 devraient contribuer à la bonne dynamique du FEDER et faciliter la mise en œuvre des projets.

Le CESER se réjouit, au vu de l'atteinte des cibles validées par la Commission européenne en démarrage de programmation, que la réserve de performance (6 % de l'enveloppe attribuée) puisse être débloquée et ne pas pénaliser les projets financés.

Le CESER prend acte du maintien des mesures pour accompagner les bénéficiaires en 2019.

2.3. Programme 1140-Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le CESER approuve les mesures d'anticipation du Conseil régional concernant les négociations du prochain budget 2021-2027. Les actions conjointes avec des structures d'échelle européenne permettent de peser sur les arbitrages à venir et de faire valoir des choix régionaux. Le CESER suivra avec attention la définition du budget européen dans un contexte d'incertitudes. Au regard des étapes à venir au niveau national et régional, le CESER note la volonté du Conseil régional d'associer les acteurs régionaux présents dans les comités partenariaux.

Enfin, les travaux d'évaluation vont connaître une accélération pour répondre aux exigences communautaires. Une première échéance est fixée au 30 juin 2019. Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur les modalités du Plan d'évaluation. Le choix d'une évaluation croisée entre les 4 fonds lui semble intéressant ; une présentation de sa mise en œuvre serait utile.

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Malgré une modification très sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, qui s'accroît encore avec les nouvelles compétences régionales et donc de nouvelles implantations sur l'ensemble du territoire breton, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante « fonctionnement ».

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel ;
- apporter les moyens de fonctionnement courant ;
- favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental ;
- assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Globalement, le CESER souligne que les orientations présentées au titre du programme 9000 lui semblent bien répondre aux objectifs recherchés.

Ainsi, le CESER approuve la poursuite de la politique menée par le Conseil régional en matière immobilière, en vue de regrouper progressivement des services trop dispersés, tout en substituant des acquisitions aux locations en place.

Il soutient le renforcement de la présence de la Région dans plusieurs villes de Bretagne, pour assumer le nouveau rôle qui lui a été dévolu par la loi NOTRe avec la proximité nécessaire.

Le CESER soutient pareillement les orientations concernant le parc automobile, via des acquisitions de véhicules plus économes en CO², alors que la Région se doit d'être exemplaire en ce domaine. Il attire également l'attention sur le même impératif de réduction du CO² concernant les bâtiments publics dont elle a la charge.

Dans l'immédiat, il comprend la difficulté à maîtriser les dépenses d'impression et d'affranchissement, tout spécialement après transfert de la compétence transports scolaires, tout en considérant que les nouvelles bases établies permettront à l'avenir de suivre ces consommations.

En revanche, le CESER exprime deux regrets :

- celui de ne trouver aucun commentaire sur le déroulement d'opérations conséquentes annoncées un an plus tôt : la fin du portage et le rachat des terrains de la Janais (PSA) par Rennes Métropole d'une part, la création d'un groupement d'achat concernant la fourniture d'électricité d'autre part ;
- celui de l'absence de données chiffrées sur les principales lignes du programme, données qui au-delà des orientations décrites et approuvées, éclaireraient plus concrètement la démarche de la Région, en permettant d'établir des comparaisons avec l'exercice précédent, ou en permettant d'apprécier la portée d'opérations ponctuelles, comme « l'acquisition d'un bâtiment majeur à Rennes en 2018 ».

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales. Ce système doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques.

Dans la continuité de 2018, le SI devra être en appui des projets de transformation de l'administration régionale et en particulier ceux de la transformation numérique. La certification Iso 9001 obtenue en 2003 a été renouvelée en 2018.

Comme en 2017, le système d'information de la Région a subi de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales, ce qui nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour les dispositifs de sécurité.

En 2019, le programme s'articule autour des actions suivantes :

- adapter l'architecture matérielle (informatique et téléphonique) et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux (équipement des nouveaux sites régionaux ; ajustement du parc logiciel ; poursuite de la migration du portail des aides ; transformation numérique de l'administration) ;
- maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs, face à un volume de données en forte progression ; et des charges de maintenance et de consommables impactés par l'augmentation du nombre de sites et d'agents ;
- faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le cadre très large du programme 9002 touche à tous les aspects de l'activité du Conseil régional. Les priorités fixées pour 2019 paraissent répondre aux besoins, lesquels ont fortement évolué avec la prise de nouvelles compétences, celles-ci supposant un plus grand nombre d'équipements à destination des nouveaux sites et des nouveaux agents.

Au-delà des opérations de maintenance et d'adaptation, indispensables chaque année, le CESER relève particulièrement la poursuite de la transformation numérique de l'administration régionale ; l'intégration de nouveaux lycées dans la prise en charge de la maintenance informatique ; l'intégration des nouvelles compétences dans le système informatique.

Pour autant, il lui semble nécessaire d'attirer l'attention du Conseil régional sur l'impact du numérique, à ses différents niveaux, en terme d'empreinte écologique.

Par ailleurs, le CESER apprécie pleinement l'action menée qui a permis la reconduction de la certification Iso 9001, représentative de la démarche qualitative engagée pour satisfaire les utilisateurs. Il regrette par contre l'absence de quelques informations chiffrées et indicateurs, qui auraient permis d'apprécier l'évolution des charges et les impacts du nouveau périmètre d'intervention de la Région sur ce programme.

9003 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence (maillage territorial, aides individuelles à des personnes en difficulté, etc.).

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élus régionaux, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2018, 456 projets ont été financés (vs 455 en 2017).

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- soutien à l'organisation de colloques, congrès ;
- intervention d'urgence lors de catastrophes ;
- soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations ;
- accompagnement social à la formation ;
- contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Comme chaque année, le CESER reconnaît l'utilité du FIR qui permet à la Région, dans le cadre d'une ligne budgétaire modeste, d'intervenir à titre exceptionnel en soutien d'opérations ne répondant pas à ses critères normaux d'intervention.

Comme chaque année aussi, il regrette de ne pas trouver l'indication des principaux bénéficiaires, alors qu'il suffirait que le bilan détaillé établi deux fois par an à l'attention des Présidents des groupes lui soit également adressé dans le même souci de transparence.

9010 - Équipement des groupes d'élus

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 14 000 € pour l'année 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Ce programme n'appelle pas de remarque particulière.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 300 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et issus des transferts de compétences qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

Dans le cadre des objectifs poursuivis, l'année 2019 s'illustrera particulièrement au travers de diverses actions :

- « responsabilité sociale de l'employeur et dialogue social » (ajustement de la politique handicap de la collectivité ; poursuite d'engagements pour l'égalité professionnelle et femmes-hommes , etc.) ;
- « développement de la communication interne » ;
- « développement du Système d'information des ressources humaines » ;
- « mobilité et recrutement » ;
- « dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité », avec la poursuite du Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail ; la recherche d'une meilleure connaissance des risques professionnels ;
- « dispositifs de formation » ;
- « gestion du reclassement » ;
- « suivi sanitaire et social des agents ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les informations apportées illustrent le large champ d'action couvert par le programme 9011, et soulignent la capacité d'adaptation dont la Région et ses agents doivent faire preuve.

Les axes retenus par le Conseil régional démontrent sa volonté de poursuivre les actions déjà engagées et d'en initier de nouvelles en réponse à l'évolution des métiers, des structures, ou aux risques auxquels sont potentiellement confrontés ses agents.

Le CESER constate que plusieurs des actions décrites sont issues de travaux collectifs, après constitution de groupes de travail, ce qui lui paraît valider le bien-fondé des démarches engagées et constituer un gage de réussite.

Par ailleurs, le programme 9011 visant aussi à assurer le bon fonctionnement des assemblées, le CESER attire une nouvelle fois l'attention du Conseil régional sur l'utilité de disposer d'un système vidéo fiable, à disposition des élus, des services et pour ses propres besoins.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

La Région s'attache à maîtriser l'évolution de la masse salariale en contenant son évolution sous + 2,2 %, en intégrant les effets et contraintes fixés au niveau national, et localement en donnant priorité aux redéploiements pour répondre aux nouveaux besoins dans les services.

En matière réglementaire, les mesures nationales envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et initialement prévues pour 2018 vont prendre effet en 2019.

En matière d'effectifs, l'année 2019 est marquée par la poursuite des recrutements décidés en 2018 et du déploiement de la maintenance immobilière et informatique dans les lycées.

Le recrutement d'apprentis se poursuit en déclinaison de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement.

L'année 2019 verra aussi l'application en région du « Protocole sur les parcours professionnels carrières et rémunération » dont l'impact est estimé à 525 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate la maîtrise toujours assurée par le Conseil régional, conciliant l'application des décisions prises au niveau national, la recherche de redéploiements internes, et les réponses apportées quand apparaît la nécessité de renforcer certains services en fonction des évolutions.

9020 - Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit aux assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Enfin, il doit permettre de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Pour le CESER il est essentiel d'accompagner les agents dans la transformation numérique engagée, eu égard aux impacts sur les métiers et les structures.

En parallèle à cette évolution, qui doit aboutir à une offre de service plus qualitative, il importe de ne pas perdre de vue l'utilisateur public ou privé dans ses attentes et son approche du numérique.

Au-delà de l'incubateur de services numériques dont la mise en place est annoncée au premier trimestre 2019, le CESER s'interroge sur les autres moyens dont la mise en œuvre est aussi envisagée.

En ce qui concerne le pilotage de la politique d'achat, le CESER aurait été intéressé par un éclairage quant aux différents objectifs chiffrés définis pour l'exercice.

En matière d'évaluation des politiques publiques, le CESER interroge l'existence d'un budget alloué afin de faire appel à un prestataire externe, pour mener à bien l'évaluation du CPRDFOP.

Les autres actions programmées, qu'elles concernent l'audit interne et externe, le recours à des expertises complémentaires à celles des services de la Région, ou encore les dispositions utiles au bon fonctionnement des assemblées, n'appellent pas de remarque et si besoin ne peuvent être qu'encouragées.

9021 - Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette a atteint 1,108 Md€, en augmentation de 12 %, pour accompagner les investissements réalisés. De ce fait, pour 2019, les charges correspondantes sont annoncées en légère augmentation tant en investissement qu'en fonctionnement.

La Région s'attache à obtenir les meilleures conditions financières, et s'orientera en priorité en 2019 vers les financements obligataires. La BEI reste un partenaire offrant des conditions attractives, et un emprunt de 90 M€ a été contractualisé pour le financement du port de Brest. Indépendamment des nouveaux financements, la Région poursuit une gestion active de son encours, qu'elle veille aussi à sécuriser :

- d'une part, en diversifiant les sources de financement, tout en limitant la dépendance financière vis-à-vis des prêteurs ;
- d'autre part, en recherchant une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Dans le contexte de taux longs historiquement bas, la part à taux fixe est ainsi passée de 40 % fin 2013 à 56 % fin 2018.

De même, la Région recherche l'optimisation de la trésorerie, en s'appuyant sur un programme de Titres négociables de court terme (TNCT) mis en place en 2015, qui permet d'accéder directement aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an pour financer les besoins. Ces opérations se traitant encore exceptionnellement à taux négatif, 900 000 € de produits financiers ont été encaissés en 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER relève l'évolution programmée de l'encours de la dette et des charges en découlant, conformément aux prévisions établies pour assurer le financement des grands travaux en cours.

Les choix retenus pour les nouveaux emprunts, comme ceux opérés dans le cadre d'une gestion active du stock, restent avisés dans un contexte de taux exceptionnellement favorable qui se prolonge.

La gestion de trésorerie présente le même souci d'efficacité.

Une nouvelle fois, le CESER salue la qualité de la gestion, qui concilie recherche de sécurité et capacité à tirer profit des conditions de marché.

9023 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

Dans ce cadre, plusieurs propositions sont formulées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Au vu des informations contenues dans le programme, le CESER ne formule pas de remarque particulière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Budget primitif 2019

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Marie-Christine LE GAL Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Ce budget primitif intervient dans un contexte particulier :

- un contexte macro-économique incertain, avec des inquiétudes lourdes liées à la situation commerciale entre les USA et la Chine, au risque de crise systémique lié aux énormes dettes publiques constituées par plusieurs Etats européens, fin de la politique accommodante de la BCE, sans parler du Brexit,
- une situation intérieure que chacun connaît et dont les conséquences sur l'économie sont bien réelles et pourraient demain empirer, sans que l'on puisse entrevoir une issue à cette situation.

Le Conseil régional aborde cette situation dès le début de son introduction et voit dans ce mouvement de contestation, je cite, « le contraire d'une justification au retrait des services publics ou de l'action publique en général ». Elle dit y percevoir à l'inverse, je cite, « la confirmation d'un besoin renforcé de solidarité, dont l'action publique reste le vecteur majeur. »

Il nous semble très important de rappeler que ce mouvement des gilets jaunes a débuté en réaction au prix des carburants, et notamment du gazole, et visait à s'opposer à la taxation jugée excessive du carburant. Plus globalement, les expressions des manifestants visaient à revendiquer plus de pouvoir d'achat par la baisse des impôts et des taxes.

En ce qui nous concerne, nous avons vu dans ce début de contestation des gilets jaunes, la confirmation des propos que nous tenons depuis longtemps dans cette enceinte, à savoir que les prélèvements obligatoires sont si élevés en France, je rappelle qu'ils sont les plus élevés des pays développés, qu'ils réduisent fortement le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises en augmentant fortement leurs coûts de production et en réduisant tout aussi fortement leurs marges.

Ainsi ces prélèvements obligatoires records, de l'ordre de 46 à 47 % de la richesse nationale, altèrent le pouvoir d'achat des ménages et la capacité des entreprises à créer de l'emploi.

Bien entendu, compte tenu de l'état de nos finances publiques – je rappelle qu'alors que notre PIB a été multiplié par 9 en 40 ans, notre dette publique a été multipliée par 55 - le corollaire à toute baisse de la fiscalité réside dans la baisse des dépenses publiques.

Certes, si on interroge nos concitoyens en matière de dépenses publiques, beaucoup d'entre eux, demanderont ici ou là, plus de dépenses publiques. Ce phénomène est bien connu, notamment en France. Malheureusement, il n'est en rien la solution, il est en réalité le problème.

En effet, les gilets jaunes ont émergé dans le pays où la dépense publique est la plus élevée et où la redistribution est la plus forte. Est-ce réellement paradoxal ? En fait, selon nous, cela n'a rien de paradoxal. Pourquoi ? Par ce que la France, et nous l'avons dit à maintes reprises dans cette enceinte, a considérablement altéré la compétitivité de ses entreprises et en premier lieu, de ses entreprises de production, qui même sur le marché intérieur, sont

confrontées à des concurrentes étrangères, qui souvent vendent et produisent dans la même monnaie, à des coûts bien inférieurs car soumises à des impôts, taxes et cotisations sociales nettement plus faibles.

Ainsi les entreprises françaises doivent-elles financer un régime général de retraite, peut-être le plus favorable au monde, un système d'assurance maladie, peut-être le plus favorable au monde, un système d'indemnité chômage, peut-être le plus favorable au monde, un nombre de collectivités locales, peut-être le plus élevé au monde rapporté au nombre d'habitants, et de surcroît avec un temps de travail ramené arbitrairement à 35 heures et qui n'a pu conduire qu'à une perte de compétitivité des entreprises et qu'à une perte de pouvoir d'achat des salariés.

Dans un tel contexte, il nous semble essentiel que chaque acteur public, ne voit dans ce mouvement des gilets jaunes, un prétexte à engager toujours plus de dépenses publiques mais au contraire, à prendre acte de la demande de baisse des prélèvements et de voir quelle dépense publique il serait opportun de réduire voire supprimer. La hausse du pouvoir d'achat et la reconquête du plein emploi en dépendent.

Ceci nous semble fondamental.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Annie COTTIER

Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC salue le travail des services dans la présentation du budget. L'explication par graphiques permettent de mieux appréhender les actions du Conseil Régional. Néanmoins la disparition des tableaux d'indicateurs et valeur cible empêche toute comparaison et suivi.

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

La CFTC encourage le Conseil Régional dans la poursuite de l'objectif « favoriser l'égalité des chances entre les territoires par un renforcement des capacités d'ingénierie ». Elle souligne l'importance des moyens alloués aux conseil de développement pour qu'ils assurent leurs missions

D'autre part l'appel à candidature « dynamisme des centres-villes et bourgs ruraux » est un atout pour les communes. La CFTC soutient l'action du Conseil Régional. Il est important de susciter les coopérations pour un développement territorial harmonieux. Pour La CFTC les démarches d'accompagnement des projets, notamment les échanges de pratiques et d'expériences qui répondent à un besoin des acteurs locaux sont essentielles. La CFTC invite le Conseil Régional à reprendre les préconisations de l'étude du CESER « Centre-bourgs et centres-villes de Bretagne: réinventons les centralités! » Il est essentiel, en cette forte crise de notre société de remettre plus d'humanité, et de fraternité au centre de nos villages. Et pour cela freinons le tout argent et le développement des grandes surfaces, ouvrant de plus en plus souvent les dimanches entraînant la désertification des commerces dans les centres bourg.

La CFTC a bien compris que l'année 2019 doit permettre de mettre en œuvre les objectifs de la Breizh Cop. La CFTC approuve la décision d'associer toute la population que ce soit en s'adressant aux entreprises, associations, collectivités. Néanmoins elle n'a pas trouvé comment le Conseil Régional compte les mobiliser. Elle rappelle que sans les moyens suffisants cette initiative risque de ne pas aboutir aussi efficacement qu'espérer.

Pour la CFTC la démocratie participative est à encourager pour remettre du lien entre le Conseil Régional et la population. Une démarche importante où les jeunes doivent trouver leur place en s'appuyant sur toutes les formes d'accompagnement existantes, et notamment par l'excellente politique de formation mise en place dans les territoires veillant à répondre aux véritables besoins de l'économie de proximité.

Elle invite le conseil régional à écouter et prendre en compte la parole des jeunes, notamment les plus fragiles. La CFTC demande à ce que ces derniers puissent bénéficier de programme d'éducation à la santé en terme de prévention. La CFTC encourage le Conseil régional à renforcer ses actions y compris la prévention et la promotion de la santé pour l'ensemble des jeunes, et plus particulièrement pour "les plus éloignés et les moins visibles des institutions" ainsi que la poursuite du soutien aux actions de réduction des risques en milieux festifs.

Pour La CFTC, le Conseil Régional doit travailler avec l'ARS pour répartir de manière égalitaire l'offre de soins sur tout notre territoire. Chaque citoyen doit bénéficier de la même qualité de soins quel que soit son lieu d'habitation. Maintenir les professionnels de santé sur le territoire est gage de développement notamment économique. Il est donc important de bien y veiller.

Par ailleurs la CFTC incite le Conseil Régional à prendre en compte les problématiques de santé au travail. Dans une société où la pression au travail est importante, il convient de limiter aussi bien les troubles musculo-squelettiques que les risques psycho sociaux afin d'éviter les arrêts maladies préjudiciables aux salariés comme aux entreprises.

La CFTC tient aussi à attirer l'attention du Conseil Régional sur l'assistance du numérique dans le domaine de la santé. Si le e-santé peut être une opportunité, il ne doit pas se substituer à la relation humaine.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Sophie JEZEQUEL

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Pour ce quatrième budget de la mandature, le conseil régional revendique volontarisme et constance.

Les secteurs agricole et agroalimentaire tiennent une place importante au cœur des six ambitions du projet régional. Cette place importante, présente et à venir, se décline notamment dans l'ambition de faire de la Bretagne la région leader du bien manger. C'est une ambition que nous partageons. Et l'exercice budgétaire constitue une étape fondamentale de la trajectoire pour y arriver.

Comme le souligne le document, les Etats Généraux de l'alimentation ont créé de fortes attentes au niveau du maillon production. La Bretagne peut être la région leader du bien manger, si tous les maillons de cette chaîne d'excellence tirent une valeur ajoutée suffisante et un revenu décent de leur activité, notamment les producteurs agricoles. La Région toute seule ne peut pas résoudre cette équation, et les synergies avec les politiques nationales (application effective de la loi Alimentation, Grand Plan d'Investissements...) seront déterminantes.

Pour traduire concrètement cette ambition, plusieurs volets retiendront notre attention dans le programme 207 : la constance des engagements sur le PCAEA (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles), l'accompagnement à l'installation des jeunes et les mesures agroenvironnementales.

Concernant le PCAEA, la Région évaluera en 2019 l'impact de ce soutien à la modernisation sur la compétitivité de nos filières régionales. Il nous semble important de rappeler notre attachement à mener cette évaluation dans l'esprit de co-construction qui a prévalu pour l'élaboration du programme. A l'évidence, cette façon de faire a contribué à faire de la Bretagne la première région française en termes d'engagements. Nous insistons sur cette nécessité d'analyse croisée et partagée pour alimenter les réflexions en vue des futures programmations.

Nous avons défendu lors de la session précédente le principe de « rupture négociée », plus efficace à long terme et plus acceptable économiquement et socialement. L'actualité du moment donne nous semble-t-il raison à cette approche qui n'enlève rien au volontarisme. Le conseil régional peut compter sur une dynamique entrepreneuriale favorable à la création de richesses et d'emplois dans les territoires. Les chefs d'entreprise doivent pouvoir compter durablement, et l'idée de constance nous va donc bien, sur un soutien financier qui constitue à la fois un levier pour les transitions nécessaires et un levier d'efficacité économique. De la même façon, la fiscalité locale doit favoriser l'attractivité des territoires pour l'implantation et la création d'entreprises.

La volonté de poursuivre le soutien au renouvellement des générations constitue également pour notre collège un enjeu qui appelle effectivement volontarisme dans les orientations et constance dans les niveaux d'engagement. Faire une place à ceux qui n'ont pas encore beaucoup de moyens financiers pour entreprendre, acquérir ou développer leur outil de production, acquérir les compétences professionnelles, nécessite une forme de solidarité vers les publics prioritaires, notamment les jeunes futurs actifs. Mais c'est bien plus que cela, c'est aussi un investissement d'avenir pour la pérennité des filières agricoles.

La Bretagne a pu témoigner récemment lors d'un colloque des Régions de France de sa dynamique agro-environnementale, elle aussi issue d'un travail de co-construction adaptée au territoire. Celle-ci doit nous servir de point d'appui pour réfléchir dès à présent aux mesures de transitions pertinentes dans la prochaine programmation.

Enfin, nous souhaitons ajouter quelques éléments, au-delà du programme 207. Le document budgétaire décrit précisément les conséquences pour la région de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et le plan d'investissements dans les compétences lancé par le gouvernement pour la période 2019-2022.

Il est encore trop tôt pour mesurer tous les effets de ce changement. Pour nous en tenir à l'objectif qui tient dans le titre de la loi, nous attirons l'attention de l'assemblée sur la question de fond. L'égalité formelle pour « pouvoir choisir » promulguée dans la loi se heurtera à l'égalité réelle pour accéder à cette capacité de choisir. Et c'est là que le plan d'investissements dans les compétences prendra toute son importance. L'agriculture et l'agroalimentaire recrutent. Ne lâchons pas l'effort de formation. Régions aussi les questions de mobilité, de logements, qui permettront aux jeunes de venir vers des formations qualifiantes qui leur offrent un avenir professionnel et personnel dans nos territoires.

Et poursuivons les actions en faveur de l'attractivité de nos métiers, de nos filières, de nos territoires afin de faire taire l'agribashing qui fait tant de mal à notre secteur d'activité.

Les politiques structurantes feront les emplois et les territoires vivants de demain, et les secteurs agricoles et agro-alimentaires entendent en être des acteurs de premiers plans.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de David COCAULT

Union régionale Solidaires de Bretagne

Je m'exprime au nom de l'Union Syndicale Solidaires Bretagne.

Le mouvement des gilets jaunes, que l'Union Syndicale Solidaires soutient, a notamment mis en exergue la question de la mobilité au quotidien. Le président de région, M. Loïg Chesnais-Girard, a dernièrement, et à plusieurs reprises souligné l'importance de ce dossier pour la région et nos concitoyens, dossier du reste inscrit au nombre des 6 ambitions de la politique régionale, et désormais axe identifié à l'occasion de la récente conférence sociale.

A ce titre, et en son budget primitif, la région Bretagne souligne à raison le caractère vertueux du TER et précise qu'« améliorer les mobilités, c'est agir sur les services de transports avec plus d'offres, des tarifs attractifs mais c'est aussi transformer, moderniser toutes les infrastructures ».

Or, actuellement, se négocie la convention TER entre la région et la SNCF. Pour l'Union Syndicale Solidaires et son syndicat représentatif dans le secteur, SUD Rail Bretagne, cette convention doit être faite au plus juste afin de répondre à l'attente des usagers du TER et non faite à l'économie en dégradant toujours plus le service public.

Pourtant, à la recherche d'un meilleur profit, la SNCF est en train de digitaliser tous les moyens de vente des billets TER. La fermeture des boutiques et des guichets va donc encore s'accroître, imposant aux usagers d'avoir un ordinateur ou smartphone afin de pouvoir bénéficier d'un billet sans surcoût. Car, Avec la mise en place des nouvelles règles de régularisation en janvier 2019, on impose aux contrôleurs de ne plus vendre au tarif guichet dans l'ensemble des trains, et ce même si l'utilisateur n'avait aucun moyen d'acheter son billet en gare du fait de guichets fermés ou d'absence de distributeur. Résultat : des billets plus chers - jusqu'à trois fois le prix! - et plus de profits au détriment des usagers.

Pourtant, il faut savoir que la direction SNCF, est dans la productivité à tout prix - et cela fonctionne - puisque TER Bretagne fait en moyenne 8 millions de profits par an, profits qui partent dans la multinationale « Groupe SNCF » au lieu de servir aux bretons. Profits faits sur le dos du service rendu aux usagers, sur l'entretien des rames et sur les conditions de travail des cheminots.

De plus, cette dématérialisation est faite sous le prétexte qu'il y a de moins en moins de personnes aux guichets, alors que les salariés de la SNCF constatent TOUS LES JOURS que les usagers font de plus en plus la queue.

Ajoutons à cela L'état des TER qui est, selon SUD Rail, de plus en plus lamentable ceci étant dû à un manque d'entretien et à des rames low cost mal conçues par le sous-traitant Bombardier. Mais rien n'est prévu par la direction de la SNCF pour arranger les choses et surtout pas d'emplois.

Il est évident que tous ces problèmes concernent autant les usagers que les cheminots mais aussi et surtout le Conseil Régional car payeur et donc décideur.

L'Union Syndicale Solidaires Bretagne demande donc à la région d'imposer à la SNCF :

- une présence dans chaque train ;
- des guichets et des agents d'escale du premier au dernier train ;
- un meilleur entretien du matériel ;

- de garder le tarif guichet à bord des trains ;
- des investissements dans le TER et le Fret avant la grande vitesse TGV ;
- d'assurer au maximum les correspondances TER/TER et TER/TGV ;
- de confier la rénovation des lignes aux cheminots SNCF plutôt qu'à une sous-traitance catastrophique comme c'est le cas par exemple sur la ligne de St-Malo.

Le service public n'est pas compatible avec la recherche du profit, et Solidaires souhaite que la région applique ce constat au transport quotidien des Bretons et Bretonnes.



Intervention de Fabienne COLAS Union régionale de la Mutualité française

1- La Mutualité Française Bretagne apprécie que le Conseil régional de Bretagne soutienne et accompagne les associations qui concourent largement au développement de l'ESS et contribuent fortement à l'innovation sociale.

La Mutualité Française Bretagne entend toutefois rappeler que d'autres acteurs participent aussi du développement des territoires et de la cohésion sociale : Il s'agit des fondations, des coopératives et des mutuelles.

Le mutualisme est par essence un modèle économique, social et démocratique. Ses fondements s'imposent plus que jamais comme des valeurs d'actualité : solidarité entre adhérents, accès à une complémentaire santé sans exclusion liée à l'âge ou à l'état de santé (Les mutuelles couvrent aujourd'hui la plus grosse part des + de 60 ans), démocratie, indépendance, responsabilité partagée, etc...).

En Bretagne, la Mutualité, avec ses SSR dont le centre de Kerpape, ses EHPAD, ses structures pour personnes handicapées, ses centres de soins infirmiers, ses cliniques, illustre au quotidien ces valeurs et prouve que l'on peut concilier performance économique et utilité sociale.

Aujourd'hui, la Mutualité emploie plus de 5000 salariés sur les 4 départements bretons. Nous rappelons, qu'entre 2011 et 2016, ce sont les fondations et les mutuelles qui ont le plus généré de créations d'emploi (respectivement +24 % et +13 %) (cf. DATA ESS Bretagne 2018).

La Mutualité s'illustre aussi en matière d'innovations en santé (habitats adaptés, télémedecine, accompagnement des aidants...).

2- La Mutualité Française Bretagne se félicite du soutien apporté par le Conseil régional de Bretagne aux pôles ESS, aux différentes filières et à la structuration du secteur.

A l'heure des élections européennes, il nous semble important que la région Bretagne défende une Europe sociale et à ce titre propose d'œuvrer pour la reconnaissance des modèles alternatifs non lucratifs en Europe.

Au niveau européen, les structures représentatives de l'ESS se coordonnent depuis plusieurs années pour renforcer la visibilité et la place de l'économie sociale à l'échelle européenne en s'appuyant sur l'intérêt grandissant des institutions pour l'alter-économie.

Les acteurs de l'ESS réclament à minima le maintien de l'Intergroupe du Parlement européen sur l'économie sociale et, dans la mesure du possible, la création d'un poste de Commissaire européen dédié à l'économie sociale. Ils militent aussi pour un renforcement des moyens alloués à l'ESS via le cadre financier multi-annuel 2021-2027 actuellement en discussion entre le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

Le Comité économique et sociale européen (CESE) s'est également saisi de cette question. Dans un avis sur la contribution des entreprises de l'économie sociale à « une Europe plus cohésive et démocratique », il a rappelé que l'ESS assure une fonction « réparatrice » face aux manques des pouvoirs publics, notamment dans les secteurs du

social et du médico-social. Il recommande de reconnaître les apports de l'ESS, de développer les financements et de promouvoir le modèle pour accompagner son expansion.

3- La Mutualité Française Bretagne est satisfaite que le Conseil régional de Bretagne mette à disposition des associations des outils d'aide à l'action et lance un nouvel appel à projet « Défis vie associative ».

La Mutualité en profite pour soumettre au Conseil régional une idée d'action. Le Conseil régional pourrait aussi promouvoir la création d'un label (1) pour les entreprises "vertueuses" qui réinvestissent leurs bénéfices au service de l'intérêt général et de l'utilité sociale. Cela serait une belle façon d'encourager les entreprises du monde associatif, mutualiste, coopératif, etc..., qui participent au développement d'un bien commun.

(1) Proposition emprunte à Timothée Duverger et Stéphane Junique in : « L'égalité (im)possible ? Manifeste pour une solidarité active », éd. Les petits matins, 2018



Intervention de Evelyne LUCAS

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1,

Il y a un an, le Gouvernement arrêta définitivement le projet de construction d'un nouvel aéroport au nord de Nantes, en lisière des limites administratives de la Région Bretagne.

Ce projet a longtemps conditionné, par son ampleur et ses ambitions, le développement des autres plateformes de l'ouest, en particulier celles de Rennes, de Lorient voire de Quimper. Son abandon conduit à repenser la stratégie de l'accessibilité aérienne de l'est et du sud de la Bretagne. L'Etat s'est engagé à accompagner cette nouvelle stratégie, par la mise à disposition de foncier permettant l'extension des infrastructures de l'aéroport de Rennes, inclus dans un pacte d'accessibilité. Celui-ci n'est, cependant, toujours pas conclu.

Le Conseil régional, propriétaire des aéroports de Rennes et de Quimper, soucieux d'intégrer notamment celui de Lorient dans l'offre aéroportuaire bretonne, est l'interlocuteur privilégié de l'Etat dans ces négociations.

La nécessité d'accroître les capacités d'accueil de l'aéroport de Rennes, bénéficiant d'une forte augmentation de son trafic de 18,3% en 2018, doit se traduire par des réalisations rapides afin de conforter l'accessibilité économique et touristique de cette partie du territoire.

Nous insistons également sur la nécessité de la continuité du service sur la ligne Paris/Orly-Quimper durant la phase de transition vers une Ligne d'Aménagement du Territoire, indispensable au développement de la Cornouaille et la viabilité de l'exploitation de l'équipement.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

L'intervention de la FSU portera essentiellement sur la Mission 3. Toutefois pour caractériser d'un mot le Budget 2019, disons qu'il ne surprend pas par rapport aux orientations annoncées en décembre. La tonalité politique adoptée dans sa présentation est cependant plus claire, qu'il s'agisse de la volonté affichée de répondre au besoin de services publics ou encore des doutes émis sur les effets à attendre de la politique actuelle. La Région semble cette fois esquisser une véritable analyse critique. On ne peut que l'encourager à poursuivre.

S'agissant de la formation professionnelle, le CESER a raison de souligner l'effort budgétaire pour les dispositifs de formation comme en matière d'aides. La volonté de mettre davantage l'accent sur l'accompagnement aux personnes et sur l'aspect qualitatif des parcours dans le cadre du *Plan régional d'investissement dans les compétences* (PRIC) est également appréciable. Pour autant, l'inquiétude demeure pour l'avenir. Sous couvert de leur donner davantage de liberté, le nouveau CPF risque en effet de laisser salarié.es et demandeur.euses d'emploi seul.es aux prises avec une multiplicité d'offres de formations de nature et de qualité très diverses dans un contexte de concurrence féroce entre les organismes. Les effets pourraient s'avérer ravageurs s'il n'y a pas une clarification et une consolidation du rôle des acteurs du CEP.

Le CESER s'inquiète de la pérennité des petits organismes prestataires de formations, sans doute à juste titre ; mais il ne semble pas s'inquiéter pour les opérateurs publics comme les GRETA. L'expertise des GRETA adossée aux ressources de l'Éducation nationale et son fort maillage territorial en font un acteur de formation de proximité reconnu. Mais aujourd'hui la disparition de certains financements et le formatage de plus en plus marqué des tarifs des formations suscitent l'inquiétude. On voit se profiler les appels aux « *solutions innovantes* » à base d'autoformation dans lesquelles nombre de stagiaires ne se retrouveront pas. La Région a raison de demander à limiter la part de la Formation à distance dans le *programme QUALIF Emploi* – mais on sera encore loin de l'accompagnement humain dont la plupart des stagiaires ont grand besoin. À cet égard, la politique de commande la Région sera déterminante.

S'agissant de l'Orientation, la FSU se félicite que le CESER ait désormais faite sienne sa conviction d'une spécificité de l'approche pour les scolaires et étudiant.es. Mais du côté de la Région ce n'est toujours pas acquis. Bien qu'elle s'en défende, la Région mélange en effet toujours la question de l'Orientation à celle de l'emploi et de l'économie des territoires – il n'est que de lire la page 6 de *l'Introduction générale du Budget* pour s'en convaincre.

Le CESER a eu raison de souligner les incertitudes dans lesquelles la Région se trouve encore du fait de la *Loi du 5 septembre 2018*. En revanche il n'a pas commenté la façon pour le moins hardie dont la Région s'avance s'agissant de sa nouvelle compétence pour « *l'information sur les métiers et les formations* » des publics scolaires. Celle-ci évoque par exemple un « *plan de formation sur l'appropriation et l'utilisation des ressources sur les métiers* » qui doit selon elle « *associer les psychologues de l'éducation nationale et les professeurs principaux* ».

La Région semble faire comme si les textes réglementaires organisant l'exercice de sa nouvelle compétence avaient paru. Or pour le moment ce n'est pas le cas et les préconisations en matière de collaboration Etat-régions sont toujours à l'étude par la *mission Charvet-Mons* qui ne présentera ses conclusions qu'au printemps. Il ne faudrait donc pas confondre vitesse et précipitation. La Région semble faire surtout comme si l'orientation des scolaires se ramenait toute entière à cette mission « *d'information sur les métiers* », ce qui n'est pas le cas loin de là.

La Région devrait également faire preuve de plus de prudence pour la promotion de l'apprentissage alors qu'actuellement la plus grande incertitude règne sur la façon dont la carte des centres de formation va évoluer et que les acteurs de l'apprentissage eux-mêmes s'inquiètent du devenir de la politique de qualité des formations que la Région était parvenue à établir. La FSU appelle la Région à équilibrer davantage sa politique de soutien et à se tourner vers les lycées professionnels publics pour développer l'offre de formations dans nos territoires.

Comme elle se retrouve bien dans les avis du CESER sur les différents programmes des lycées publics, la FSU ne s'étendra pas sur le sujet. Pour ce qui est de la transition vers les ressources pédagogiques numériques cependant, la FSU insiste pour qu'il n'y ait aucune précipitation : les lycées dans leur majorité sont loin de disposer des équipements le permettant pour le moment, mais surtout, cela pose la question de l'accès à ces ressources à domicile pour les élèves.

S'agissant de l'*Enseignement Supérieur et la Recherche* (ESR), la FSU regrette que dans l'avis n'apparaisse que très discrètement la question de l'investissement immobilier dans le cadre des CPER, primordiale au vu du patrimoine vieillissant et énergivore des universités. Or il faut savoir qu'aujourd'hui à Rennes-2 par exemple, des crédits de paiements sont retardés et des opérations immobilières bloquées. La transition numérique avec des besoins importants en stockage des données et en infrastructures physiques est également une question capitale à aborder.

S'agissant du soutien à la recherche, le programme ne donne pas de précisions sur les allocations doctorales, or aujourd'hui leur ventilation entre les disciplines montre un éloignement grandissant des choix de la Région par rapport aux besoins dans le secteur *Lettres, Arts et SH&S* en général, ceux de Rennes-2 en particulier, ce qui est d'autant plus dommageable que les progrès en valorisation y sont tangibles démontrant que les *SH&S* revêtent un intérêt stratégique pour le tissu socio-économique régional. Ce constat et quelques autres font quelque peu douter de l'intention réelle de la Région d'accompagner au-delà des mots la démarche de structuration du site rennais et le projet *UniR*.

Un mot hors de la Mission 3 pour conclure sur le Programme 9011 et sur la situation des personnels de la Région. Les personnels de catégorie C représentent les 2/3 des quelque 4300 agents-région et sont pour l'essentiel (2 300) dans les établissements scolaires. Au terme de la campagne de mobilité au premier semestre 2018 pour la mise en œuvre du « *dispositif de dé-précarisation* » des agents contractuels, 115 agents n'ont pas été reconduits à la rentrée scolaire 2018/2019 sur les 223 éligibles, soit plus de 50%. Par ailleurs il existe très peu de possibilités de reclassement pour les collègues agents devenu.es inaptes professionnellement, ce qui constitue une réelle difficulté pour ces personnels qui se retrouvent dans des difficultés financières importantes.

Au moment où la Région Bretagne engage la relance de la *Conférence sociale bretonne* sur des problématiques d'urgence sociale et d'avancée pour les salarié.es, il ne semble pas déplacé de lui rappeler ici les enjeux de salaires et de qualité des emplois qui se posent à elle aussi, comme à tout employeur.



Intervention de Claudine PERRON

Kevre Breizh

KEVRE BREIZH, coordination des fédérations associatives des langues et de la culture bretonne veut attirer l'attention de notre assemblée, en cette année internationale des langues autochtones, sur la gravité de la situation du Breton et du Gallo. L'enquête conduite par TMO a mis en évidence deux éléments marquants :

- une situation d'urgence pour la transmission des langues de Bretagne ;
- une forte demande sociale à plus de langue dans l'enseignement, les médias et la vie publique.

La reprise de vitalité de la langue observée dans la tranche d'âge 15/19 ans est due à la mobilisation du mouvement associatif avec notamment la création des écoles immersives en breton Diwan dès 1977, puis au développement des filières bilingues publiques et privées portées par des associations de parents d'élèves.

Cet espoir de reprise des langues de Bretagne ne se fera pas sans un accompagnement financier substantiel de la part des pouvoirs publics.

En 2018, les langues régionales entrent dans la constitution comme patrimoine de la France.

En 2013 la loi Peillon reconnaît l'enseignement bilingue.

En 2014 la loi MAPTAM donne au conseil régional la compétence pour « la promotion des langues régionales ».

En 2015 l'article 103 de la loi NOTRE attribue conjointement aux collectivités territoriales et à l'état la responsabilité en matière culturelle.

On soulignera également l'adoption de la notion de discrimination de langue par le code pénal (loi du 18 novembre 2016).

La convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles rappelle que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle » et réaffirme « le rôle fondamental que joue l'éducation dans la protection et la promotion des expressions culturelles ».

La convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2013 fait également de la langue un vecteur de la transmission du patrimoine culturel immatériel.

Le comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, auprès duquel intervient régulièrement Kevre Breizh a demandé à la France de « reconnaître et de promouvoir le droit des personnes appartenant à des groupes linguistiques régionaux ou minoritaires de pratiquer leur propre langue, en tant qu'élément de leur droit à participer à la vie culturelle, non seulement dans leur vie privée mais également dans la vie publique, dans les régions où les langues régionales sont traditionnellement parlées ».

Kevre Breizh tient à rappeler que la sauvegarde des langues, en plus de faire partie des droits humains fondamentaux, est une composante du développement durable comme la préservation de la biodiversité.

Nos langues peuvent vivre et se développer, ou mourir plus ou moins rapidement si l'on ne fait rien. Au-delà des modifications législatives et réglementaires nécessaires, ce sont les moyens financiers qui feront la différence. Or, les associations qui ont longtemps porté ce dossier se voient de plus en plus fragilisées par leur baisse de capacité financière dû, à la fois à la diminution des subventions et à la remise en cause des emplois aidés.

Le décalage avec les espoirs créés par les concertations qui ont précédé l'actualisation de la politique linguistique de la région et les sommes portées au budget donne une impression de totale incohérence.

Kevre Breizh tient à souligner que les langues de Bretagne sont notre patrimoine commun à nous tous Bretons de même que toutes les langues, dont le Breton et le Gallo, font parties du patrimoine de l'humanité.



Intervention de Sylvère QUILLEROU

Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Je m'exprime au nom de la Chambre Nationale des Professions Libérales et du Collège 1.

La Région est très attachée à une consolidation de l'égalité des chances dans l'accès aux soins, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. L'enjeu essentiel de la loi de modernisation de notre système de santé est de recentrer ce système sur les soins de proximité.

De nombreux outils se mettent en place tels que les Contrats Locaux de Santé (CLS) ainsi que les Contrats Territoriaux de Santé (CTS) qui participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ces contrats permettent à l'ARS de mettre en œuvre, de manière rationnelle, le Projet Régional de Santé dans les territoires en Bretagne.

Toutefois un effort appuyé devra être porté, par la Région, sur *la prévention primaire*, le parent pauvre de la santé. Faire prendre conscience à chacun qu'il est responsable de son capital santé est un véritable enjeu de société.

L'Agence nationale de santé publique (ANSP) a publié une étude, effectuée sur des estimations d'incidence et de mortalité par cancers en France, mettant en évidence que la Bretagne est l'une des régions les plus touchées par des cas de cancers de l'œsophage, de l'estomac, du foie et de la zone lèvre-bouche-pharynx, liés à la consommation combinée d'alcool et de tabac. Les deux principaux facteurs de mortalité prématurée.

Sur la période 2007-2016, plus de 19 000 nouveaux cas ont été déclarés et 8 600 décès recensés chaque année.

On estime que près de la moitié des cancers seraient évitables à la seule condition de modifier les comportements à risque.

Pour répondre à l'urgence, dans les territoires sous médicalisés, *la télémédecine et l'e-santé*, font partie du bouquet de solutions préconisées.

La télémédecine représente un enjeu majeur dans l'organisation du système de soins pour les années à venir. Quatre formes de télémédecine coexistent : la télé-expertise, la téléconsultation des patients, la télésurveillance, la téléassistance.

L'*e-santé* intègre les services de suivi et de prévention des patients connectés, dans un objectif principal de « bien-être ».

Le patient connecté s'implique et devient acteurs de sa propre santé.

Cependant dans notre pays, 13 millions de nos concitoyens demeurent éloignés du numérique. La Région devra prendre en compte la nécessité d'une réduction de la fracture numérique, indissociable d'une offre de soins mieux organisée et plus qualitative.

Je vous remercie pour votre attention.



Intervention de David RIOU

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le budget primitif 2019 du conseil régional est présenté aujourd'hui dans un contexte politique et social particulier et exacerbé. Il questionne tous les acteurs dans leur capacité à mettre en cohérence les dimensions qui font système d'une société juste et solidaire : emploi et travail de qualité, pouvoir d'achat, santé, logement, mobilité. En ce sens rendre accessibles les politiques publiques ou sociales est aussi une priorité.

Ce budget s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Il est proposé dans une période de fortes contraintes budgétaires. Cette perspective implique un travail d'évaluation entre le budget primitif et le rapport d'activité. La publication à la fin de chaque mission de tableaux de répartition indicative des autorisations de programme et d'engagement par actions concourt utilement à la compréhension du document autant qu'à la préparation de cette évaluation. Par contre la suppression de nombre d'indicateurs appauvrit la compréhension comme la démarche d'évaluation, c'est regrettable.

Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique.

Pour la CFDT, la transition écologique est une priorité à laquelle il n'est pas acceptable de renoncer. Elle ne se fera qu'avec l'ambition qu'elle soit sociale et juste, pour chacun.

Pour la CFDT, l'opportunité est à saisir de reposer la question de l'engagement réel des acteurs sociaux et environnementaux avec la région pour poser ensemble les termes exigeants de contractualisation d'une responsabilité sociale environnementale et économique partagée. La charte sociale signée dans le transport par plusieurs organisations en témoigne.

Les critères retenus dans ce cadre pourraient de plus servir de base à la mesure et à l'engagement des différentes aides aux entreprises et aux territoires. L'accompagnement financier du conseil régional auprès des entreprises en fait partie et doit se poser dans un objectif clair d'économie de la qualité. Ces accompagnements doivent permettre, entre autres, aux centres de décision de se maintenir voire de se conforter en Bretagne. Parmi les critères à retenir, la CFDT en retient au moins deux :

- Un critère social : ces aides doivent être conditionnées au maintien et au développement du nombre des emplois, mais surtout de leur qualité. Il n'est pas acceptable que des secteurs soient soutenus sans que soient interrogée la qualité des contrats de travail en termes de durée, de rémunération, de conditions de travail.

La capacité des salariés à vivre bien de leur travail est une exigence sur laquelle nous ne pouvons collectivement passer. Qui mieux que les IRP des entreprises concernées est à même d'apporter un éclairage pertinent sur ces aspects ?

- Un critère sociétal : doit-on subventionner avec de l'argent public des filiales dont les maisons mères se mettent hors la loi pour échapper à leurs obligations fiscales, voire environnementales ?

Pour la CFDT, la question doit donner lieu à évaluation et contractualisation avant toute attribution d'aide. Comme dans les transports, ce label pourrait s'appuyer sur des formations communes employeurs/salariés sur la RSE et le dialogue social.

La CFDT partage le projet « Bretagne : leader du bien manger » exprimé par le Conseil Régional. Il doit s'agir là d'un projet commun qui permettra de répondre aux défis que rencontrent notre agriculture et notre agroalimentaire bretons. Ce projet doit donc non seulement intégrer une montée en gamme de nos produits sur les aspects sociétaux, environnementaux et sanitaires mais aussi un développement de la qualité des emplois concernés.

La CFDT rappelle : « Qu'il n'y ne peut y avoir de produits de qualité sans emplois de qualité ».

La CFDT propose de faire de ce projet un véritable atout commercial grâce à une réelle différenciation de nos produits dans un marché aujourd'hui très concurrentiel. Cet atout commercial est à valoriser tant sur nos marchés intérieurs qu'extérieurs.

En matière de formation continue, la CFDT note positivement l'engagement de la Région à soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent se former, notamment en mettant en place une nouvelle aide plus en phase avec les besoins des stagiaires. Elle sera attentive à ce que ce nouveau dispositif soit bien porté par l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation en Bretagne et atteigne les personnes directement concernées.

La CFDT soutient l'avis du CESER sur l'apprentissage et considère que les futurs acteurs devront prendre en compte l'ensemble du territoire breton, au plus près des besoins des apprentis et des entreprises en gardant l'esprit « quadripartisme » en matière de gouvernance que nous connaissons en Bretagne. L'engagement de la région à contractualiser avec les branches paritaires est à ce titre fondamental. Ces nouveaux contrats devront poser clairement la logique de parcours certifiant et qualifiant, par une formation et un accompagnement de qualité. La CFDT s'engagera dans leur élaboration.

Une attention particulière devra être portée sur la qualité de la formation, la loi choisir son avenir professionnel élargissant à l'ensemble des organismes de formation la possibilité de former par la voie de l'apprentissage. En ce sens, la vigilance devra être renforcée sur le devenir des personnels des CFA dont l'expérience et la stabilité font leur preuve en termes de qualité.

La CFDT partage l'ambition du Conseil Régional pour une Bretagne de toutes les mobilités, avec la volonté du développement du réseau ferroviaire structurant, la modernisation du réseau routier et le développement du fret dans une logique de développement durable.

La région a aujourd'hui la pleine responsabilité du transport inter urbain de voyageurs et des transports scolaires, la CFDT sera particulièrement attentive sur le contenu des délégations de service public qui vont être renégociées. Ce secteur peine à trouver aujourd'hui des salarié.e.s du fait du bas niveau des salaires, dû en grande partie aux temps partiels imposés et non choisis. La CFDT souhaite que le conseil régional pose des clauses sociales claires et exigeantes. Elle sera vigilante à ce que les entreprises qui répondent aux appels d'offre s'inscrivent dans la démarche de la charte du « label social » transport signée entre certaines organisations syndicales et le patronat ainsi qu'à l'application de cette charte dans les entreprises signataires.

Concernant les bas niveaux de rémunération, en lien avec les temps partiels imposés dans la profession, la CFDT souhaite qu'une réflexion s'engage au niveau des territoires pour que des solutions innovantes émergent afin de pallier cet état de fait.

Sans entrer dans le débat du pacte d'accessibilité qui parle de la mobilité du quotidien, la CFDT souhaite que la nouvelle convention TER qui tarde à être présentée soit à la hauteur des enjeux de solidarité et de développement durable pour l'ensemble des territoires.

Un dernier point de vigilance pour la CFDT : Notre organisation avait soutenu le projet de Bretagne à Grande Vitesse, à la condition que celui-ci profite à l'ensemble des bretons. La contractualisation entre la Région et la SNCF permet aujourd'hui une desserte fine du territoire avec une complémentarité entre TGV et TER et ceci jusqu'en 2022. Dans ce cadre du pacte d'accessibilité la pérennisation de ce dispositif est un enjeu fort pour le développement harmonieux de l'ensemble des territoires bretons.

	Intervention de Bernard LAURANS ENEDIS Par accord entre les représentations régionales de la SNCF, de SNCF Réseau, d'EDF, du RTE, d'ENGIE et de la Poste
---	--

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Prévus dans le cadre du CPRDFOP et du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences, les contrats d'objectifs de « nouvelle génération » seront signés dès 2019 entre les branches paritaires, l'Etat et la Région. Ils ont vocation à construire une stratégie régionale partagée en faveur de l'emploi et d'une économie performante.

Nous souscrivons à l'ambition affichée dans le Budget primitif 2019, d'une meilleure coordination et concertation avec les acteurs économiques. Ces contrats d'objectifs ont vocation à faire le lien avec les enjeux de développement économique d'un secteur ou d'une filière. C'est une des propositions que nous avons formulées à de nombreuses reprises dans cette assemblée.

De même, la volonté que les contrats d'objectifs soient un espace de décloisonnement des approches nous paraît importante, afin de favoriser les convergences des dispositifs, des financements, et plus généralement, des objectifs.

Par ailleurs, ces contrats d'objectifs traiteront de la meilleure connaissance -et donc information- sur les métiers et les secteurs d'activités. Nous espérons sur ce dernier axe que tous les acteurs s'uniront, y compris l'Education nationale, au service des actions de promotion des métiers !

J'attire cependant votre attention sur l'absence de mentions relatives aux « moyens » affectés à ces contrats, dans le budget 2019. De ces moyens dépendront l'efficacité et la qualité des actions mises en œuvre, et c'est pourquoi nous serons -une fois encore- des acteurs vigilants.

Nous émettons enfin le souhait que, dans le cadre de la réforme de l'apprentissage octroyant aux Régions des financements d'investissements dans les CFA en 2020, les contrats d'objectifs permettront de traduire des engagements financiers sectoriels en faveur de l'apprentissage en Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Daniel CLOAREC

Union régionale CFTC Bretagne

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

La CFTC partage les objectifs du Conseil Régional pour une agriculture d'excellence gage d'une alimentation de qualité. Il est indispensable d'accompagner l'évolution des bonnes pratiques sur toute la filière. Il est tout aussi indispensable que nos agriculteurs puissent vivre décemment de leur travail. Il ne faut oublier leur rôle essentiel dans la gestion des espaces et par voie de conséquence du maintien de la biodiversité.

Néanmoins la CFTC attire l'attention du Conseil Régional sur l'arrivée possible de la peste porcine africaine. Si elle survenait, celle-ci mettrait à mal l'ensemble de la filière agroalimentaire dû aux restrictions sanitaires de circulation, pour les intervenants du monde agricole, l'alimentation du bétail, ramassage du lait, etc. Nous souhaitons aussi rappeler les risques liés aux mouvements de travailleurs saisonniers qui vivent encore trop souvent dans une grande précarité compte tenu du manque de transparence des structures intérimaires qui les emploient.

La CFTC demande la plus grande vigilance au Conseil régional.

Merci de votre attention.



Intervention de Carole LE BECHEC

Réseau Cohérence

Du haut de mes 16 ans, moi Greta Thunberg, après avoir commencé en faisant la grève de l'école seule dans mon pays la Suède j'harangue à présent les puissants de ce monde au forum économique mondial pour qu'enfin ils prennent leur responsabilité face au changement climatique et à l'extinction des espèces. Il nous reste moins de 12 ans pour réparer nos erreurs. La maison brûle. Tiens Jacques Chirac le disait déjà il y a 16 ans, en 2002, il n'a pas appelé les pompiers ?

Je suis Florence et je viens de signer la pétition l'Affaire du siècle, pour attaquer l'Etat français en justice pour qu'il respecte ses engagements en matière climatique. Un vrai raz de marée de plus de 2 millions de français.

Sur mon rond-point tous les samedis, moi Valérie, 55 ans, je gagne 1300 € par mois, j'exige farouchement la baisse de toutes les taxes et la création d'une assemblée citoyenne.

Nous sommes collectivement embourbés dans un marasme écologique, économique, démocratique et social.

Quel rapport avec ce Budget Primitif 2019 du conseil régional ? Tout et presque rien.

Que pèse un budget de 1,5 milliard qui ne consacre que 1,3 % à l'environnement lorsqu'il en faudrait 1 000 milliards à l'échelon européen pour engager la seule transition énergétique ?

Peu mais presque tout, dès l'introduction du budget le souffle est donné.

Je cite : « Volontarisme d'une collectivité qui, dans le cadre de la Breizh COP, entend aussi pleinement se saisir des grandes opportunités que représentent les transitions pour développer de nouveaux modèles économiques, intégrant les enjeux du développement durable, plus performants parce que plus sobres, inventer de nouvelles proximités de nouvelles solidarités et renforcer les centralités, développer de nouvelles modalités d'action collective... »

Bravo au Conseil régional d'avoir bien avant la crise des gilets jaunes proposé et engagé une mise à plat démocratique des questions écologiques, sociales, et économiques à l'échelle de la Bretagne. Même si nous le savons bien, ce projet n'est pas facile à mener.

Notre association Cohérence ne peut que se réjouir de ce volontarisme essentiel. Au sein du Collectif pour une transition Ecologique et Solidaire nous prenons fortement notre part dans le soutien de cette dynamique. Nous engageons tous les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités à prendre elles aussi leur part dès maintenant. Nous sommes dans notre mission, créer du lien entre élus et citoyens sur les transitions depuis 20 ans.

Mais revenons au Budget Primitif, j'ai compté, le terme Breizh Cop apparait 176 fois dans le document de 198 pages. Nous le prenons comme un signe, un signe que le caractère transversal de la transition entre de plain-pied dans la politique régionale. Un signe que l'éco-socio conditionnalité de toutes les aides pourrait commencer à s'imposer, c'est ce que nous demandons depuis longtemps. Un signe que chaque euro dépensé le soit pour sa contribution escomptée aux solutions de transitions. Pour l'instant cette nécessaire transversalité, celle qui ferait que chaque

mission du Conseil régional contribue à lutter contre les dérèglements climatiques, l'épuisement des ressources et l'extinction des espèces, ce sont des mots, ils doivent être traduits en actes politiques, administratifs et budgétaires.

A ce titre, ce qui manque encore cruellement à ce budget primitif ce sont des critères d'évaluation. Il faudra pouvoir évaluer la réalisation progressive des 38 objectifs au long des exercices budgétaires.

Il n'y aura pas de transition écologique sans justice sociale, et sur de nombreux paramètres c'est l'Etat qui est roi. Que peut pour l'instant la Bretagne sur la fiscalité, sur le choix des dépenses nationales, sur la stratégie industrielle, pas grand-chose.

La France doit revoir son organisation politique et redonner plus de pouvoir aux collectivités territoriales que sont les régions, les EPCI, les départements et les communes. Elle doit aussi être plus démocratique et donner plus de pouvoir aux citoyens, car « Tout ce qui est fait pour moi, sans moi est fait contre moi » comme l'exprimaient Gandhi et Nelson Mandela.

C'est au sein des territoires que se trouvent la richesse des ressources naturelles et citoyennes à préserver. La fracture sociale s'est doublée d'une fracture territoriale, d'un sentiment d'injustice et d'abandon. Parallèlement à la nécessaire solidarité nationale il faut renforcer profondément les moyens et les compétences des territoires car ce sont eux les plus à même de mener les transitions économiques, écologiques, sociales et démocratiques.

La décentralisation doit s'accélérer, l'économie, le social et le politique hors sol n'ont pas d'avenir, le pouvoir des citoyens, lui n'a pas de limite.



Intervention de Martial WESLY

Comité régional de la fédération bancaire française

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le programme 312 du Budget primitif 2019 est consacré notamment aux interventions financières de la Région destinées aux investissements et au fonctionnement des 38 CFA bretons.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié le financement et les conditions de mise en œuvre de l'apprentissage, et ce dès le 1er janvier 2020. A cette date, le financement de l'apprentissage sera du ressort des Opérateurs de Compétences, en lien avec les branches professionnelles, et de France Compétences. Les Régions bénéficieront, quant à elles, d'un fonds national de 400 millions d'euros à répartir entre elles, pour continuer à accompagner les CFA.

Cependant, en 2019, la Région conserve la compétence en matière d'apprentissage ainsi que le financement associé, qui – rappelons-le – correspond à 51% des montants collectés au titre de la taxe d'apprentissage. Cette captation de la taxe des entreprises permet à la Région d'exercer sa compétence permettant d'accompagner les jeunes et les CFA.

Nous saluons l'ambition affichée par la Région en 2019, de « permettre aux CFA de pouvoir affronter le changement de modèle économique en continuant à les financer à hauteur de leurs besoins de développement jusqu'au 31 décembre 2019. »

Toutefois, nous tenons à rappeler qu'à compter de 2020 ces besoins de développement perdureront et que la Région conservera les financements pour les accompagner, notamment en matière d'investissement.

Si « les contours de cette future intervention sont encore inconnus » du Conseil régional, nous savons cependant que France Compétences y travaille, et que des décrets devraient paraître sous peu.

Nous appelons aujourd'hui à un dialogue renforcé entre les services de la Région, les branches professionnelles, et les OPCO afin d'anticiper ces évolutions réglementaires et budgétaires en 2020.

Il en va de la qualité de l'apprentissage qui sera proposé aux jeunes bretons et aux entreprises qui les accueilleront.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Pierrick SIMON Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

J'interviens ici au nom du groupe Force Ouvrière sur la mission 1.

Le 10 décembre 2013 lors de la séance consacrée au pacte d'avenir pour la Bretagne nous déclarions :

« La crise actuelle ne frappe pas que les salariés. Les travailleurs indépendants, les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs sont touchés. Quand les salariés perdent leur emploi et se retrouvent au chômage, que leurs revenus baissent et que leur avenir devient incertain, les commerces se vident inexorablement, tout comme les carnets de commandes des artisans. C'est pourquoi aujourd'hui, nous pensons que le syndicalisme qui défend les intérêts des salariés, défend aussi ceux des petits commerçants, des artisans et des agriculteurs. D'autant plus quand la pression fiscale exercée sur eux et sur les travailleurs augmente alors que la pression fiscale exercée sur les entreprises diminue... ».

Cinq ans ont passé, ces phrases n'ont pas pris une seule ride et depuis le 17 novembre dernier, soit depuis plus de 2 mois s'exprime une vague de mécontentement rarement égalée tant dans sa durée que dans sa capacité mobilisatrice, qui se traduit par l'occupation des ronds-points, de l'espace public et par des fortes manifestations le samedi.

Le 27 novembre au travers d'une intervention télévisuelle, le Président de La République a tenté de désamorcer cette vague de contestation.

Cette intervention n'ayant manifestement pas atteint son objectif, le Président de la République allume un contre feu : Le grand débat National.

Grand débat National auquel le CESER Bretagne a souhaité s'associer.

Force Ouvrière, incarne au sein du CESER le syndicalisme indépendant fondé sur la charte d'Amiens qui considère que le mouvement syndical se doit d'être indépendant, du patronat, des partis politiques, des sectes philosophiques et ou religieuses.

Force Ouvrière n'a donc pas vocation, comme le rappellent nos résolutions de congrès confédéral d'avril dernier, à se transformer en rouage institutionnel de cogestion et de co-législation.

Notre Secrétaire Général, lors de son audience à l'Elysée, le 10 décembre a rappelé que : « FO ne se considère pas comme un corps intermédiaire qui aurait pour rôle d'arbitrer ou d'être associé à l'arbitrage au nom de l'intérêt général entre des intérêts contradictoires, a fortiori quand ils dépassent le cadre des relations entre, d'une part les salariés, et d'autre part les employeurs et pouvoirs publics... ».

Afin de lever toutes incompréhensions et supputations, je rappelle ici que nos prédécesseurs dans une situation analogue, se sont opposés au référendum voulu par De Gaulle en 1969, dont l'un des objets était d'intégrer les organisations syndicales au sein du sénat et par là même à en faire des codécideurs ou co-législateurs.

Pour toutes ces raisons Force Ouvrière ne répondra pas de fait au questionnaire relatif au grand débat.

Ce grand débat pose de nombreuses questions, permettez-moi de balayer ici quelques items :

- **Sa pertinence** : Les revendications des gilets jaunes, celles des organisations syndicales de salariés sont connues de tous. A quoi bon mettre en place un grand débat chronophage, couteux, sauf à avoir la volonté de ne pas répondre à ces revendications. « Quand je veux enterrer une affaire, je crée une commission » disait en son temps Clémenceau. Le Nouveau monde a très souvent de vieux réflexes !
- **Sa sincérité** : Alors que le Président de la République tente de laisser à penser qu'au travers du grand débat, la parole est aux citoyens, comment expliquer :
 - le refus d'augmenter les salaires et notamment le SMIC et l'utilisation de l'écran de fumée de l'augmentation de la prime d'activité. ?;
 - les mesures de durcissement du contrôle des demandeurs d'emploi prises pendant ce qu'il est communément appelé la trêve des confiseurs. ?;
 - la réaffirmation par le gouvernement de sa lettre de cadrage des négociations de la convention d'assurance chômage qui tente d'imposer aux négociateurs une économie de 4 milliards. ?;
 - la poursuite des discussions sur la contre-réforme des retraites dont l'objet de la réunion du 21 janvier était d'imaginer un nouveau report de la date de départ en retraite ?.

Les mesures que j'ai citées ici, sont largement rejetées par une très grande part de la population. La mobilisation des gilets jaunes et l'adhésion des français à ce mouvement suffisent à le démontrer.

Nous craignons que les doléances exprimées par les français dans le cadre de ce grand débat soient ignorées comme l'ont été celles des retraités en 2018 face à l'augmentation de la CSG.

Pire, que ces doléances soient foulées aux pieds comme l'ont été les résultats au référendum constitutionnel de 2005.

Le Président de la République bunkérisé à Souillac, les forces de l'ordre empêchant quiconque d'approcher à 10 kilomètres à la ronde, le débat animé par un ministre, les questions sélectionnées par les préfets, le terme salaire, pourtant moteur de la contestation sociale en cours, pas une seule fois employé par Emmanuel Macron, les révélations de Médiapart sur l'éviction par l'Elysée de la Commission Nationale du Débat Public ne sont pas de nature à nous rassurer sur la volonté du gouvernement d'entendre les doléances des citoyens.

De ce fait, Nous nous interrogeons sur le choix fait par le bureau du CESER Bretagne de privilégier le grand débat National à la Breizh Cop dont l'avancée aurait été une contribution concrète et par l'exemple au grand débat National.

La société civile bretonne que nous représentons a-t-elle vocation à sacrifier le calendrier de ses travaux au profit d'un plan de sauvetage du Président de la République ?

Les membres du groupe FO, conscients de leur responsabilité, participeront aux travaux du CESER et, dans le contexte actuel continueront d'exprimer leurs positions dès que ceux-ci concerneront la défense des intérêts des salariés de Bretagne.

Comme je viens de le rappeler FORCE OUVRIERE est une Organisation Syndicale de salariés.

Nous ne sommes pas législateurs et n'avons pas mandat pour lever l'impôt. Plus que jamais la clarté, sur le rôle de chacun s'impose.

De ce fait, selon nos pratiques habituelles, nous nous abstiendrons sur les propositions du budget 2019 du Conseil régional. Je vous remercie de votre écoute.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional nous présente un budget pour 2019 en augmentation par rapport à l'an dernier. Une augmentation somme toute mesurée puisqu'inférieure à l'inflation. Les dépenses de fonctionnement sont contenues, même si elles accusent une progression de 1 %. Nous pouvons ici dire notre satisfaction de cette maîtrise par la Région de ses comptes, dans un contexte où le redressement des finances publiques s'impose toujours à tous, de l'Etat au bloc communal.

Nous regrettons cependant, année après année, que ces budgets ne s'accompagnent pas d'indicateurs d'objectifs et de suivi. Leur présentation par programme donnerait plus de sens à chacun d'entre eux et enrichirait l'information sur leur portée et permettrait de donner une appréciation plus concrète sur le projet régional.

De même, le rappel des sommes engagées lors de précédents exercices pour chaque programme permettrait de mesurer clairement les efforts portés par le nouveau budget.

Le rapport sur ce budget primitif livre finalement peu d'informations supplémentaires en regard de celui sur les orientations budgétaires. Il nous semblerait intéressant d'adopter pour le BP la même structure que celle du Rapport d'Activité et de Développement Durable, beaucoup plus précise.

Ce projet de budget 2019 marque le retour d'une période de doutes et d'incertitudes : incertitude sur le maintien de la croissance économique, comme le signale très justement le rapport. Les chefs d'entreprise, à l'inverse des deux années passées, ne sont pas optimistes sur le niveau d'activité dans les mois à venir ni pour leurs investissements : à peine 1 sur 5 envisage une croissance de son chiffre d'affaire en 2019.

Le mouvement social qui dure depuis plus de deux mois maintenant s'ajoute aux mauvaises perspectives macroéconomiques : 48% des entreprises bretonnes, soit quasiment la moitié, estiment que leur chiffre d'affaires se contracte sous l'effet des manifestations répétées et des blocages routiers.

Ce mouvement nous interpelle tous. Il révèle, contrairement à un certain satisfecit du Conseil régional sur la portée des investissements réalisés dans la mobilité ou le numérique, que nous devons faire mieux en faveur des territoires ruraux et périurbains, en termes de transports, d'emplois et d'accès aux services publics et de santé.

La situation de l'emploi présente un paradoxe entre un niveau de chômage qui reste élevé et des postes qui ne sont pas pourvus, notamment pour des raisons de compétences, d'appétence ou d'éloignement géographique. Un chef d'entreprise sur 2 rencontre des difficultés pour recruter. La Région est interpellée dans ses compétences sur la formation, l'orientation et l'information sur les métiers, afin que les jeunes et les demandeurs d'emploi se tournent pour leur formation professionnelle vers des activités en développement.

La Région est également interpellée dans sa compétence transport, afin de créer des systèmes de mobilité à faible coût maillant aussi finement que possible l'ensemble du territoire, combinant les modes de transport, et permettant de maintenir la répartition des activités économiques et de la population sur tous les territoires infrarégionaux.

Mais la Région ne peut pas tout toute seule : si elle dispose d'un leadership sur ces domaines, elle doit pouvoir s'appuyer sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs institutionnels, notamment les collectivités locales, et les acteurs économiques et sociaux et ceux de la formation dans les territoires.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH

Comité régional CGT de Bretagne

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à ce moment de l'hiver 2019 l'instant est à la participation mais, pour ce faire, il faut être capable d'accepter le débat contradictoire.

Ce début d'année 2019 peut être un cadre de mobilisation collective qui ne doit pas rester dans un cadre préétabli d'un grand débat national alors que le monde du travail serait une nouvelle fois mis à contribution pour payer l'addition des plus aisés dans ce pays.

La chute spectaculaire des moyens de vivre pour les plus modestes est en corrélation avec la démesure des profits et des sommes d'argent pour une minorité de nos concitoyens.

La seule honte de ce pays est là, avec celle du « vent mauvais » qui accompagne ce mouvement, celui du rejet de l'étranger.

La Bretagne s'est lancée dans une démarche totalement unique d'une Cop régionale que son Président de Région avait, semble-t-il, oublié avant le rappel nécessaire effectué par la CGT lors de la Conférence Sociale bretonne de jeudi dernier.

Conférence sociale régionale, objet également unique dans le paysage français, qui ne doit devenir une simple chambre d'enregistrement des renoncements patronaux.

C'est d'autant plus curieux que ce budget primitif 2019 est relativement fléché « Breizh Cop », puisque c'était les engagements pris lors des orientations budgétaires présentées fin 2018.

Alors que le Conseil Régional s'orientait vers une louable logique de conditionnement des aides publiques, il semble que le sujet « flotte » aujourd'hui dans la transcription écrite de ce budget primitif.

La CGT est sans appel sur le sujet : l'argent public doit servir le bien public !

Oui mais, voilà que dans cette période d'un basculement d'année tous les regards sont attirés vers le mouvement des gilets jaunes puisque les caméras n'ont que ce seul objectif.

La CGT rappelle que dans ce même temps elle a mobilisé les actifs comme les retraités, qu'elle va poursuivre sa démarche mais il est impossible de dire si ses actions auront un traitement approprié de la part des commentateurs considérés comme officiels.

Mais revenons au fond de cette situation.

La crise actuelle révèle les failles d'un modèle injuste du point de vue social, inefficace du point de vue économique et insoutenable du point de vue environnemental.

En octobre 2017, le CESER prenait comme résolution, dans son rapport sur le développement durable, de mettre au centre des préoccupations la qualité de vie et la réponse aux besoins sociaux des individus dans leur environnement.

Un an avant ce mouvement qui est présenté comme inédit, puisque mettant en avant « les relégués » de la société, le CESER éclairait pourtant ce qui pouvait faire sens, pour peu que l'on y soit attentif.

La CGT est très lucide sur ce qui se passe dans la période. C'est ainsi, et il serait utile de vérifier ses propos, ses propositions et engagements puisqu'effectivement elle a proposé de mettre en place une stratégie liant les enjeux environnementaux et sociaux pour parvenir au bien-être social et environnemental.

Cette démarche implique d'avancer vers plus d'égalité, plus de solidarité, plus de démocratie et une autre répartition des richesses, dans le respect des équilibres climatiques et environnementaux.

Mais pour y arriver, il faut effectivement arrêter d'opposer ces deux enjeux puisqu'ils ne font qu'un, dans un élan de transformation des modèles économiques.

Le Conseil Régional veut faire preuve de volontarisme qu'il mentionne dans son introduction générale comme l'expression « du contraire d'une justification au retrait des services publics ou de l'action publique en général ».

Alors chiche.

Arrêtons le massacre des services publics dans les bassins de vie et commençons par un recensement de services publics indispensables en territoire.

Le « marché » ne répondra jamais à la solidarité des femmes et des hommes, cette escroquerie trouve sa limite dans l'incroyable imbécilité des prétendues élites dont le raisonnement se cache dans un portefeuille.

Le CESER porte un avis contrasté sur le contenu du document budgétaire qui lui est soumis pour au moins la raison évidente que son resserrement dans la pagination évacue, dans sa rédaction, les indicateurs cibles, ce qui peut être contradictoire avec la volonté de définir une politique publique digne de ce nom.

La CGT redit de façon encore plus importante que l'évaluation d'une politique publique se définit dès sa conception.

L'urgence de la conjugaison d'une crise sociale et environnementale suppose de fixer des objectifs et de s'y tenir. Alors qu'une telle ambition ne se réalise pas « d'en haut », elle nécessite de se reposer sur l'intelligence humaine non sans la nécessaire précaution de l'écartement des idées obscures du rejet et du racisme.

La CGT le réaffirme à nouveau, puisque ses interventions sont multiples dans cette assemblée sur ce domaine, la place du travail dans notre modèle de développement est d'une acuité aveuglante.

L'ordre du jour du début de cette année 2019 peut être celui d'une révolution des pratiques et des objectifs de l'activité économique, d'adopter des nouveaux indicateurs en faveur de la mesure du bien-être, de développer l'économie sociale et solidaire, d'élargir les droits des salariés et des populations, de reconnaître la responsabilité des pays industrialisés dans le saccage du monde.

La CGT est sans états d'âme pour considérer comme légitime le fait d'aider l'humanité à mieux lutter contre l'extension toujours plus grande des logiques de marchandisation.

Education, fonctions régaliennes, biens collectifs et biens publics, vivants et culturels, il grand temps de se soustraire aux appétits « du marché ».

Or le risque actuel est réel d'un enlisement ou, pire, d'une fuite en avant.

Il y a une option, celle de la reconnaissance humaine et du travail plus particulièrement.

C'est le seul moyen pour que cesse la mise en concurrence permanente.

Malheureusement, non seulement cette idée simple est aujourd'hui loin d'être partagée, mais c'est même le chemin inverse qui est emprunté.

C'est dire si ce défi est grand alors que les politiques de rigueur humaine nourrissent ce désarroi social.

C'est aussi pour toutes ces raisons que la CGT sera de nouveau en action le 5 février pour mettre en évidence que le progrès social ne s'harmonise pas vers « le milieu au ventre mou » mais qu'il a comme légitime route celle de la transformation sociale.

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional

« Communication sur les virements de crédits de chapitre à chapitre »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre. Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites par section, hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche. Aussi, le Président du Conseil régional nous informe que depuis la session du 13 décembre 2018, il a été procédé à divers transferts de crédits (pour un montant de 2,867 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les montants concernés sont relativement faibles, et le CESER prend acte de la communication.

Il relève que 4 programmes connaissent une diminution (dont le programme 1110 - chapitre 936 « gestion des fonds européens » pour 2,469 M€) quand 8 autres sont abondés, pour un montant global de 2,867 M€, sans qu'il soit fait de distinction entre section d'investissement ou de fonctionnement.

Une nouvelle fois le CESER invite le Conseil régional à livrer une courte explication pour les principales lignes concernées.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Nombre de votants : 85

Ont voté pour l'avis du CESER : 85

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteurs : David CABEDOCE et Ronan LE GUEN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Le schéma régional biomasse, un cadre stratégique ambitieux pour développer la mobilisation de la biomasse en Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La biomasse représente l'ensemble des matières organiques, d'origine végétale ou animale. Elle est toujours composée de carbone, sa production est liée à la photosynthèse. Ses potentiels de développement représentent des opportunités de développement économique pour les territoires bretons.

Le Schéma régional biomasse s'intéresse à toutes les ressources potentiellement disponibles : forêt, bois et assimilés comme les haies, cultures et cultures intermédiaires, déchets et résidus de l'industrie, effluents d'élevage, déchets ménagers et assimilés, déchets des collectivités... Il détermine les orientations et actions à mettre en œuvre à l'échelle régionale ou infrarégionale pour favoriser le développement des filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique, en veillant au respect de la multifonctionnalité des espaces naturels, de la hiérarchisation des usages, du respect des enjeux environnementaux, de l'exploitation raisonnée de la ressource et de l'intérêt économique des différents secteurs.

Après deux années d'élaboration en lien avec les professionnels détenteurs et collecteurs, cette première version présente la synthèse des gisements, des potentiels de mobilisation à l'horizon 2030 par ressources et les recommandations d'actions pour permettre le développement des énergies renouvelables à partir de la biomasse. Le contenu du Schéma régional biomasse présente deux volets :

- un rapport d'état des lieux et d'analyse de la situation bretonne de la production, de la mobilisation et de la consommation de biomasse, ainsi que des politiques publiques qui y sont liées ;
- un document d'orientations qui détermine des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation ainsi que des actions pour mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques et les mesures sectorielles d'accompagnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique et à ce titre ne peut que souscrire à la création d'un cadre stratégique ambitieux pour développer l'utilisation de la biomasse en Bretagne.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ce travail sur la connaissance des gisements de biomasse, sur le développement de sa valorisation et de ses usages au vu des quantités de déchets produites. Il partage l'idée que la connaissance des gisements de ressources est un préalable à l'élaboration d'un schéma régional cohérent.

Le CESER soutient également l'approche du Conseil régional qui propose une hiérarchisation des usages et des multiples modes de valorisation tout en limitant les transports de la matière. Cela va dans le sens des préconisations du CESER dans son rapport « *Les déchets en Bretagne : vers un cercle vertueux* » (2015). La gestion maîtrisée de la biomasse est en effet un enjeu majeur pour une région qui, avec des sols riches en matière organique, possède une diversité de situations qui impactent la fertilisation des sols, la biodiversité et les paysages, l'émission de gaz à effets de serre et la qualité de l'air.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de rechercher la cohérence entre les politiques publiques, les initiatives territoriales et les initiatives portées par les filières professionnelles afin de bâtir des orientations et des recommandations qui serviront de base aux actions et décisions relatives à la valorisation énergétique de la biomasse. Le CESER note avec intérêt que plusieurs planifications en cours d'élaboration comportent des parties relatives à la biomasse : Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD), Plan régional forêt bois, SRADDET et le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) ainsi que d'autres actions publiques régionales confortant ainsi la transversalité de cette réflexion.

Le CESER se félicite également du travail réalisé sur l'état des lieux et les potentiels de mobilisation au vu des enjeux de chaque ressource (agricole, forestière, biodéchets) et sur les propositions de volumes qu'il serait raisonnable de mobiliser à des fins énergétiques sans risque de déstabiliser les filières existantes. Le CESER avait, dans ses avis précédents, encouragé le Conseil régional à accélérer son action en faveur du développement des énergies renouvelables électriques et thermiques en Bretagne. Il ne peut que se féliciter de l'élaboration de ce schéma tout en notant que les chiffres des objectifs de mobilisation sont basés sur des valeurs calculées en fonction des connaissances actuelles et que les résultats attendus dépendront du développement des marchés des énergies renouvelables accompagné par des politiques publiques.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à approfondir les connaissances dans un secteur qui semble manquer pour le moment de données précises sur la biomasse, ses usages et l'impact de son exploitation à des fins énergétiques.

Il encourage le Conseil régional à promouvoir la valorisation énergétique de la biomasse sur un territoire historiquement importateur net d'énergie. Il approuve la volonté de développer la méthanisation en recherchant un modèle économique durable. Il conviendra également de tenir compte des aspects locaux, des enjeux environnementaux et des populations afin que ces projets se développent d'une façon structurée, durable et acceptable. Le CESER insiste en particulier sur un nécessaire développement maîtrisé de la méthanisation qui préserve les cultures vivrières, le taux de matière organique des sols, les écosystèmes et la biodiversité.

Concernant le bocage, le CESER apprécie que celui-ci soit intégré dans le Schéma régional biomasse et souligne son effet bénéfique sur de multiples facteurs de qualité environnementale. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre sa politique en faveur de la restauration du bocage.

Le CESER approuve la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir les technologies matures, mais également les projets innovants en matière de valorisation de la biomasse, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Il attire en particulier son attention sur les enjeux de santé publique liés à la biomasse et à son utilisation, d'où l'importance de bien articuler le Schéma régional biomasse au Plan régional santé environnement (PRSE) copiloté par l'ARS, l'Etat en région et le Conseil régional (ex : qualité de l'air, de l'eau, des sols, etc.).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la prise en compte du Schéma régional de la biomasse dans le cadre des travaux de la Conférence sur la transition énergétique pour la révision du Schéma régional, climat, air, énergie (SRCAE) ;
- la mise en œuvre opérationnelle et partenariale du Schéma régional de la biomasse ;
- l'atteinte des objectifs environnementaux.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Le schéma régional biomasse, un cadre stratégique ambitieux pour développer la mobilisation de la Biomasse en Bretagne

Nombre de votants : 89

Ont voté pour l'avis du CESER : 89

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Henri DAUCE Confédération paysanne de l'Ouest

Nous souscrivons globalement à l'avis du CESER, sur le schéma régional biomasse, tout en souhaitant formuler quelques remarques.

Tout d'abord, il y a dans ce schéma un objectif indiscutable en soi, à savoir développer la production d'énergie renouvelable à partir d'un potentiel de matière carbonée issu de la biomasse brute ou transformée et partiellement inutilisée. Nous souscrivons bien entendu à cette ambition.

Ensuite, il paraît important de souligner que le schéma régional biomasse qui sera soumis à consultation publique illustre parfaitement les difficultés d'une approche transversale concernant un sujet aux connexions multiples. Cette approche est pourtant indispensable à la crédibilité d'une démarche de type Breizh COP, telle qu'initiée par le Conseil régional.

Cette démarche transversale est rendue d'autant plus difficile, et c'est un des constats majeurs de ce schéma, qu'il y a un besoin important de connaissance tant sur la ressource et sa mobilisation potentielle, que sur les conséquences environnementales d'un développement de l'usage de la biomasse à des fins énergétiques. Cette amélioration des connaissances couplée à une hiérarchisation des usages telle qu'énoncée dans le schéma régional constitue un préalable nécessaire à un développement d'une production d'énergie renouvelable compatible avec les enjeux de la Breizh COP.

Il s'agit alors aujourd'hui, selon nous, de bien identifier les garde fous à mettre en place pour éviter l'apparition d'effets pervers qui mettraient à mal la cohérence de la politique régionale et la crédibilité de la démarche. Quelques exemples sur la méthanisation et le bocage, deux maillons essentiels du schéma permettent de situer les enjeux.

Ainsi, sur la méthanisation « Le CESER insiste en particulier sur un nécessaire développement maîtrisé de la méthanisation qui préserve les cultures vivrières, le taux de matière organique des sols, les écosystèmes et la biodiversité. ». C'est à notre avis un cadre incontournable.

Le taux de matière organique des sols est en effet un élément essentiel de leur fertilité, de leur capacité à stocker l'eau de pluie, à la filtrer. La possibilité d'utiliser les sols pour en faire des puits de carbone est aussi une des voies prometteuses pour lutter contre le changement climatique.

Mais d'une part, il existe encore aujourd'hui une part importante d'incertitude sur les conséquences pour les sols d'un prélèvement à des fins énergétiques de la biomasse qui leur était restituée à l'état brut auparavant.

D'autre part, sur le sujet, la situation est beaucoup plus contrastée que ne l'affirme le Conseil régional et l'avis du CESER, avec des taux de matière organique qui varient du simple au triple selon les territoires bretons : taux confortables sur une petite moitié ouest, mais à ne pas dégrader, voire à améliorer sur une bonne moitié est.

Donc première question à laquelle il faut répondre : jusqu'à quel point développer la méthanisation tout en améliorant les taux de matières organique des sols là où cela devient un enjeu de résilience face au changement climatique, et en ne les dégradant pas là où ils sont bons. Une observation renforcée de l'évolution de ces taux sur

des territoires bien identifiés nous apparaît incontournable dans le cadre d'une démarche Breizh COP, intégrant le schéma biomasse.

Concernant la méthanisation encore, un deuxième garde-fou concerne l'utilisation de cultures dédiées concurrentes de l'usage alimentaire des sols bretons. Le conseil régional semble conscient du problème en soulignant la tentation chez les acteurs d'utiliser des cultures au potentiel méthanogène avéré. Il pose à ce sujet un certain nombre de questions qui à notre avis contiennent en elles-mêmes leur réponse. Je cite :

- quel bilan environnemental global de la méthanisation s'il est nécessaire d'apporter des intrants à la production des cultures énergétiques (eau, engrais, carburants, produits phytosanitaires) ?;
- comment garantir l'autonomie protéique et alimentaire des élevages ? (autonomie encouragée par le conseil régional, faut-il le souligner?) ;
- quel impact financier sur le cours des matières premières agricoles et du foncier ?.

On peut ajouter que si la SAU bretonne est de 1,7 M ha, l'équivalent en surface des tourteaux de soja importés pour l'élevage breton est de l'ordre de 700 000 ha et que nous ne sommes pas non plus autosuffisants en céréales. Toute utilisation à des fins énergétiques des sols en Bretagne accentuera ce déséquilibre. En terme de bilan matière, cela équivaut à importer plus de maïs Ukrainien (le moins cher) ou de soja Brésilien pour produire du méthane en Bretagne. C'est quand même difficile de faire pire en matière de transition énergétique.

Il y a là un antagonisme qu'il faut regarder en face et pour lequel on ne pourra pas se contenter de recommandations (10 % des surfaces et 15 % des volumes). On ne connaît hélas que trop le peu de poids des recommandations vis à vis de considérations d'efficacité économique, quand la rentabilité d'une installation coûteuse est en jeu.

Par ailleurs l'argent public peut-il servir à garantir indirectement un revenu via les cultures énergétiques à des producteurs, alors que les cultures à vocation alimentaire sont-elles soumises aux aléas du marché ? Là encore, la crédibilité d'une démarche Breizh COP est interrogée. La méthanisation doit être avant tout un processus de valorisation des déchets. Le Sradet doit s'approprier cet enjeu sous peine de dérives tellement prévisibles.

Concernant le bocage et son utilisation à des fins énergétiques, le conseil régional souligne, je cite : « La gestion de cette ressource doit se faire de manière durable et pérenne permettant le maintien d'un maillage bocager de qualité ».

Première remarque, on peut déduire de la carte de densité bocagère jointe dans le projet de schéma que sur au moins un tiers du territoire breton, le bocage ne peut plus être considéré comme étant de qualité. Avec un linéaire inférieur à 30m par ha il ne joue plus dans certains territoires quasiment plus aucun rôle environnemental. C'est vrai notamment sur une partie est et sud de la région. Et dans certaines zones cela se cumule avec un taux de matière organique des sols tout juste satisfaisant. Au-delà du simple schéma biomasse on voit progressivement émerger en Bretagne des territoires très peu armés pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique dans les décennies à venir : Peu de capacité des sols à stocker l'eau, peu de bocage pour réguler le climat, retenir les matières organiques lessivables, retenir et faire s'infiltrer les eaux pluviales, et ce dans des zones sud et est où la pluviométrie risque d'être plus épisodique. Dans certaines zones, il pourrait devenir aléatoire de simplement maintenir à son niveau actuel la production de biomasse par les sols sans parler du maintien de leurs capacités à fournir des aménités environnementales (biodiversité, paysage, eau, climat etc).

En conséquence, dans le cadre d'une démarche transversale, il nous paraît important de territorialiser de façon plus fine les enjeux énergétiques et climatiques à partir d'indicateurs objectifs et d'intégrer le schéma biomasse dans une vision plus globale propre à chaque territoire. Dans ce cas une stratégie de valorisation énergétique de la biomasse bocagère, rémunératrice, alliée avec la mise en place de mesures agro environnementales ambitieuses permettant de repenser un bocage adapté aux nouveaux enjeux climatiques, certains parleront alors

d'agroforesterie, peut constituer un atout supplémentaire pour une mobilisation locale. Plus sans doute que le simple maintien du linéaire existant, notoirement vieillissant comme il est dit entre les lignes dans le schéma régional qui parle pudiquement de perméabilité de 30 % des haies bretonnes.

A court terme l'évaluation du programme Breizh bocage tant dans son aspect qualitatif que quantitatif, et l'élaboration d'un nouveau programme tenant compte de cette évaluation doivent permettre de garantir le renouveau d'un élément fondamental de la transition écologique en Bretagne. L'enjeu nous projette bien au-delà de l'année 2030 qui constitue l'horizon du schéma régional biomasse, ce n'est pas une raison pour le sous-estimer, bien au contraire.

Je vous remercie.

Intervention de Marie-Pascale DELEUME

Association Eau et rivières de Bretagne

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne et le Réseau Cohérence.

Ce schéma régional de la biomasse est le premier du genre en Bretagne puisqu'il est la déclinaison de la stratégie nationale de la biomasse adoptée en mars 2018. Non opposable, il vise simplement à faire un point global sur ce sujet afin d'orienter d'autres plans et schémas auxquels il est très lié, en particulier le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le SRADDET, qui sont en cours de rédaction.

Nos associations saluent tout d'abord l'excellent travail réalisé par l'Observatoire de l'environnement pour mettre à disposition des acteurs bretons une information claire et partagée. Il a permis ici de réaliser un diagnostic qualitatif et quantitatif des différentes sources de biomasse. Cette approche globale est essentielle : la production et les usages de la biomasse doivent être abordés sous un angle multifonctionnel et renouvelable, ce que dit bien le document. La biomasse est avant tout un élément constitutif des cycles de la matière organique, du carbone et de l'azote, et elle est produite par des milieux naturels et cultivés qui ont d'autres fonctions aussi essentielles que la production d'énergie. Il nous semble important de rappeler que, dans la transition énergétique pour l'enjeu climatique, il s'agit de laisser le plus de carbone possible dans le sol qu'il soit fossile ou contemporain. C'est pourquoi nous souscrivons complètement à la hiérarchie des usages proposée par le document : alimentation, retour au sol, valorisation de la matière, chimie, énergie. Le « gisement » énergétique passe donc après d'autres enjeux et usages, en particulier le retour au sol comme garant essentiel de la réduction des gaz à effet de serre et de l'atténuation du changement climatique.

C'est pourquoi le volet des orientations appelle pour nous les remarques suivantes :

Nous souscrivons au besoin d'améliorer les connaissances, en particulier sur les effets environnementaux induits par les usages énergétiques de la biomasse, à court et long terme. Il sera nécessaire d'inscrire ces éléments dans des approches territoriales multifonctionnelles et bas carbone comme les Plans Climat.

Sur l'appui à la valorisation énergétique, nos associations sont très réticentes vis à vis du développement du biogaz en Bretagne. La technologie n'a pas fait ses preuves ni techniques, ni économiques, ni écologiques, ni sanitaires. Le risque est fort de construire des « usines à gaz », sur fonds publics, basées sur une ressource constituée principalement d'effluents d'élevage. La méthanisation détruit la matière organique alors que les sols bretons en sont déficients et n'enlève aucunement l'azote alors qu'il est en large surplus en Bretagne. La sécurisation de l'approvisionnement des méthaniseurs pourrait conduire au développement des cultures énergétiques, au détriment des cultures alimentaires et des prairies, pourtant essentielles au stockage de carbone, à la biodiversité et la qualité de l'eau. La méthanisation est donc contradictoire avec l'enjeu pour la Bretagne de faire évoluer son agriculture vers davantage de lien au sol et donc de retour au sol.

Sur la valorisation du bois, nous réaffirmons que le bois-énergie reste un sous-produit du bois d'œuvre, y compris dans le bocage où des filières doivent être remises en place. C'est pourquoi le bois-énergie devrait être assujéti à des plans de gestion forestiers et bocagers basés sur un socle climat/biodiversité. La restauration du bocage doit être une priorité régionale.

Dans le cadre de la Breizh COP et du futur SRADDET, et pour une vraie cohérence, ce schéma régional de la biomasse doit être relié directement au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et aux programmes liés aux arbres et espaces boisés (schéma forêt-bois, breizh bocage). Il doit permettre de promouvoir des approches territoriales mettant en priorité les économies et la prévention (énergie, ressources), le retour au sol et l'usage multifonctionnel et local des ressources.



Intervention de Sophie JEZEQUEL

Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le projet de schéma régional de la biomasse sera prochainement mis à disposition du public dans le cadre de la procédure de consultation dédiée. La Chambre Régionale d'Agriculture a été largement associée à son élaboration et nous saluons donc l'esprit de co-construction qui a animé cette phase du travail.

Ce schéma doit proposer un cadre stratégique et ambitieux pour développer la mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques en Bretagne. Il s'agit là de développer de nouvelles filières économiques, de créer ou de consolider des emplois non délocalisables au sein de nos territoires, tout en veillant au respect des enjeux environnementaux. C'est un outil clé pour la transition énergétique et climatique de notre région.

Tout d'abord, il s'appuie sur le principe de la hiérarchie des usages de la biomasse que nous partageons pleinement. Nous devons veiller ensemble à un bon équilibre entre le développement des usages non alimentaires de la biomasse et la compétitivité des filières alimentaires régionales.

Par ailleurs, il met en évidence des gisements importants, et suffisants pour développer de façon ambitieuse la valorisation énergétique de la biomasse en Bretagne. Les gisements agricoles sont incontournables. La valorisation énergétique du bocage représente 20 % du potentiel mobilisable pour les chaudières. Et les gisements agricoles (fumiers, lisiers, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) comptent pour plus de 90 % du potentiel mobilisable pour la méthanisation.

Comme sur la question des filières alimentaires, nous serons attentifs au partage de la valeur ajoutée au sein de ces filières et à la juste rémunération du travail des agricultrices et des agriculteurs.

Nous saluons plusieurs points de ce projet :

- les ambitions en matière de développement des connaissances, en particulier celle des flux réels d'approvisionnement des installations. En effet, nous sommes dans un contexte où les risques de tension sur certains gisements et d'impact sur les marchés sont réels ;
- la reconnaissance du label « Bois de bocage géré durablement » qui contribuera certainement à améliorer le positionnement des plaquettes bocagères dans l'approvisionnement des chaufferies.

S'agissant des chaufferies qui ont fait l'objet de financements publics, il serait souhaitable d'avoir également des ambitions en matière de contrôle de leur approvisionnement : le mode de production et le lieu de provenance sont-ils conformes aux engagements de départ ?

S'agissant de la méthanisation, nous partageons l'objectif de respecter un équilibre entre la vocation d'élevage de notre région et la diversification de l'agriculture, notamment vers la production d'énergie renouvelable. Nous sommes attachés au principe d'une gestion collective des ressources. Pour éviter toute dérive, il serait opportun de mettre en place dans le cadre de l'observatoire régional de la biomasse, un indicateur de « surveillance » collective de l'utilisation des ressources à l'échelle régionale. Imposer une « contrainte » à l'échelle de l'exploitation pourrait

en effet nuire au développement des projets dans notre région. Et bien sûr, nous attirons une nouvelle fois l'attention sur la nécessité d'une gestion économe du foncier.

Enfin, nous regrettons le manque d'ambition de ce projet de schéma quant à l'accompagnement financier des investissements qu'il suggère. Nous soulignons l'incohérence des ambitions stratégiques portées par ce schéma avec la suppression des aides de la Région et de l'ADEME pour les installations de méthanisation agricole en 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Gilles POUPARD

Commission « Economie et innovation »

Rapporteur : Marie-Christine LE GAL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
**« Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des
comptes de Bretagne sur la gestion de la société d'économie mixte SABEMEN
et de la société par actions simplifiée SOMABRET »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion de la SEM SABEMEN et la SAS SOMABRET a été mis à disposition du Conseil régional en décembre 2018.

Ces deux sociétés font partie intégrante du dispositif mis en place par la compagnie BAI (Bretagne, Angleterre, Irlande) et des collectivités locales, dont le Conseil régional de Bretagne, pour le financement de navires transbordeurs et soutenir ainsi la BAI.

Le Conseil régional note que la CRC souligne « l'implication des élus représentant les collectivités dans la gouvernance des sociétés, tant pour l'activité, que pour la gestion de la compagnie Brittany Ferries ». Il se félicite également qu'une défaillance de la société exploitante des navires n'impliquerait pas nécessairement un risque financier à court terme pour la SABEMEN et pour les collectivités actionnaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'avis du Conseil régional, notamment sur le fait que dans la période d'incertitudes actuelles (cours du pétrole, Brexit), les risques qui pèseraient « par ricochet » sur les collectivités paraissent maîtrisés aux yeux de la Chambre régionale des comptes.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Communication d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes en Bretagne sur la gestion de la société d'économie mixte SABEMEN et de la société par actions simplifiée SOMABRET

Nombre de votants : 87

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Brexit-Plan d'intervention du Conseil régional » (report de la session de décembre 2018)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le plan d'intervention du Conseil régional rappelle dans une première partie le contexte des négociations en cours et les calendriers possibles en fonction des décisions sur l'accord négocié par le Premier ministre britannique et la Commission européenne.

La seconde partie du document analyse les répercussions possibles du Brexit en identifiant notamment les enjeux douaniers, sanitaires, phytosanitaire et vétérinaires. Les conséquences pour les ports bretons et la filière pêche sont plus particulièrement examinées. Les effets éventuels sur les entreprises, le tourisme et le transport transmanche font également l'objet d'une présentation détaillée.

Enfin, le Conseil régional propose des actions pour répondre aux enjeux identifiés. Il interpelle l'Etat et l'Union européenne, en fonction des sujets, pour l'accompagner dans cette période de transition.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le présent bordereau était à l'ordre du jour de la session du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2018. Remis sur table le 13 décembre, il n'a pas pu donner lieu à un avis du CESER à l'occasion de sa session du 3 décembre 2018. Le CESER regrette cet état de fait et a décidé de rendre un avis à posteriori à l'occasion de sa session du 28 janvier, s'appuyant notamment sur son étude « Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne » de décembre 2016, en réponse à une saisine du Président du Conseil régional.

Le CESER souligne le caractère structuré et pédagogique du document visant à présenter le Plan d'intervention du Conseil régional, malgré la complexité du sujet et les incertitudes qui restent entières à ce jour.

2.1. Contexte

Depuis la rédaction du bordereau en décembre 2018, de nouvelles échéances sont intervenues, maintenant une incertitude complète sur la situation. Le CESER souhaite intégrer quelques éléments factuels¹ permettant ainsi d'actualiser le contexte.

Royaume-Uni :

Le 15 janvier, les députés britanniques se sont prononcés largement contre le projet d'accord de sortie avec l'Union européenne (432 députés britanniques (dont 118 du parti de la Première ministre britannique) sur 650).

¹ Source : Contexte

Le 16 janvier, la Première ministre britannique et son gouvernement ont vu repousser par 325 voix contre 306 la motion de censure déposée par le chef de l'opposition, Jeremy Corbyn. Theresa May avait alors jusqu'au 21 janvier pour présenter un « plan B », du fait de l'amendement adopté par les députés britanniques la semaine précédente.

Le 21 janvier, la Première ministre britannique a expliqué devant le Parlement qu'elle allait chercher à renégocier le filet de sécurité pour l'Irlande du Nord. Elle a ajouté être défavorable à un second référendum sur le départ de son pays de l'UE. Depuis, les députés britanniques multiplient le dépôt d'amendements en vue de reprendre la main et de limiter la marge de manœuvre du gouvernement ; un débat est annoncé le 29 janvier au Parlement dans ce cadre.

Suite aux annonces de Theresa May le 21 janvier, le négociateur de l'UE, Michel Barnier, a précisé qu'il était hors de question de réviser l'accord de retrait, mais qu'une reformulation de la déclaration politique sur la relation future était envisageable.

Le 23 janvier, la Commission européenne a présenté une proposition visant à amortir les effets d'un Brexit sans accord sur le secteur de la pêche. Il s'agit d'accorder aux navires britanniques un accès aux eaux européennes jusqu'à la fin 2019, à condition que Londres fasse de même. Si un accord sur ce point n'est pas atteignable, un second texte propose de mobiliser une partie du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination des pêcheurs européens privés d'accès aux eaux anglaises.

France :

Le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour anticiper les conséquences d'un Brexit sans accord a été définitivement adopté le 17 janvier. Le Premier ministre a annoncé une promulgation rapide du texte et la publication des cinq ordonnances sous trois semaines.

Le Premier ministre a également annoncé un plan d'environ 50 millions d'euros pour les ports et aéroports français, ainsi que pour le tunnel sous la Manche, visant notamment à renforcer les services de contrôle et l'aménagement des ports transmanche. 600 recrutements devraient avoir lieu dans les semaines à venir (douaniers, contrôleurs vétérinaires, agents de l'Etat). Le Premier ministre a également déclaré qu'un plan pour accompagner le secteur de la pêche était à l'étude.

Au regard de ce contexte très incertain et des nombreux enjeux pour la Bretagne, le CESER souligne l'importance du Plan d'intervention du Conseil régional et la nécessité d'une forte mobilisation de tous les acteurs concernés.

2.2. Le Brexit en Bretagne

- Les enjeux douaniers

Le CESER partage la vigilance du Conseil régional quant aux moyens que l'Etat envisage de mobiliser. En effet, des personnels d'Etat – douaniers en particulier – devront être présents sur le territoire de la Bretagne en plus grand nombre et des moyens matériels affectés en lien avec leurs missions. A ce jour, des recrutements ont été annoncés par le Premier ministre, mais aucune clé de répartition entre les régions concernées n'est officielle.

- Les enjeux sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires

Le CESER note que les demandes d'agrément nécessaires pour assurer le contrôle des produits, dont la procédure relève de l'Etat et de la Commission européenne, sont en cours.

Il souligne la mobilisation du Conseil régional dans le cadre des aménagements portuaires et sa volonté de participer aux côtés de l'Etat aux actions qui faciliteront la mise en œuvre des nouvelles procédures liées à la circulation des personnes et des marchandises.

- Les enjeux pour les ports régionaux

Les ports bretons sont concernés à plusieurs niveaux par le Brexit. Le CESER souligne que les démarches conduites par le Conseil régional, le Parlement européen et par les professionnels du secteur devraient permettre à très court terme aux ports de Brest, Roscoff et de Saint-Malo, d'être identifiés dans le réseau central du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), ouvrant de nouvelles possibilités de financement.

Le CESER se félicite de cette avancée et suivra avec intérêt les démarches du Conseil régional concernant les ports de Brest, Roscoff et Saint-Malo dans le cadre du dépôt d'un dossier commun répondant à l'appel à projets du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ouvert en décembre 2018 et doté d'une enveloppe de 65 millions d'euros.

Le CESER se questionne cependant sur la stratégie plus globale du Conseil régional, mais aussi de l'Etat, quant à l'avenir des ports et du transport transmanche notamment, dans un contexte qui est fortement concurrentiel entre les Etats mais aussi entre les régions françaises. Il souligne à cet égard l'enjeu que constituent les relations entre les ports et leur hinterland dans le domaine de la logistique. Dans un scénario d'augmentation des flux dans les ports de Bretagne, le défi posé est bien celui de l'intermodalité et de la nécessaire articulation avec des modes de transport autres que le routier, notamment le ferroviaire, au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le réchauffement climatique.

- Les enjeux pour la filière pêche

Dans l'hypothèse d'une sortie sans accord le 29 mars, le Royaume-Uni pourrait fermer l'accès à ses eaux et relever unilatéralement ses quotas.

Ayant souligné à de multiples reprises l'enjeu particulier du Brexit pour la pêche, qui structure une partie de l'économie de la région, le CESER partage la crainte du Conseil régional, des acteurs de la profession et des collectivités locales sur les conséquences pour la filière si une telle décision se produisait.

Dans ce contexte, il tient à mettre en lumière les arbitrages opérés pour 2019 par le Conseil régional qui, dans son projet de budget primitif présenté à cette même session, indique vouloir concentrer la politique maritime régionale sur le soutien à la pêche bretonne.

Le CESER insiste de nouveau sur la nécessité de réfléchir à plus long terme à l'organisation de la filière pêche et produits de la mer, en intégrant les activités amont et aval et les effets directs et indirects du Brexit, notamment en termes d'emplois. Au-delà de l'activité de pêche en elle-même, ce sont également les activités de construction/réparation navales, ainsi que la commercialisation et la transformation des produits de la mer qui pourraient être impactées.

Le Brexit aura également des effets importants sur le prochain FEAMP. Le CESER prend acte des démarches du Conseil régional demandant que les futurs programmes et notamment leurs règlements permettent la mise en place de mesures de compensation. Il suivra avec intérêt les prochaines échéances dans l'élaboration du futur FEAMP.

- Les enjeux pour le développement économique et les entreprises

S'agissant du développement économique, les démarches initiées par le Conseil régional se concentrent sur les entreprises bretonnes qui travaillent uniquement en intracommunautaire, et ne mesurent pas toujours les effets du Brexit. Le CESER appuie ces actions tout en soulignant le nombre encore limité d'entreprises sensibilisées.

- Les enjeux pour le transport transmanche et le tourisme

Si les enjeux aéroportuaires sont moins prégnants et moins urgents que ceux identifiés sur les ports, le CESER s'étonne cependant que le Conseil régional ne fasse pas référence au Pacte d'accessibilité et aux enjeux de la desserte aérienne de la Bretagne.

Enfin, le CESER aurait souhaité que plusieurs thématiques soient mieux prises en compte dans le cadre la présentation du plan d'intervention du Conseil régional :

- Les enjeux autour de la libre circulation des personnes et la situation particulière des résidents britanniques vivant sur le territoire (entre 13 et 14 000 selon l'INSEE) et des résidents français habitant au Royaume-Uni,
- Les projets liés à la mobilité des jeunes, des stagiaires adultes, dont certains pourraient être remis en cause, en cas de sortie sans accord ;
- L'avenir de la Coopération Territoriale Européenne et des projets menés avec des acteurs britanniques, notamment dans le domaine de la recherche – en particulier la situation spécifique du programme France-Manche-Angleterre.

Le CESER partage avec le Conseil régional la volonté de renforcer des liens avec l'Irlande et les régions frontalières britanniques.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Brexit - Plan d'intervention du Conseil régional

Nombre de votants : 80

Ont voté pour l'avis du CESER : 80

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Mireille MASSOT (UNAASS), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Patrice RABINE (SYNDEAC), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Cécile PLANCHAIS

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le plan d'intervention du Conseil Régional de Bretagne concernant le Brexit et ses conséquences sur les différents secteurs économiques bretons établit un état des lieux précis des conséquences potentielles sur les secteurs agricole et agroalimentaire, de la décision britannique de sortir de l'Union Européenne.

En effet, le Royaume Uni est le 5ème client de la Bretagne en matière agricole et agroalimentaire avec 8 % des 4milliards d'€ d'exportations agricoles bretonnes.

L'agriculture, socle de l'économie bretonne qui représente 8,7 milliards de chiffre d'affaires, doit être considérée comme un enjeu géostratégique pour la Bretagne, pour la France, pour l'Europe.

Aussi, sans attendre l'issue des négociations, il faut d'ores et déjà tout mettre en œuvre pour préserver à court terme les flux commerciaux entre la Bretagne et le Royaume Uni, pour laisser le temps aux filières de s'adapter.

Ainsi toute demande de dérogations notamment pour fluidifier les contrôles aux frontières à venir doit être acceptée par les pouvoirs publics. Le Conseil Régional doit également participer à cette anticipation en accompagnant, là où cela est nécessaire, les évolutions notamment structurelles des points d'entrée en Bretagne.

Vigilance et fermeté doivent être les maîtres mots des positions politiques à tenir vis-à-vis du Royaume Uni concernant les décisions du BREXIT pour le secteur agricole. Il est donc nécessaire de garantir les règles d'origine pour les échanges futurs entre le Royaume Uni et l'UE à 27, ainsi que des conditions de concurrence équitable dans le cadre d'un partenariat spécifique.

De plus, les accords OMC et les accords commerciaux bilatéraux doivent être déconsolidés en tenant compte des flux des dernières années. Le Royaume Uni est fortement importateur de denrées alimentaires, notamment de viande, provenant des pays tiers. Sa sortie de l'UE ne doit pas avoir pour conséquence d'obliger les Etats membres restants dans l'UE, et donc la France, à augmenter leur part de viande importée pour respecter ces accords. La répartition des contingents entre le Royaume Uni et l'UE à 27 doit respecter la proportionnalité existante.

Les impacts économiques des négociations seront différents selon les filières et les territoires bretons. Il est nécessaire d'envisager un accompagnement, notamment financier, des agriculteurs bretons qui seraient plus durement touchés. Cet accompagnement doit être réalisé de façon coordonnée par les instances des différents échelons concernés : du local au national, selon leurs prérogatives respectives.

Enfin, le budget européen doit être à la hauteur des ambitions de l'UE.

Le renforcement de l'UE doit se faire avec de nouveaux moyens et non au détriment des politiques communautaires historiques comme la Politique agricole Commune ou la Politique de Cohésion. Les agriculteurs ne doivent pas être pénalisés par le choix britannique comme ils l'ont été pour l'embargo russe.

En tant qu'autorité de gestion sur le 2nd pilier de la PAC, le Conseil régional, doit accorder une vigilance toute particulière au secteur agricole pendant cette période de transition. Il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour défendre le secteur agricole breton à tous les échelons où cela sera nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Olivier LE NEZET

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)

Les acteurs économiques du collège 1 sont très inquiets sur l'impact d'une sortie du royaume uni (ou désunis) sans accord.

Cela concerne 140 navires bretons et plus de 600 navires sur la façade manche ainsi que plusieurs milliers de navires européens qui vont devoir se replier dans les eaux sud européennes.

Le déplacement des navires sera un cataclysme pour la Bretagne.

La tentation du dépavillonnage des entreprises pour l'accès aux eaux UK ainsi que la possibilité de faire naviguer des marins extracommunautaires sera une catastrophe sociale.

De plus les criées ainsi que les premiers acheteurs seront les plus touchés et le transport des produits de la mer pêcher par les navires bretons n'existeront plus.

L'impact de plusieurs milliers de transport routiers supprimer ainsi que les bases avancer de ses navires.

Tout cela impactera aussi la stratégie mer et littoral (CRML / CMF etc...), qui devra revoir dans le temps voir supprimer certains projets de développement des Energies Marines (EMR).

Seul un accord de réciprocité d'accès aux eaux entre l'union Européennes et le Royaume uni permettrait la stabilité de l'accès aux eaux, a la ressource et aux maintiens des entreprises et des emplois en Bretagne.



Intervention de Jacques UGUEN

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le bordereau du Conseil Régional relatif au Brexit a été présenté à l'ordre du jour de la session des 13 et 14 décembre 2018. Pour autant, pour la CFDT, les éléments contenus dans ce bordereau restent d'actualité, tant les incertitudes concernant la sortie, et surtout les conditions de sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne restent prégnantes.

Du fait de sa proximité avec le Royaume Uni et les relations qu'elle a développées, la Bretagne sera fortement impactée par cette sortie, que ce soit au niveau de la pêche embarquée ou au niveau des usines de transformation à terre, sans parler de l'agriculture, du tourisme avec les répercussions sur le trafic Trans manche et sans oublier les résidents britanniques qui concourent à l'aménagement de notre territoire, notamment en centre Bretagne.

Du fait de sa façade maritime à proximité du Royaume Uni, il y a un enjeu de développement économique maritime et portuaire breton à condition que la Bretagne soit intégrée dans les réseaux transeuropéens. C'est ce que la CFDT avait réaffirmé lors de sa déclaration sur le vœu du CESER au sujet de l'intégration des ports bretons dans les réseaux transeuropéens.

Un BREXIT sans accord, avec le rétablissement de frontières douanières, ne sera pas sans conséquence sur les ports bretons et la chaîne logistique ainsi que sur les emplois dans les douanes.

A ce sujet, si Brest semble équipé, tant en surface terrestre disponible, qu'en bâtiments, il n'en est pas de même pour d'autres ports comme St Malo ou Roscoff, même si la région est dans l'anticipation.

D'autre part, l'afflux de camions vers ces zones portuaires doit être anticipé, par le développement du ferroutage par exemple, ce qui suppose que les ports deviennent des sites multimodaux, bien raccordés au réseau ferroviaire, si on ne veut pas que le réseau routier breton soit saturé par des camions en transit. Pour la CFDT il y a urgence à engager une réflexion sur le modèle socio-économique du transport de marchandises en France.

La CFDT est particulièrement inquiète sur les répercussions du BREXIT en termes de destruction d'emplois, dans la filière pêche par exemple. La réduction des zones de pêche touchera en premier lieu la pêche professionnelle, mais également les ports, les criées, l'industrie de transformation, la chaîne de distribution. Ce que nous disons pour la pêche est également vrai pour la production agricole du fait de nos échanges avec le Royaume Uni.

C'est toute l'économie bretonne qui va être impactée avec ce retrait. Pour la CFDT, il y a urgence à d'anticiper les conséquences sur l'emploi.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a élaboré un plan d'intervention face au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Le rejet de l'accord par le Parlement britannique, le 15 janvier dernier, perturbe encore un peu plus les calendriers évoqués dans ce plan. Il reste que la région, notamment ses acteurs institutionnels et économiques, doit se préparer aux différentes modalités de rupture et à leurs conséquences.

Celles-ci, en effet, sont nombreuses et présentent de réels risques économiques, bien identifiés par le rapport du Conseil régional.

Quelles que soient les modalités de la rupture, les relations commerciales avec le Royaume-Uni vont être profondément modifiées. Il convient d'en informer le plus largement possibles les entreprises bretonnes, en ciblant particulièrement celles qui ne disposent pas forcément d'outils de veille, à savoir les TPE et les PME. L'intégration européenne actuelle, la facilité à échanger avec des entreprises au sein de l'Union, ne leur permettent pas toujours de discerner les procédures différentes, plus complexes et plus coûteuses, quand il s'agit de commercer avec une entreprise hors Europe. Les enjeux peuvent être cruciaux pour une petite entreprise qui, par exemple, s'approvisionne au Royaume-Uni. Des actions de sensibilisation, d'information et de formation aux formalités requises ont déjà été lancées ; elles doivent être continuées et élargies au plus grand nombre. Les acteurs économiques sont très mobilisés sur cette mission.

Afin que ces échanges économiques rencontrent le moins d'entraves possible et s'opèrent dans des délais et des conditions financières acceptables, ils doivent être fluides et rapides. Dans cet objectif, les services de l'Etat, Douanes, contrôles sanitaires et vétérinaires, devront être redéployés aux points d'entrée en Bretagne, en nombre suffisant et dans les temps imposés par le Brexit, afin que les marchandises et les personnes passent cette frontière sans attente excessive.

Cette mobilisation concourra également à la qualité et à la rapidité d'accueil des touristes britanniques, dont la Bretagne pourra ainsi continuer à être une destination privilégiée. Mais, face à la baisse de la Livre, des campagnes de promotion touristique de notre région devront être mises en œuvre afin que les investissements, les activités et les emplois dans ce secteur ne soient pas touchés par une éventuelle défection des Britanniques.

Les modalités de passage en douane nécessiteront aussi des adaptations des équipements aéroportuaires. Mais surtout, les aéroports bretons, outils essentiels de l'attractivité et de l'accessibilité de nos territoires, sont dépendants des stratégies des compagnies aériennes, qui peuvent fragiliser les conditions d'exploitation de ces plateformes.

La pêche bretonne et ses activités aval sont celles sur lesquelles pèsent aujourd'hui le plus d'incertitudes. L'Etat et l'Union Européenne doivent être pleinement conscients des enjeux économiques et sociaux pour cette filière dans la négociation de l'accès aux eaux britanniques et dans la répartition future des quotas de prises. Pour une filière déjà fragilisée, il est impératif de maintenir le niveau des approvisionnements, tant par les captures des pêcheurs bretons que par les apports dans les ports bretons des pêcheurs britanniques, sans difficultés douanières qui altérerait la qualité des produits. L'Europe remplit par ailleurs un rôle clé dans le soutien et la modernisation de la

pêche à travers ses politiques structurelles. A ce titre, l'avenir du FEAMP, au-delà de 2020, est primordial et devra s'adapter aux enjeux régionaux de cette activité.

L'autre particularité bretonne par rapport au Brexit réside dans les échanges portuaires transmanche avec les îles anglo-normandes, avec le Royaume-Uni et avec l'Irlande. Le trafic pour ces plateformes, marchandises et passagers, peut soit se contracter si les volumes d'échanges chutent, soit s'accroître s'ils accueillent le trafic de ports du nord de la France trop congestionnés. Dans tous les cas, les ports bretons des façades ouest et nord se trouvent dans une concurrence accrue, dans laquelle ils devront faire valoir la rapidité et la facilité des opérations d'embarquement et de débarquement.

Pour assurer la compétitivité de ces ports, des aménagements devront être réalisés, pour certains dans l'urgence autorisée par les dispositions prises par l'Etat, afin de fluidifier le passage aux contrôles. Mais l'enjeu est aussi de saisir l'opportunité pour mieux relier nos plateformes portuaires au reste du continent, en le reliant efficacement aux corridors de fret ferroviaire européens. Cela requiert l'engagement décisionnel et financier de la Région, d'opérateurs ferroviaires, d'acteurs économiques régionaux, de l'Etat et de l'Union Européenne. C'est un atout pour la Bretagne de se connecter enfin au réseau transeuropéen de transport et de bénéficier des financements du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Olivier CAPY

Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER et rappelle que les nombreuses interrogations sur les conséquences sociales et notamment les questions qui touchent au travail et aux travailleurs doivent être posées par les pouvoirs publics, et ce des deux côtés de la Manche.

Or, seule une coopération étroite de tous les acteurs peut permettre le développement d'une économie durable.

L'objectif partagé doit être l'évitement d'une mise en concurrence agressive et d'un dumping sous toutes ses formes.

L'absence d'accord ne doit pas servir de prétexte pour de nouvelles régressions sociales et environnementales ou d'atteintes au droit des consommateurs.

Dans le champ de ses compétences, la Région Bretagne peut prendre toutes les mesures nécessaires mais également faire pression pour que sa politique de développement durable ne soit pas compromise.

Un Brexit « dur » aurait des effets néfastes sur les conditions de vie, de travail, de santé et de bien-être de nombre de citoyens installés en Bretagne.

De même, la Région ne doit pas seulement rester vigilante quant aux moyens douaniers que l'Etat envisage de mobiliser : nous savons que dans un contexte d'austérité budgétaire et de saignée de la fonction publique depuis de nombreuses années, les recrutements en catastrophe pour combler les vides ne suffiront pas à absorber la charge de travail supplémentaire.

Le Brexit devrait nous aider à prendre conscience d'une évidence : une autre logique économique et politique est indispensable. Nous avons besoin de coopération, de solidarité, de démocratie.

La réflexion doit dépasser le court terme, c'est à dire l'actualité de cette gestion du Brexit qui nous paraît chaotique.

La Conseil Régional peut assumer pour l'après-Brexit une ambition politique, sociale, scientifique, culturelle, sportive, dans le cadre de projets communs avec ses homologues du Royaume-Uni.

A l'heure du repli sur soi, l'établissement de partenariats semble impérieux.

Un Brexit non maîtrisé risque d'accroître la pauvreté. Entendons les voix de part et d'autre qui craignent pour leurs emplois et leur qualité de vie.



Intervention de Marie-Christine LE GAL

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le plan d'intervention du Conseil régional consécutif au Brexit montre l'ampleur des considérables difficultés à anticiper, gérer, afin que l'impact de ce Brexit soit le moins important possible pour notre économie, nos entreprises, nos territoires et plus globalement pour les Bretonnes et les Bretons.

Nous notons avec satisfaction l'esprit de responsabilité dans lequel le conseil régional a travaillé. Aujourd'hui, alors que le scénario de sortie est encore imprécis, nous souscrivons aux orientations prises par l'Etat, le conseil régional et tout un ensemble d'acteurs qui ont intégré que le scénario du pire, c'est-à-dire une sortie sans accord, puisse être mis en œuvre.

Alors que nombre d'acteurs de la vie publique, on n'ose parler de responsables politiques, multiplient les actes de désinformation, de manipulation, sur l'Union européenne ou les traités internationaux, nous ne pouvons nous empêcher de penser aux conditions du vote du référendum britannique. Certes, les britanniques ont majoritairement voté pour une sortie de l'Union européenne mais rappelons-nous que ceux-ci ont été désinformés, manipulés. A l'heure des réseaux sociaux et des populistes, ceci montre bien que le référendum ne constitue pas un mode de décision démocratique avancé, vertueux, dans un monde de plus en plus complexe et où les nouvelles formes de diffusion de l'information confèrent une prime considérable aux promoteurs d'idées simples, aux manipulateurs et aux menteurs.

Certes l'Union européenne est imparfaite, certes elle semble loin des peuples mais n'est-ce pas le prix d'une construction entre Etats aux histoires différentes, conflictuelles, parfois martiales mais qui ont voulu créer, tout en préservant la souveraineté de chacun d'eux, des interdépendances économiques facteurs de paix, de prospérité et de progrès. La Communauté européenne puis l'Union européenne ont été proposées aux peuples qui les ont acceptées démocratiquement. Elles ont permis de créer les conditions d'une paix durable en Europe. Les pays de l'Union européenne n'ont pas connu la guerre depuis 1945, 74 ans en mai prochain ! Lors des 74 années précédentes, l'Europe fut le théâtre d'au moins 3 guerres dont 2 mondiales !

Le Brexit montre que cette construction européenne par l'économie était devenue si naturelle, si invisible au quotidien que les britanniques n'arrivaient pas à visualiser concrètement les conséquences d'une sortie. Se dessinent aujourd'hui des risques de pénurie alimentaire, de pénurie de soins, des risques de pertes de pouvoir d'achat avec une baisse de la livre et une inflation en hausse, une restriction des conditions de circulation, etc. Bref, des bouleversements concrets pour les Britanniques, notamment les plus pauvres.

N'oublions pas que les peuples qui ont connu dans l'histoire prospérité et progrès sont ceux qui se sont ouverts à leurs voisins, au monde, car de l'échange, de la concurrence, naît la créativité, l'inventivité, et le bénéfice de l'apport des autres. L'union européenne, en favorisant la circulation des personnes et des marchandises a créé les conditions de la prospérité, faisant de l'autre une force, un atout, au service du progrès mutuel.

Je vous remercie de votre attention.